



PROCEEDINGS

58th Plenary Meeting of the
International Cotton
Advisory Committee

Charleston, South Carolina, USA
October 1999

PROCES-VERBAL

58e Réunion Plénière du
Comité Consultatif
International du Coton

Charleston, Caroline du Sud, Etats-Unis
Octobre 1999

ACTAS

58a Reunión Plenaria del
Comité Consultivo
Internacional del Algodón

Charleston, Carolina del Sur, EE.UU.
Octubre 1999

**PROCEEDINGS
OF THE
58TH PLENARY MEETING**



ICAC
Washington DC USA

© International Cotton Advisory Committee, 1999

Price: US\$50.00

FOREWORD

At the invitation of the Government of the United States of America, the 58th Plenary Meeting of the International Cotton Advisory Committee was held in Charleston, South Carolina, from October 25 to 29, 1999.

The International Cotton Advisory Committee is an association of governments having an interest in the production, export, import and consumption of cotton. It is an organization designed to promote cooperation in the solution of cotton problems, particularly those of international scope and significance.

The functions of the International Cotton Advisory Committee, as defined in the Rules and Regulations, are

- To observe and keep in close touch with developments affecting the world cotton situation
- To collect and disseminate complete, authentic, and timely statistics on world cotton production, trade, consumption, stocks and prices
- To suggest, as and when advisable, to the governments represented, any measures the Advisory Committee considers suitable and practicable for the furtherance of international collaboration directed towards developing and maintaining a sound world cotton economy
- To be the forum of international discussions on matters related to cotton prices

PREFACE

Sur l'invitation du Gouvernement des Etats-Unis, le Comité consultatif international du coton a tenu sa 58e Réunion plénière à Charleston, Caroline du Sud, du 25 au 29 octobre 1999.

Le Comité consultatif international du coton (CCIC) est une association de gouvernements ayant un intérêt dans la production, l'exportation, l'importation et la consommation de coton. C'est une organisation créée dans le but d'encourager la coopération pour la solution des problèmes relatifs au coton qui présentent un caractère international.

Les fonctions du Comité consultatif international du coton, telles que les définit le Règlement statutaire, sont les suivantes :

- Observer et suivre de près l'évolution de la situation mondiale dans la mesure où elle intéresse le coton.
- Réunir et publier des statistiques complètes, officielles et à jour sur la production, le commerce, la consommation, les stocks et les prix du coton dans le monde.
- Proposer, s'il en est besoin, aux Etats membres du CCIC, toutes mesures que ce dernier juge appropriées et réalisables pour renforcer la collaboration internationale afin de développer et de maintenir une économie mondiale du coton qui repose sur des bases saines.
- Etre le forum international pour toutes discussions relatives aux prix du coton.

PROLOGO

Por invitación del Gobierno de los Estados Unidos de América, la 58a Reunión Plenaria del Comité Consultivo Internacional del Algodón se celebró en Charleston, Carolina del Sur, del 25 al 29 de octubre de 1999.

El Comité Consultivo Internacional del Algodón es una asociación de gobiernos que se interesan en la producción, exportación, importación y consumo de algodón y tiene como finalidad promover la cooperación para solucionar los problemas algodonereros, en particular los de alcance y significación internacional.

Las funciones del Comité Consultivo Internacional del Algodón, según se definen en el Reglamento son las siguientes:

- Observar el desarrollo que afecta la situación algodонера internacional y mantenerse al corriente de la misma.
- Reunir información estadística completa, oportuna y auténtica sobre la producción, el comercio, las existencias y los precios mundiales del algodón y divulgar dicha información.
- Sugerir a los gobiernos representados, en la forma y oportunidad convenientes, cualquier medida que el Comité Consultivo estime adecuada y factible para el progreso de la colaboración internacional con la debida atención a la manutención y desarrollo de una economía mundial algodонера sana.
- Ser el foro de discusiones internacionales en materias relacionadas con los precios del algodón.

MEMBER GOVERNMENTS

ETATS MEMBRES

GOBIERNOS MIEMBROS

Argentina	Greece	South Africa
Australia	India	Spain
Belgium	Iran	Sudan
Bolivia	Israel	Switzerland
Brazil	Italy	Syria
Burkina Faso	Japan	Tanzania
Cameroon	Republic of Korea	Togo
Chad	Mali	Turkey
China (Taiwan)	Netherlands	Uganda
Colombia	Nigeria	United Kingdom
Côte d'Ivoire	Pakistan	United States
Egypt	Paraguay	of America
Finland	Philippines	Uzbekistan
France	Poland	Zimbabwe
Germany	Russia	

Office of the Secretariat

**1629 K Street NW Suite 702
Washington DC 20006 USA**

Telephone: (202) 463-6660 Fax: (202) 463-6950
E-mail: secretariat@icac.org Internet: <http://www.icac.org/>

CONTENTS

FOREWORD—PREFACE—PROLOGO	3
MEMBER GOVERNMENTS—ETATS MEMBRES—GOBIERNOS MIEMBROS	5
STATEMENT OF THE 58TH PLENARY MEETING IN ARABIC	141
STATEMENT OF THE 58TH PLENARY MEETING IN ENGLISH	8
STATEMENT OF THE 58TH PLENARY MEETING IN FRENCH	10
STATEMENT OF THE 58TH PLENARY MEETING IN RUSSIAN	11
STATEMENT OF THE 58TH PLENARY MEETING IN SPANISH	13
MINUTES	
Inauguration	15
Inauguration	45
Inauguración	79
Plenary Sessions—Séances plénières—Sesiones Plenarias	
First Plenary Session	15
Première séance plénière	46
Primera Sesión Plenaria	80
Attachments	16
Pièces jointes	46
Anexos	80
Second Plenary Session	20
Deuxième séance plénière	51
Segunda Sesión Plenaria	85
Third Plenary Session	21
Troisième séance plénière	52
Tercera Sesión Plenaria	86
Fourth Plenary Session	25
Quatrième séance plénière	56
Cuarta Sesión Plenaria	91
Fifth Plenary Session	26
Cinquième séance plénière	58
Quinta Sesión Plenaria	93
Attachment	29
Pièce jointe	61
Anexo	95
Sixth Plenary Session	32
Sixième séance plénière	64
Sexta Sesión Plenaria	99
Closing	33
Clôture	65
Clausura	100
Steering Committee—Comité de direction—Comité Directivo	
First Meeting	34
Première réunion	66
Primera Reunión	101
Second Meeting	34
Deuxième réunion	67
Segunda Reunión	102
Attachments	36
Pièces jointes	68
Anexos	103
Third Meeting	43
Troisième réunion	76
Tercera Reunión	111
Attachment	43
Pièce jointe	77
Anexo	112
LIST OF DOCUMENTS AND WORKING PAPERS	114
REPRESENTATION LIST	115

Annex 1
SUPPLY AND DISTRIBUTION OF COTTON
29 October 1999

Years Beginning August 1

	1995	1996	1997	1998 Est.	1999 Proj.	2000 Proj.
Million Metric Tons						
BEGINNING STOCKS						
WORLD TOTAL	7.374	8.926	9.391	9.92	9.70	9.81
CHINA (MAINLAND)	2.788	3.715	4.002	4.30	4.12	3.47
USA	0.577	0.568	0.865	0.85	0.85	0.96
NET EXPORTERS	2.954	3.609	3.908	4.05	3.97	4.53
NET IMPORTERS 1/	4.420	5.317	5.484	5.86	5.73	5.28
PRODUCTION						
WORLD TOTAL	20.352	19.607	20.072	18.66	19.24	19.27
CHINA (MAINLAND)	4.768	4.203	4.602	4.50	4.00	3.80
USA	3.897	4.124	4.092	3.03	3.58	3.80
INDIA	2.885	3.024	2.686	2.71	2.80	2.80
PAKISTAN	1.801	1.594	1.561	1.48	1.70	1.50
UZBEKISTAN	1.254	1.062	1.139	1.00	1.05	1.10
TURKEY	0.851	0.784	0.838	0.87	0.82	0.79
OTHERS	4.895	4.816	5.155	5.07	5.29	5.49
CONSUMPTION						
WORLD TOTAL	18.615	19.369	19.275	19.03	19.13	19.40
CHINA (MAINLAND)	4.500	4.700	4.700	4.60	4.40	4.30
INDIA	2.576	2.864	2.684	2.76	2.85	2.95
EU, C. EUR. & TURKEY	2.386	2.502	2.578	2.36	2.44	2.48
USA	2.318	2.422	2.471	2.27	2.18	2.10
EAST ASIA & AUSTRALIA	2.160	2.086	1.922	1.99	2.08	2.11
PAKISTAN	1.540	1.524	1.543	1.53	1.56	1.60
BRAZIL	0.817	0.830	0.773	0.86	0.89	0.90
CIS	0.441	0.406	0.445	0.43	0.48	0.50
OTHERS	1.878	2.036	2.160	2.24	2.25	2.45
EXPORTS						
WORLD TOTAL	5.972	6.049	5.911	5.30	5.78	6.00
USA	1.671	1.495	1.633	0.94	1.30	1.60
UZBEKISTAN	0.940	1.042	1.050	0.90	0.84	0.91
FRANCOPHONE AFRICA	0.608	0.719	0.824	0.84	0.91	0.91
AUSTRALIA	0.308	0.519	0.575	0.65	0.63	0.57
GREECE	0.275	0.195	0.187	0.23	0.25	0.20
ARGENTINA	0.266	0.290	0.220	0.16	0.11	0.06
CHINA (MAINLAND)	0.005	0.002	0.006	0.15	0.30	0.30
IMPORTS						
WORLD TOTAL	5.842	6.118	5.738	5.42	5.78	6.00
EAST ASIA & AUSTRALIA	2.137	1.992	1.786	1.93	2.06	2.06
EU, C. EUR. & TURKEY	1.476	1.621	1.698	1.50	1.60	1.54
SOUTH AMERICA	0.510	0.633	0.581	0.47	0.52	0.57
CIS	0.224	0.206	0.273	0.24	0.29	0.29
CHINA (MAINLAND)	0.663	0.787	0.399	0.07	0.05	0.05
TRADE IMBALANCE 2/	-0.130	0.069	-0.172	0.12	0.00	0.00
STOCKS ADJUSTMENT 3/	-0.055	0.159	-0.100	0.02	0.00	0.00
ENDING STOCKS						
WORLD TOTAL	8.926	9.391	9.916	9.70	9.81	9.68
CHINA (MAINLAND)	3.715	4.002	4.297	4.12	3.47	2.72
USA	0.568	0.865	0.846	0.85	0.96	1.06
NET EXPORTERS	3.609	3.908	4.053	3.97	4.53	5.17
NET IMPORTERS 1/	5.317	5.484	5.863	5.73	5.28	4.52
ENDING STOCKS/USE 4/	0.42	0.42	0.41	0.38	0.41	0.44
COTLOOK A INDEX 5/	85.61	78.60	72.20	58.90	55*	58*

1/ Includes Brazil, China (Mainland), Colombia, Greece, Mexico, Turkey and traditional importers. 2/ The inclusion of linters and waste, changes in weight during transit, differences in reporting periods and measurement error account for differences between world imports and exports. 3/ Difference between calculated stocks and actual; amounts for forward seasons are anticipated. 4/ World-less-China (Mainland) ending stocks minus China net exports, quantity divided by world-less-China consumption. 5/ U.S. Cents per pound. The estimates for 1999/00 and 2000/01 are based on net China (Mainland) trade and world-less-China (Mainland) ending stocks to use. The ICAC price model is corrected for the average error.

* 95% confidence interval extends 15 cents above and below the point estimate.

DECLARATION DE LA 58^e REUNION PLENIERE

Le Comité consultatif international du coton s'est réunie du 25 au 29 octobre 1999 à Charleston, en Caroline du Sud, Etats-Unis, à l'occasion de sa 58^e Réunion plénière depuis la création du Comité en 1939. Les représentants de 34 gouvernements membres, trois pays non-membres et quatre organisations internationales ont participé à la réunion. Le Comité a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres, à savoir les Gouvernements du Nigeria et du Togo. Les pays membres s'engagent à travailler ensemble pour faire progresser le secteur cotonnier dans le monde entier. L'industrie doit relever maints défis : demande inadéquate pour le coton, questions de production technique et mesures gouvernementales qui déforment les marchés. Le coton, fibre renouvelable, joue un rôle crucial pour un nombre accru de pays, fournissant du travail à des centaines de millions de producteurs et transformateurs et servant de moteur à la croissance économique des pays tant développés qu'en développement. Le coton est simultanément un produit agricole et une matière première industrielle comportant un impact important sur les secteurs agricoles et industriels de l'économie mondiale. Le Comité approuve la déclaration suivante :

1. En 1999/2000, la production cotonnière mondiale doit atteindre, d'après les estimations, plus de 19 millions de tonnes. Mais la demande pour le coton reste faible et les stocks de clôture mondiaux augmenteront probablement (Annexe I). Les cours cotonniers internationaux sont tombés à leur niveau le plus faible depuis le milieu des années 80 et les estimations actuelles du Secrétariat suggèrent que 1999/2000 sera la cinquième campagne consécutive marquant la baisse des cours cotonniers moyens.
2. L'on s'attend à une relance de la croissance économique mondiale en 1999 et 2000, d'où une utilisation accrue du coton. Mais la demande pour le coton augmentera plus faiblement dans les cinq années à venir que lors des périodes précédentes. Les gouvernements reconnaissent que des activités promotionnelles bien gérées pourraient renforcer la demande pour le coton. Le Comité a pris connaissance de programmes nationaux financés en grande partie par les secteurs privés qui témoignent d'efforts promotionnels réussis. L'on encourage la filière agro-industrielle du coton à démarrer des efforts promotionnels reposant sur les meilleures pratiques adaptées aux conditions spécifiques de leur pays. Certains pays se sont montrés intéressés par des efforts promotionnels génériques du coton. L'on demande au Secrétariat d'étudier les avantages nets liés au rétablissement de l'emblème international du coton ainsi que des efforts en vue de sensibiliser davantage le consommateur au contenu de fibre et à l'éduquer quant aux propriétés souhaitables de la fibre de coton.
3. Un grand nombre de gouvernements sont vivement préoccupés du fait que les subventions, surtout les subventions à la production et à l'exportation, les mesures tarifaires et les barrières commerciales déforment l'économie cotonnière mondiale et, partant, entravent une solide économie cotonnière dans le monde. De nombreux gouvernements demandent que soient éliminées ces pratiques sur l'ensemble de la chaîne de production, de transformation et de commercialisation du coton en 1999/2000. Le Secrétariat du Comité est prié de fournir des mises à jour annuelles sur les mesures gouvernementales affectant la production, l'égrenage et le commerce du coton et de compiler un document sur les arrangements affectant le commerce des textiles et articles d'habillement à base de coton. Reconnaissant que ces questions peuvent être traitées de manière plus adéquate par l'Organisation mondiale du commerce, les gouvernements notent avec satisfaction les futures négociations multilatérales de l'OMC et souhaitent que ces négociations aboutissent à une réduction nette des déformations aux niveaux de la production et du commerce et des améliorations de l'économie cotonnière mondiale.
4. Des améliorations continues aux niveaux de la qualité du coton et des réductions de la contamination sont reconnues comme des facteurs très importants dans l'initiative visant à accroître la demande cotonnière. Les pays producteurs ont fait des efforts importants en vue d'améliorer la qualité du coton et de diminuer la contamination, mais le Comité a entendu que le polypropylène, la viscosité et d'autres formes de contamination continuent à préoccuper les filateurs. L'on encourage les producteurs de coton à rester vigilants et à continuer à améliorer la qualité et à réduire la contamination.
5. Le Comité a tenu un séminaire technique sur le thème « Qualité nécessaire de la fibre dans l'industrie moderne du filage et les recherches avancées dans le domaine de l'égrenage » où l'on a expliqué qu'avec l'introduction d'une machinerie de filature à haute vitesse, les conditions avaient changé en ce qui concerne les caractéristiques de la fibre. Ces dernières années, l'utilisation des instruments à volume élevé pour les tests est devenue plus importante. Le Comité note qu'il faut améliorer le caractère uniforme des résultats des tests et que d'autres tests sont nécessaires pour mesurer des caractéristiques cotonnières non mesurées à l'heure actuelle. Certains gouvernements pensent qu'il serait bon d'adopter la classification mécanique du coton tenant compte des limitations pratiques et des réalités de chaque pays, comme base de commercialisation de la fibre.
6. Le Comité convient de tenir un Séminaire technique en 2000 sur le thème « Défis mondiaux : environnement, production dans le champ et transformation du coton. »
7. Le rendement cotonnier mondial n'a pas augmenté pendant les années 90. Le Comité a écouté divers chercheurs qui notent que, dans certains pays, le rendement cotonnier ne pourra être augmenté qu'à l'aide de nouvelles technologies. Dans d'autres pays, il est encore possible d'arriver à des gains par le biais de facteurs classiques de l'amélioration des rendements, tels que le génie génétique, la manutention moderne, la lutte intégrée contre les ravageurs et l'utilisation d'engrais et de pesticides.
8. Les coûts des intrants augmentent, mais le rendement moyen mondial n'a pas augmenté et, par conséquent, le coût moyen de production du coton a grimpé pendant les années 90. Des pratiques agronomiques qui permettent de réduire l'utilisation d'intrants tout en maintenant les rendements permettent de réduire les coûts de la production. L'utilisation de nouvelles technologies pour lutter contre les ravageurs, conjuguée à un nombre moindre d'applications d'insecticides, permettra probablement de faire baisser les coûts de la production.
9. Cherchant à renforcer les liens avec le secteur privé, le CCIC a créé, en 1999, un Panel consultatif du secteur privé (PCSP). Les gouvernements ont exprimé leur reconnaissance aux membres du Panel pour leur contribution. Le comité cherche à renforcer son partenariat avec le PCSP et à envisager les recommandations du Panel pour améliorer le fonctionnement du CCIC (sans changer pour autant sa nature en tant qu'entité intergouvernementale), pour renforcer les ressources dont dispose le Secrétariat et concentrer son travail sur les questions portant le plus grand intérêt stratégique aux yeux de ceux qui produisent, vendent et transforment le coton. Le Comité a demandé au Secrétariat de présenter un plan commercial sur cette question.
10. Le Comité reconnaît l'assistance du Fonds commun pour les produits de base pour trouver une solution à un certain nombre de problèmes importants du coton. Depuis 1991, quand le Fonds est devenu entièrement opérationnel, un total de sept projets cotonniers ont été approuvés représentant presque 20 millions \$US au titre de dons ou prêts du CFC.
11. La 59^e Réunion plénière du Comité se tiendra à Cairns, à Queensland, du 5 au 10 novembre 2000, à l'invitation du Gouvernement de l'Australie. Le Comité a accepté une invitation du Gouvernement du Zimbabwe pour tenir la 60^e Réunion plénière du 17 au 21 septembre 2001. Le Comité a également accepté des invitations des Gouvernements de l'Egypte et de la Pologne pour tenir, respectivement, les 61^e et 62^e Réunions plénières en l'an 2002 et 2003.

Inauguration

Lundi 25 octobre 1999, 9h30

Sous la présidence de M. F. Ronald Rayner

Le SECRETAIRE GENERAL présente Monsieur Ronald Rayner comme Président de la réunion plénière et dit que M. Rayner fait partie d'une famille de producteurs en Arizona depuis trois générations qui produit du coton, de la lucerne et des céréales en partenariat avec deux frères et un neveu. Il dit qu'il est également actionnaire et président de Farmer's Gin à Buckeye, en Arizona, et président du Conseil du District électrique No. 8. Il dit que cette année, il est président du National Cotton Council de l'Amérique.

Dans ses remarques d'ouverture, le PRESIDENT souhaite la bienvenue aux participants à la 58^e Réunion plénière et indique que c'est un honneur pour les Etats-Unis d'être l'hôte de la réunion. Il mentionne que le travail du CCIC est important pour l'industrie cotonnière des Etats-Unis et tous les pays représentés. Il décrit l'importance de l'industrie cotonnière pour l'économie des Etats-Unis et note que l'industrie rencontre de graves difficultés économiques dues partiellement à la diminution de la demande causée par le ralentissement économique noté récemment. Il indique qu'un grand nombre de gouvernements encouragent l'investissement dans la capacité de production du polyester et que l'utilisation accrue du polyester a un impact négatif sur les cours cotonniers mondiaux. Il indique qu'il est évident que la fibre fabriquée est le premier concurrent des producteurs de coton et non pas les autres producteurs de coton, et que la réussite des deux organisations américaines, Cotton Incorporated et Cotton Council International, montre à l'évidence que la promotion et la publicité concernant le coton sont des armes efficaces. A son avis, il est temps de voir comment tous les pays producteurs et consommateurs de coton peuvent travailler individuellement et collectivement pour promouvoir le coton. Il pense que, si chaque membre du CCIC déploie une campagne promotionnelle efficace, on pourra redresser la barre et gagner une part plus importante du marché où le coton pourra à nouveau dominer.

Le PRESIDENT discute également de l'aide gouvernementale dans ses remarques d'ouverture. Il note que les producteurs de coton ont l'habitude de se tourner vers leur gouvernement pour une aide à court terme lorsque les prix du marché sont tellement faibles que la capacité productive ne peut pas être maintenue à moins que ne s'améliorent les conditions économiques. Il indique que la rentabilité peut être renforcée à l'aide d'arrangements commerciaux, créatifs et qui bénéficient à toutes les parties concernées,

par exemple, la relation conclue entre les Etats-Unis et le Mexique et le Canada. Il croit fermement au développement de la nouvelle technologie et pense qu'il ne faut pas craindre les produits génétiques. A son avis, la nouvelle technologie offre maintes solutions face à de nombreux problèmes de la société et le coton fabriqué génétiquement offre bien des gains du point de vue productivité, efficacité, sensibilité environnementale et qualité améliorée. Il conclut en encourageant chaque participant de la réunion à chercher des solutions novatrices aux problèmes mutuels. Les remarques de Monsieur Rayner sont une déclaration de la réunion.

Le PRESIDENT donne la parole à Monsieur Patrick Steel, Administratif associé du Service agricole étranger du Département de l'Agriculture des Etats-Unis, et l'invite à donner le discours d'ouverture. Monsieur Steel remercie tous les éléments de l'industrie cotonnière américaine et, en particulier, les producteurs et égreneurs de la Caroline du Sud d'avoir parrainé cette conférence. Il note que le coton est cultivé, égrené, expédié en tant que fibre et transformé en produit agricole dans la Caroline du Sud et que le fameux « Sea Island Cotton », l'une des variétés les plus fines qui ait jamais été cultivée, vient des îles au large de la côte de la Caroline.

Monsieur Steel note que l'agriculture américaine a été éprouvée par la crise financière asiatique, par une offre grandissante de produits de base et par des prix nettement plus faibles. Il indique que la production cotonnière des Etats-Unis était inférieure de 25% à la moyenne quinquennale en 1998/1999 suite essentiellement à la sécheresse. Il ajoute que l'industrie textile des Etats-Unis est inondée par des importations de coton combinées à des exportations de coton plus faibles. Il note également la perte des ventes de coton à la Chine (continentale). Par conséquent, l'industrie cotonnière des Etats-Unis est éprouvée sur deux fronts : culture courte et faibles prix.

Monsieur Steel note que Cotton Incorporated a utilisé un financement des producteurs pour regagner une part du marché du coton aux Etats-Unis et demande à d'autres pays de faire des efforts analogues. Il parle également de diverses manières dont le Département agricole des Etats-Unis aide l'industrie cotonnière de ce pays à traverser les temps difficiles.

Monsieur Steel note l'importance de la biotechnologie et du coton Bt dans le monde entier. Il souligne que la science doit guider les décisions sur les produits de la biotechnologie et qu'il serait bon que le CCIC participe à un programme

éducatif expliquant la nécessité d'étayer le processus décisionnel sur une solide base scientifique. Il parle également des accords commerciaux et des négociations entourant l'accession de la Chine (continentale) à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Monsieur Steel indique que le Gouvernement des Etats-Unis se préparera aux futures négociations de l'OMC en vue d'arriver à des baisses très importantes des mesures tarifaires, à l'élimination des subventions à l'exportation, à la discipline des entreprises commerciales publiques, au resserrement des règles entourant les politiques de soutien national, et à la clarification de règles régissant les mesures techniques en vue de garantir que seule la science soit la base légitime des mesures de santé et de sécurité, par exemple, celles dans le domaine de la biotechnologie.

Le PRESIDENT remercie Monsieur Steel pour le discours d'ouverture qui est une déclaration de la réunion.

Le PRESIDENT donne la parole au délégué de l'ARGENTINE qui remercie le Gouvernement des Etats-Unis d'avoir invité le CCIC à tenir la 58^e Réunion plénière à Charleston, ville si proche de l'histoire du coton. Le délégué note que Charleston a connu les bons temps et les mauvais temps de l'économie cotonnière et, qu'au début du 19^e siècle, le coton était déjà une source économique importante pour la ville. Il observe que la Commission des Marchands de Charleston avait noté que peu d'attention était accordée à des cultures autres que le coton en 1807, laissant l'économie de la ville vulnérable à la dépression économique. Lors de la dépression des années 20, la surproduction de coton avait entraîné une chute très nette des prix et la position de Charleston en tant que capitale des échanges dans le Sud des Etats-Unis prenait fin. Mais après la dépression des années 20, le panorama agricole du Sud a changé. Un nouveau système d'approvisionnement en eau a permis d'augmenter très nettement les rendements et l'utilisation des égreneuses relançait nettement la production cotonnière. Le coton occupait une place primordiale en Caroline du Sud, source de prospérité pour la région et, par la suite, pour ce qu'on appelle la ceinture cotonnière des Etats-Unis. Le délégué a conclu en répétant une fois de plus combien il appréciait l'hospitalité du Gouvernement des Etats-Unis, des autorités de Charleston et de ses habitants. Ses remarques sont une déclaration de la réunion.

Les Déclarations de la Réunion, qui font partie intégrante du procès-verbal complet de la Réunion, sont publiées séparément.

Le Président indique qu'aucun délégué ne désire faire de commentaires et ajourne la séance à 10h20.

Première séance plénière

Lundi 25 octobre 1999, 11h10

Sous la présidence de M. F. Ronald Rayner

Le **PRESIDENT** présente Monsieur Paul Morris, Président par intérim de la Commission permanente du CCIC, et l'invite à présenter sa communication. Monsieur Morris note que le choix de Terry Townsend comme nouveau Directeur exécutif et la création d'un Panel consultatif du secteur privé ont redonné une nouvelle forme au CCIC. Il remercie le National Cotton Council de l'Amérique et le Comité d'Organisation des excellents arrangements pris et remercie les délégués et les observateurs de leur participation à la réunion.

Monsieur Morris retrace le travail de la Commission permanente de l'année passée. Il note que la Commission permanente a décidé d'approuver les recommandations du Panel consultatif du secteur privé concernant le rôle éducatif du CCIC et d'élaborer des propositions de projet qui seront présentées au Fonds commun des Produits de Base en vue d'améliorer l'infrastructure cotonnière des pays en développement. Le Panel consultatif du secteur privé a recommandé tout particulièrement que le Secrétariat travaille avec le secteur privé pour éduquer les producteurs de coton concernant l'utilisation des outils de gestion des risques, traite des préoccupations des usines de textile concernant les besoins de qualité de l'industrie de la filature, informe les consommateurs que le coton est un produit ne nuisant pas à l'environnement et encourage l'éducation de la communauté cotonnière internationale sur les avantages des pratiques commerciales loyales. Il fait savoir que la Commission permanente accepte l'expansion des activités du CCIC dans ces domaines et s'engage à travailler avec le Secrétariat pour élaborer un plan stratégique en vue de le mettre en œuvre.

Concernant d'autres recommandations du Panel consultatif du secteur privé, Monsieur Morris note que la Commission permanente accepte l'idée d'une meilleure communication avec le secteur privé, que le mandat des premiers membres du Panel soit rallongé jusqu'à la plénière de 2000 (non comprise), que les changements dans les arrangements pour cette plénière soient revus lors de l'élaboration de l'ordre du jour de la 59^e plénière, que l'on envisage à l'avenir de combiner les réunions plénières du CCIC et les Conférences mondiales de Recherche cotonnière et que le Secrétariat élabore deux documents sur l'expansion de la base de recettes du CCIC : l'un étant une déclaration des principes et l'autre un plan commercial.

Monsieur Morris approuve personnellement les recommandations de la Commission permanente concernant les changements proposés dans le

Règlement statutaire du Comité. Le Rapport du Président de la Commission permanente est joint en annexe.

Le **PRESIDENT** demande à Monsieur Terry Townsend de présenter sa communication en tant que directeur exécutif du CCIC. Monsieur Townsend retrace l'histoire des discussions du Comité, notamment les discussions des années 60, à la base des efforts modernes pour promouvoir la consommation de coton. Il note que les séances techniques sont incluses aux programmes des réunions du CCIC depuis 1963 et qu'il existe une longue histoire de discussions des politiques publiques affectant l'offre, l'utilisation et les prix du coton. Monsieur Townsend fait savoir que la mission du CCIC est d'aider les gouvernements à encourager une industrie cotonnière mondiale rentable et solide. Il pense que le Comité peut réaliser cette mission en servant de forum pour la consultation et la collaboration sur les questions internationales se rapportant au coton, en présentant un marché cotonnier mondial transparent grâce à des statistiques exactes et données en temps opportun et en facilitant l'échange de l'information technique sur le coton. Il ajoute que l'avenir du CCIC dépend de la manière constructive dont il saura traiter des véritables problèmes que rencontrent les participants de l'industrie cotonnière. Les objectifs actuels sont d'augmenter le nombre de membres, d'arriver à une présence plus importante lors des plénières, d'élargir le rôle éducatif du CCIC et de renforcer la distribution des documents du CCIC. Il demande instamment que les délégués de la Commission permanente soient habilités par leur gouvernement et les industries privées comme membres de l'équipe du coton. Il conclut que, pendant 60 ans, le CCIC a rendu transparent le marché et a servi de forum de discussion. La contamination n'est pas un problème aussi important qu'il y a 20 ou 30 ans grâce partiellement aux connaissances acquises lors des réunions du CCIC. Les rendements cotonniers sont plus élevés, les coûts de la production sont moindres et la qualité du coton est meilleure. Tout cela est dû partiellement au travail technique du Comité. La demande pour le coton est plus importante grâce aux efforts de promotion et tous ces efforts, ainsi que les stratégies spécifiques, sont nés lors de discussions au sein du CCIC. Les programmes et les politiques des gouvernements qui déforment la production et les échanges de coton sont moins importants qu'ils ne l'étaient lors des décennies précédentes, ne jouent plus un rôle aussi important lors des décisions de plantation et, dans la plupart des cas, leur portée a été réduite. La connaissance des impacts que comportent des politiques mal conçues, connaissance acquise lors des discussions au sein du CCIC ces 60 dernières

années, contribuent à un monde cotonnier plus productif et efficace. Le rapport du Directeur exécutif est joint en annexe.

Le **PRESIDENT** note que l'organisation a un programme très ambitieux et il souhaite la réussite aux gouvernements membres appliquant ce programme.

Le **PRESIDENT** ajourne la première séance plénière à 11h50.

PIECES JOINTES

Rapport du Président de la Commission permanente

Paul Morris
Australie

Cette dernière année, nous sommes entrés dans une nouvelle époque pour le Comité consultatif international du Coton — époque qui, à mon avis, renforcera nettement l'organisation et les résultats au sein d'une entité qui rapporte des avantages très importants pour les pays membres. Cette année, nous avons procédé à deux changements suite aux décisions prises lors de la 57^e Réunion plénière, à Santa Cruz, en Bolivie, en octobre 1998, qui déjà influencent l'organisation — le choix de Monsieur Terry Townsend en tant que nouveau directeur exécutif et la création du Panel consultatif du secteur privé.

Je me pencherai davantage sur ces deux changements dans une minute, mais j'aimerais faire savoir que, suite à ces deux décisions d'importance critique, il incombe à la présente 58^e Réunion plénière d'appliquer ces décisions et de construire à partir de fondements ainsi posés.

Et quel meilleur endroit que le bastion de l'innovation de la pensée indépendante et de la croissance du coton — les Etats-Unis. J'aimerais féliciter le Gouvernement des Etats-Unis ainsi que l'organisateur de cette conférence — National Cotton Council (le Comité national du coton) — d'avoir créé un programme et lancé une série d'événements qui permettront de faire progresser le programme du CCIC, feront l'éloge de l'industrie nationale des Etats-Unis et nous permettront à tous de profiter de l'hospitalité bien connue de la Caroline du Sud.

J'aimerais également remercier les délégués de cette conférence, notamment ceux qui ont parcouru de longues distances pour être avec nous aujourd'hui. Je sais que le contenu des réunions formelles et les interactions informelles parallèles aux réunions leur sera fort utile.

J'aimerais à nouveau souligner les deux décisions importantes de la plénière de l'année dernière qui tracent notre futur.

- Premièrement, la 57^e Réunion plénière nommait Monsieur Terry Townsend comme nouveau Directeur exécutif. Ayant travaillé en étroite collaboration avec Monsieur Townsend, j'ai le plus profond respect pour ses capacités, sachant qu'il saura diriger le CCIC de sorte à relever les défis que les pays membres savent qu'ils peuvent confier à leur entité représentative. Tel que l'expliquera Monsieur Townsend dans son rapport, il a passé une partie de l'année à établir un nouvel équilibre entre les résultats du Secrétariat et ses ressources en vue de pouvoir répondre aux besoins changeants de ses membres.
- La seconde décision importante de la 57^e Réunion plénière concerne la création du Panel consultatif du secteur privé. Au début de l'année, la Commission permanente prenait les dispositions nécessaires pour permettre au Panel consultatif du secteur privé de devenir opérationnel cette année. Ces dispositions sont données dans le Mémoire de mise en oeuvre du Panel consultatif du secteur privé qui fait partie des documents de la plénière. Les nominations au Panel étaient demandées au mois d'avril cette année — les membres ont été nommés et approuvés de 14 pays différents, pays en développement et nations industrialisées. Les membres du Panel représentent une gamme diversifiée de compétences, expériences et connaissances de l'industrie cotonnière et sont tous des membres éminents dans leurs domaines relatifs à l'industrie cotonnière. Je souhaite notamment complimenter le Président du Panel, Monsieur Nick Earlam, du Royaume-Uni, pour sa direction des efforts du Panel.

La première réunion du Panel consultatif du secteur privé en juin de cette année a abouti à un ensemble important de recommandations dont nombreuses sont appuyées par la Commission permanente. Que l'ensemble de ces recommandations soit adopté ou non, il n'en reste pas moins qu'un nouveau processus de coopération, consultation et collaboration a ainsi été établi entre le secteur privé et le CCIC. J'espère que les membres du Panel l'accepteront comme un moyen de coopération continue permettant au CCIC de continuer à travailler comme forum gouvernement à gouvernement, tout en répondant aux besoins des industries cotonnières des pays membres.

Dans l'esprit de cette nouvelle époque que nous venons de commencer, j'ai décidé de ne pas fournir les détails administratifs des opérations de la Commission permanente, tel que le faisaient les anciens Présidents, mais plutôt de me concentrer sur des décisions que nous avons prises. Ces décisions entrent dans deux grandes catégories :

1. celles qui présentent de nouveaux avantages pour les pays membres ; et
2. celles qui sous-tendent les opérations du CCIC permettant d'atteindre ces mêmes résultats.

Décisions axées sur les résultats

Parlons d'abord des décisions axées sur les résultats. Ces décisions sont un résultat direct des conseils et recommandations du Panel consultatif du secteur privé et sont données dans la réponse au Panel consultatif du secteur privé mentionnée dans les documents de la Réunion plénière. Il s'agit de deux grandes décisions :

1. un rôle éducatif élargi du CCIC ; et
2. la réalisation de projets d'infrastructure avec le Fonds commun des Produits de Base.

Concernant la première décision, le CCIC est l'entité reconnue de l'industrie cotonnière mondiale et, à ce titre, c'est la principale source de données sur le marché cotonnier international et de prévisions des marchés cotonniers. Il fournit également une assistance aux chercheurs s'intéressant à l'industrie cotonnière, parraine des conférences techniques et fournit des informations sur des questions techniques par le biais de divers moyens, notamment la publication du *ICAC Recorder*. Toutefois, le Panel consultatif du secteur privé recommande que le CCIC renforce ses activités de vulgarisation de l'information tant dans les domaines de l'expertise existante que dans de nouveaux domaines revêtant une importance pour l'industrie cotonnière mondiale. Le Panel recommande notamment que le Secrétariat travaille avec le secteur privé aux fins suivantes :

- éduquer les producteurs et les coopératives de coton concernant l'utilisation des outils de gestion des risques ;
- souligner les préoccupations des usines de textile par rapport aux besoins de qualité de l'industrie de la filature ;
- informer le public consommateur que le coton est un produit qui n'est pas nuisible à l'environnement ; et
- encourager l'éducation de la communauté cotonnière mondiale concernant les avantages liés à des pratiques commerciales loyales.

J'aimerais ajouter à ce propos que le Secrétariat a préparé un document sur des politiques publiques affectant directement la production et le commerce du coton. Ce document, qui a été revu par la Commission permanente lors de deux réunions séparées cette année, éclaire les travaux futurs sur la question et représente une source d'information utile alors que nous commençons de nouvelles négociations agricoles avec l'Organisation mondiale du Commerce. J'espère que ce document restera « un document

vivant » mis à jour régulièrement afin de tenir compte des politiques publiques affectant d'autres parties de la chaîne de commercialisation du coton.

Parmi les quatre domaines recommandés par le Panel consultatif du secteur privé concernant d'autres activités pouvant être entreprises par le CCIC, la Commission permanente a accepté l'idée d'étendre les activités du CCIC en ces domaines et s'est engagée de travailler avec le Secrétariat pour élaborer un plan stratégique afin de les réaliser. Il est évident que les positions prises par le CCIC dans ces domaines devront refléter un consensus d'opinion parmi les pays membres. En élaborant le plan stratégique, nous espérons recevoir des conseils supplémentaires du Panel consultatif du secteur privé, de sorte à maximiser les bénéfices nets de l'engagement du CCIC dans ces activités.

Concernant la seconde décision, le Panel consultatif du secteur privé a recommandé que le Secrétariat travaille avec le Fonds commun des produits de base (CFC) pour mettre en place une infrastructure cotonnière, surtout dans les pays en développement producteurs de coton. La Commission permanente a accepté cette recommandation et, comme point de départ, a décidé de revoir la liste des priorités du Fonds commun du CCIC afin d'accorder une plus grande importance aux projets liés à l'infrastructure cotonnière. Tel que les membres le savent, le Secrétariat encourage activement le développement de projets pour le Fonds commun et a fort bien réussi à ce niveau. Actuellement, il existe six projets du Fonds commun concernant le coton, avec un total de 8 millions \$ pour la recherche cotonnière. Un changement de priorités afin de tenir compte de ce souhait d'investir dans les projets d'infrastructure permettra au Secrétariat d'étendre ses efforts et d'encourager des projets dans ce domaine important pour l'industrie cotonnière.

Décisions opérationnelles

Tel que mentionné, la Commission permanente a également pris des décisions sur un certain nombre de domaines opérationnels permettant d'exécuter les décisions ou d'améliorer l'efficacité opérationnelle du CCIC. Cinq décisions étaient une réponse directe aux recommandations par le Panel consultatif du secteur privé alors que les deux autres, sous forme de recommandations aux fins d'approbation par la plénière, tiennent à des questions que la Commission permanente a rencontrées l'année dernière.

Les cinq décisions se rapportant aux recommandations du Panel consultatif du secteur privé sont les suivantes :

1. Premièrement, on a convenu d'améliorer la communication avec le secteur privé. On encourage les gouvernements membres à trouver les moyens les plus appropriés pour le faire dans leur propre pays et le Secrétariat doit vérifier

que les entités représentatives de l'industrie dans chaque pays reçoivent les documents du CCIC.

2. Deuxièmement, on a décidé que le mandat pour les premiers membres du Panel consultatif du secteur privé serait étendu jusqu'à la plénière de l'an 2000 (non comprise).

3. Troisièmement, on a décidé que des changements qui avaient été faits au niveau des arrangements de cette plénière (soutenus par le PCSP) seraient revus et envisagés lors de l'élaboration du programme pour la 59^e Réunion plénière.

4. Quatrièmement, on a décidé qu'il serait bon à l'avenir de combiner les Réunions plénières du CCIC et les Conférences mondiales sur les Recherches cotonnières.

5. Cinquièmement, on a décidé que le Secrétariat rédigerait deux documents sur les diverses manières de renforcer la base de recettes du CCIC — l'un se rapportant aux principes de cette action et l'autre concernant un plan commercial explorant les diverses possibilités à ce niveau.

La décision finale est extrêmement importante pour rendre viable l'expansion d'activités envisagées pour le CCIC dans le cadre des décisions dont j'ai parlées auparavant. En effet, il est difficile d'envisager une expansion importante des activités du CCIC sans accroître en même temps les ressources dont dispose le Secrétariat pour cela. Personne ne souhaitait réduire le rôle du Secrétariat dans ses domaines d'activités existants. Là aussi, la Commission permanente espère recevoir des conseils supplémentaires du Panel consultatif du secteur privé sur les diverses manières dont on peut renforcer la base de revenus du CCIC.

J'aimerais à présent mentionner deux ensembles de recommandations au vu de changer le Règlement statutaire du CCIC. En ce qui concerne le premier ensemble, conformément au Règlement statutaire du CCIC, la Commission permanente avait commandité un audit spécial en 1998 à la fin du mandat de l'ancien directeur exécutif. Les finances du Comité semblaient en bon ordre mais les responsables de l'audit ont recommandé des changements dans les procédures concernant les chèques tirés sur les comptes du CCIC et les prélèvements du Fonds de réserve, changements qui rendraient plus prudentes les opérations financières du Secrétariat. J'aimerais vous encourager à approuver ces amendements recommandés au Règlement statutaire.

La seconde question financière est liée à l'intérêt que porte un ancien pays membre du CCIC à rejoindre le Comité et la rigidité du Règlement concernant le paiement des dettes du passé. Actuellement, tous les arriérés doivent être payés avant qu'un pays ne puisse à nouveau se joindre au Comité. L'on recommande que la plénière change les dispositions du Règlement statutaire

afin d'arriver à plus de souplesse dans le remboursement des arriérés et, partant, d'encourager les membres de se joindre à nouveau à nous. La Commission permanente recommande également une adhésion plus stricte aux règles de suspension afin d'éviter la situation qui s'est présentée quand certains membres passés ont accumulé plusieurs années d'arriérés. Là aussi, j'aimerais vous encourager à soutenir ces recommandations.

Conclusion

En guise de clôture, permettez-moi de remercier Monsieur Townsend et le personnel du Secrétariat pour les efforts déployés l'année passée et le soutien qu'ils m'ont apporté. J'ai la plus haute confiance dans la direction et la vision de Monsieur Townsend pour l'organisation et me réjouit de voir les progrès du CCIC dans les années à venir. J'aimerais également remercier Monsieur Alfonso Pino, premier Vice-Président de la Commission permanente, qui a fait le travail de deux cette année passée puisque nous n'avions pas de second vice-président. Une chose va me manquer pour sûr : les déjeuners que nous avons eus tous les trois avant chacune des réunions de la Commission permanente lorsque nous avons revu le programme de la réunion à venir et que nous avons également examiné les menus d'un certain nombre de restaurants de Washington. J'espère que le nouveau Président continuera cette tradition. A cet égard, j'ajoute mon soutien personnel aux recommandations de la Commission permanente concernant le bureau de la Commission pour 1999-2000 et souhaite bonne chance au nouveau bureau pour l'année à venir.

Rapport du Directeur exécutif

Terry P. Townsend

Une réussite de 60 années

Que la 58^e Réunion plénière du CCIC se déroule aux Etats-Unis en 1999 relève d'un choix fort judicieux puisqu'elle marque le 60^e anniversaire de la création du Comité lors d'une réunion internationale du coton qui se tenait en septembre 1939 à Washington DC à une heure de vol au nord de l'endroit où nous nous réunissons aujourd'hui. Qui plus est, bien des problèmes affligeant l'industrie mondiale en 1939 continuent à préoccuper les producteurs et les consommateurs de coton en 1999. A cette époque, les stocks mondiaux de clôture représentaient un quasi-record de 4,8 millions de tonnes, équivalant à 77% de la consommation mondiale. Les cours mondiaux chutaient à leur niveau le plus faible et les échanges mondiaux de coton avaient diminué pour atteindre leur volume le plus faible en l'espace de 15 ans. La consommation cotonnière mondiale n'augmentait pas aussi

rapidement que le souhaitent les producteurs et il semblait que ces stocks excédentaires poussant à la baisse les prix n'allaient jamais diminuer.

Dans son discours de bienvenue à la réunion internationale du coton, le Secrétaire américain à l'agriculture, l'Honorable Henry A. Wallace qui est devenu par la suite Vice-Président s'est exprimé dans les termes suivants : « certains pourront penser qu'il est bien étrange en ces temps de troubles mondiaux alors que retentissent à nouveau les coups des canons qu'une réunion internationale se tienne pour se pencher sur la collaboration internationale au niveau des affaires économiques. De fait il n'y a rien d'étrange dans tout cela, que ce soit dans l'optique de la situation d'un produit particulier ou du point de vue des principes généraux de la coopération internationale. »

Lors de la réunion de 1939, le délégué des Etats-Unis avait observé que la production subventionnée, les barrières à l'importation et les subventions à l'exportation avaient contribué à la contraction du commerce mondial pendant les années 30 ainsi qu'aux problèmes rencontrés par l'industrie. Le délégué de l'Egypte ajoutait que la concurrence exercée par des fibres artificielles faisait baisser la demande pour le coton. Le représentant des colonies britanniques exportant du coton mentionnait les travaux techniques de l'Empire Cotton Growing Corporation cherchant à déterminer la rotation agricole adéquate pour conserver la fertilité des sols. Le représentant des colonies françaises exportant du coton faisait état des contributions du secteur privé au développement de l'infrastructure cotonnière en Afrique, notant que des industriels français s'étaient imposés à eux-mêmes une taxe de deux francs par 100 kilogrammes de coton pour financer la recherche et améliorer la production. Le délégué du Pérou a critiqué les subventions aux exportations offertes par d'autres producteurs et le délégué du Brésil notait le problème de la contamination des balles de coton recouvertes d'autres fibres.

La réunion de 1939 convenait de créer le CCIC. Les réunions plénières du Comité ont continué après 1944 et les discussions se penchaient essentiellement sur les méthodes permettant d'éviter des productions excédentaires et de maintenir les prix tout en relevant la concurrence contre les fibres chimiques. Les réunions plénières entre 1952 et 1954 se sont penchées sur des propositions détaillées concernant la création d'un stock régulateur à l'échelle mondiale et des méthodes encourageant une consommation mondiale accrue de coton.

Renforcer la demande

Les années 50 et 60 étaient marquées par les préoccupations soulevées par la perte de la part du marché du coton au profit des fibres chimiques et la nécessité de renforcer la demande du

coton. Les discussions au sein du CCIC ont donné naissance à l'Institut international du coton (IIC). L'IIC était une organisation internationale financée par des contributions versées par des gouvernements des pays producteurs de coton. Au départ, l'IIC a su augmenter la part de marché du coton en Europe et au Japon et maintes stratégies et techniques utilisées encore de nos jours pour relancer le commerce du coton ont été mises au point par l'IIC. Seulement un grand nombre des producteurs de coton n'étaient pas prêts à financer des activités de promotion à l'extérieur de leur pays, les pays consommateurs n'étaient pas désireux de soutenir des efforts visant à une consommation accrue du coton et les attitudes face à la participation du secteur public à la promotion du marché des articles de base étaient en train de changer dans bien des pays. Par conséquent, l'Institut n'a pas su maintenir l'aide des gouvernements et a cessé de fonctionner en 1994.

L'expérience de l'IIC conjuguée aux expériences des années 80 et des années 90 a montré que la promotion du coton pouvait être efficace mais qu'il fallait organiser ces activités promotionnelles à l'échelle nationale et que le financement de cette promotion devait venir essentiellement du secteur privé. Les présentations et la discussion lors de la quatrième séance plénière de la présente réunion seront conformes à l'enseignement retiré de l'expérience de l'IIC.

Thèmes des réunions plénières

Pendant les années 60, le Comité a également envisagé les impacts des nouvelles méthodes de test du coton et on a proposé de fixer des normes internationales uniformes sur la qualité du coton. En 1963, des Séminaires techniques ont été rajoutés à l'ordre du jour de chaque réunion plénière. Le séminaire technique de cette année sur la qualité des fibres et l'industrie de filature moderne et la sixième séance plénière sur la réduction des coûts de la production de coton entrent dans la lignée de trente années de soutien de la part du CCIC aux améliorations technologiques de l'industrie cotonnière mondiale.

Ces trente dernières années, les discussions du CCIC concernent les travaux de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et les divers moyens permettant de diminuer les fluctuations des prix des produits de base. Des études ont été faites sur les circonstances spéciales du marché du coton à fibres longues, des coûts de production, de l'emballage des balles, de l'importance du respect des contrats, du rôle du coton dans le développement économique, de l'importance de la qualité du coton et de la réduction de la contamination, des changements de la structure du marché confiant un rôle croissant au secteur privé et des changements au niveau de la mesure de la qualité. Le Comité a reconnu qu'il fallait traiter les préoccupations écologiques soulevées

par la culture du coton. Le Comité a convenu en 1990 de servir d'entité internationale des produits de base pour représenter le Coton devant le Fonds commun des produits de base (CFC).

Les discussions des réunions plénières ont souvent éclairé les politiques publiques influençant la production, la consommation et le commerce du coton et le Comité a noté, lors de sa 51e Réunion, que les subventions, les droits tarifaires, les barrières entravant le commerce et le dumping étaient autant de pratiques néfastes qui empêchaient d'arriver à une solide économie cotonnière mondiale. La discussion lors de la cinquième séance plénière de la présente réunion sur le thème des mesures gouvernementales affectant le coton est fidèle à notre héritage de 60 ans consistant à éclairer les conséquences des politiques gouvernementales pour le coton dans le but d'améliorer le fonctionnement du marché cotonnier mondial.

Rôle du CCIC

Le but de la réunion internationale du coton de 1939, tel que formulé par le Secrétaire Wallace, était de réunir et d'échanger des informations sur la situation cotonnière internationale, de prêter une oreille sympathique aux problèmes de chaque pays et de voir si l'on pouvait améliorer les conditions du marché grâce à l'action internationale menée en collaboration. Il existe un dicton voulant que plus les choses changent, plus elles restent les mêmes. Les analogies entre les problèmes de 1939 et de 1999 le montrent bien : la nature sous-jacente des problèmes reste pareille même si les questions spécifiques qui se posent à l'industrie cotonnière de nos jours sont d'un ordre nouveau. Les objectifs de cette réunion internationale du coton (observer, comprendre et collaborer) restent les pivots du rôle du CCIC de nos jours.

La mission du CCIC consiste à aider les gouvernements à développer une industrie cotonnière mondiale rentable et solide. Le CCIC peut mener à bien sa mission en servant de forum à la consultation et à la coopération sur les questions internationales liées aux politiques cotonnières et à la production, consommation, commerce et cours du coton, en fournissant des statistiques exactes et en temps opportun, d'où une plus grande transparence du marché cotonnier mondial et en facilitant l'échange d'informations techniques sur le coton.

Le Comité tire sa force de la qualité du travail du Secrétariat, de l'aide du secteur privé et des gouvernements et de l'influence constructive dans le monde du coton. Le Comité a notamment pour objectif de représenter les intérêts diversifiés de l'industrie cotonnière et, par le truchement de ses réunions, le Comité peut susciter un sentiment d'unité et de but commun entre les gouvernements, le secteur privé et les associations de l'industrie textile et cotonnière.

Buts actuels

C'est la manière constructive dont le Comité saura répondre aux problèmes que rencontrent les participants de l'industrie cotonnière qui déterminera l'avenir du CCIC. Les buts actuels du CCIC, communs à la Commission permanente et au Secrétariat, consistent à augmenter le nombre de membres du Comité, d'accroître le nombre de délégués assistant aux réunions plénières, de renforcer le rôle éducatif du CCIC dans les domaines de la gestion des risques, de la qualité du coton et des avantages d'un commerce libre et équitable et d'augmenter la distribution du matériel du CCIC. De pair avec le Fonds commun des produits de base et d'autres organismes de développement, le Comité cherche à améliorer l'infrastructure de marketing et de production du coton.

Membres

Le nombre de membres du CCIC est passé de 22 pays en 1949 à 49 en 1981. Mais depuis, le nombre de membres a diminué suite aux contraintes budgétaires, à la baisse de la production, aux troubles politiques et peut-être également dans certains cas au manque d'intérêt. Depuis sa création en 1939, 22 pays ont quitté le Comité mais 38 sont venus se joindre et quatre de ceux qui étaient partis sont revenus par la suite, ce qui nous donne actuellement 42 membres. Le Comité compte parmi ses membres presque tous les pays importants producteurs et consommateurs de coton bien qu'il existe 40 pays avec des industries cotonnières significatives qui ne sont pas membres actuellement dont neuf avec une production ou consommation annuelle de plus de 100 000 tonnes.

Pour renforcer la base de membres du Comité, le Secrétariat, la Commission permanente et la réunion plénière doivent travailler ensemble comme une équipe pour vérifier que les discussions de la Commission permanente et lors des réunions plénières sont ciblées, constructives et pertinentes face aux préoccupations des gouvernements et de l'industrie cotonnière, encourageant ainsi tous les pays à venir se joindre. C'est un plaisir et un honneur de souhaiter la bienvenue au Gouvernement du Nigeria devenu membre cette année. Le Nigeria est un important producteur et consommateur de coton en Afrique de l'Ouest et l'expérience de ce pays cherchant à s'adapter à une économie cotonnière mondiale en train de changer en accordant un rôle accru au secteur privé peut s'avérer riche de leçons pour tous les pays. Je tiens également à souhaiter la bienvenue aux pays participant à cette réunion à titre d'observateurs et j'espère qu'un grand nombre d'entre eux viendront grossir les rangs du CCIC cette année. Moutls avantages tangibles découlent de l'adhésion au Comité faisant sentir à chacun de ses membres les liens fraternels de la communauté cotonnière mondiale.

Une remarque spéciale s'impose sur la relation entre la Commission permanente et la Réunion plénière. De même qu'une équipe de sports a besoin de tous les joueurs sur le terrain pour gagner, le CCIC doit utiliser pleinement toutes ses composantes pour être entièrement efficace. Une Commission permanente solide et robuste est nécessaire pour vérifier que les discussions lors de la plénière se concentrent sur le coton. Le Règlement statutaire du Comité confie la responsabilité du budget et de l'administration dont le programme de travail du Secrétariat à la Commission permanente. Celle-ci est également chargée de déterminer l'ordre du jour de chaque réunion plénière. Cela veut dire que les délégués de la Commission permanente doivent être habilités par leur gouvernement et les industries privées de leur pays à faire partie de l'équipe du coton, communiquant fréquemment avec les représentants du gouvernement et de l'industrie dans leur pays et prenant part aux discussions sur les questions stratégiques du coton. Depuis la dernière réunion plénière, la Commission permanente a approuvé la création d'un panel consultatif du secteur privé, a fait des premiers commentaires au Secrétariat concernant une étude des mesures gouvernementales et s'est occupée efficacement et avec discrétion du budget et de l'administration. Ce fut un plaisir de travailler cette année avec M. Morris, M. Pino et d'autres membres de la Commission permanente et grâce à leurs efforts, un minimum de temps a besoin d'être consacré aux questions administratives pour la 58e Réunion plénière.

Réunions plénières

Les réunions plénières du Comité sont importantes. De plus en plus de personnes y assistent chaque année. Actuellement quatre pays ont transmis une invitation au Comité pour être hôte d'une réunion plénière d'ici l'an 2003 : Australie, Zimbabwe, Egypte et Pologne. Les réunions plénières du CCIC fournissent un forum de discussion des questions internationales revêtant une importance pour l'industrie cotonnière et permettent aux représentants de l'industrie et du gouvernement de s'entretenir de questions les intéressant ou les préoccupant mutuellement. Des campagnes de sensibilisation sont nécessaires pour informer les pays des avantages que détiennent les membres du CCIC et pour encourager la participation aux réunions plénières du Comité. Un plus grand nombre de membres et une participation accrue aux réunions rehausseront le statut et la valeur du CCIC en tant que forum de discussion des questions cotonnières importantes à l'échelle internationale et garantiront l'avenir du CCIC.

Activités du Secrétariat

Dans le monde entier, un même thème revient dans les discussions sur le CCIC et les avantages liés au fait d'être membre : la valeur du travail du Secrétariat. Représentants des pays dévelop-

pés ou en développement, des pays importateurs ou exportateurs, des secteurs public et privé, autant de personnes qui indiquent toutes que les statistiques et la recherche sur la production notifiées par le Secrétariat sont une des raisons capitales de l'existence du CCIC. Les rapports statistiques et techniques du Secrétariat occupent une place prépondérante dans l'ordre du jour de chaque réunion plénière depuis 1946.

Le Secrétariat du CCIC est la principale source d'informations internationales sur l'industrie cotonnière mondiale. Le Secrétariat fait des projections sur l'offre, la consommation et les cours du coton, estime l'offre par type de coton et suit les exportations par destination et les importations par origine. Le Secrétariat mesure et prévoit la consommation de coton ainsi que la part du coton dans la demande mondiale et régionale de fibres. Le Secrétariat est la principale source dans le monde de statistiques sur la demande de fibres.

Depuis la 57e Réunion plénière en Bolivie, le Secrétariat fait le point de la situation cotonnière dans le monde avec une mise à jour quotidienne sur le Web (intitulée *COTON DE CE JOUR*), un rapport mensuel sur le web et par fax (*COTON, CE MOIS-CI*) et avec un rapport tous les deux mois, disponible sur le web et en copie papier (*COTON : Examen de la situation mondiale*). En juin, le Secrétariat a réalisé un CD avec l'histoire complète des statistiques du coton remontant aux années 20. Dans le cadre d'un effort conjoint avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Secrétariat a réalisé un rapport sur le Marché mondial de coton : projections jusqu'en 2005 (*World Cotton Market : Projections to 2005*) et des documents ont été présentés pour des réunions cotonnières en Asie, en Amérique latine et en Europe. Des rapports sur le commerce, la consommation et l'offre de coton ont été préparés pour la présente réunion plénière. Le Secrétariat souhaite la bienvenue à Ioannis Kaltsas, son nouveau membre depuis mai de cette année. Ioannis est le quatrième statisticien dans l'histoire du CCIC et déjà il contribue grandement au travail du Secrétariat.

Le Programme des associés de recherche du CCIC est un programme annuel de formation pour des habitants des pays membres. Le Comité parraine partiellement 24 chercheurs de 19 pays cette année afin qu'ils puissent assister à la deuxième Conférence mondiale sur les recherches cotonnières, conférence couronnée de succès se déroulant en Grèce. Le CCIC aide également à parrainer « la consultation régionale sur la gestion de la résistance aux insecticides pour le coton » au Pakistan. Des délégués de 16 pays de la région et des experts de l'Australie, de la France, du Royaume Uni et des Etats-Unis ont assisté à la Consultation. La Consultation a décidé de créer le Réseau asiatique de recherche-développement pour le coton qui se réunira tous

les deux ans.

Les numéros de l'*ICAC RECORDER*, des publications techniques spéciales ainsi que des recherches sur le coût de la production de coton et les pratiques de production de coton aident à informer tous les segments de la communauté de recherche cotonnière. Le Secrétariat se tient au courant des travaux de recherche les plus récents, notamment en matière de production de coton organique, coton transgénique et développements de l'équipement de test des fibres tel que le HVI.

L'avenir du CCIC dépend d'un secrétariat productif et compétent. Les recettes provenant de la vente des abonnements et les consultations du site web du CCIC peuvent renforcer les ressources dont dispose le Secrétariat, servant par ailleurs d'indicateurs montrant si le Secrétariat arrive à satisfaire la demande du marché concernant l'information statistique et technique. Avant 1996, les frais d'abonnement aux publications du Secrétariat étaient fixés à des taux modiques en vue de couvrir les frais d'envoi postal mais, ces dernières années, ils ont été augmentés pour couvrir partiellement les dépenses du Secrétariat alors que diminuaient les contributions versées par les gouvernements. Le fait de dépendre davantage des recettes des publications est une solution attirante car elle exige une nouvelle attention de la part du Secrétariat qui doit effectivement fournir l'information pour laquelle l'industrie cotonnière est prête à payer.

Les recettes des abonnements se sont élevées jusqu'à 90 000 \$ par an mais elles ont diminué en 1998-99 car un grand nombre d'abonnés se tournent vers les versions Internet moins chères. Il n'est guère facile pour le Secrétariat de majorer le prix des abonnements car on s'attend à ce qu'un gouvernement qui s'acquitte de sa contribution annuelle au Comité est en droit de recevoir gratuitement les publications dans son pays, tant pour les entités publiques que privées. Le Secrétariat doit s'assurer que son travail est opportun, pertinent et exact afin de renforcer l'utilité du site web du CCIC et d'augmenter le nombre de publications vendues par le biais d'abonnements, permettant une meilleure connaissance du marché cotonnier mondial.

Séminaires

Le CCIC a l'intention de conclure des partenariats avec le secteur privé pour renforcer son rôle éducatif à l'avenir. Le Secrétariat a réalisé trois ateliers sur la gestion du risque à Tachkent, à Gdynia et à Khartoum. La 54e Réunion plénière en 1995 présentait une séance sur l'utilisation des instruments à termes comme outils de gestion des risques et les programmes des associés de recherche traitent également de la gestion des risques dans le domaine du coton. L'importance de la diminution de la contami-

nation et l'amélioration de la qualité du coton, l'impact de la production de coton sur l'environnement et la nécessité de respecter les contrats afin de maintenir un climat de commerce loyal sont autant de thèmes qui ont été mis en exergue lors des réunions plénières des années 80 et des années 90. D'autres programmes, tant dans le cadre des réunions plénières que d'autres forums, seront planifiés sur les sujets de la gestion des risques, de la protection de l'environnement et des améliorations de la qualité. Certains programmes seront réalisés conjointement par le Secrétariat et des spécialistes du secteur privé.

Fonds commun

Dans son rôle d'entité internationale représentant l'industrie cotonnière mondiale auprès du Fonds commun des produits de base, le CCIC peut aider à obtenir les ressources visant à améliorer l'industrie. Les priorités du Fonds commun consistent à fournir des prêts à des projets de développement des produits de base avec le secteur privé qui bénéficient à des producteurs à faibles revenus dans les pays en développement. Le défi pour le CCIC est d'encourager et d'aider à mettre sur pied des projets acceptables pour le Fonds commun qui encouragent des améliorations au niveau de l'infrastructure et des pratiques de commercialisation du coton, augmentent les rendements et diminuent les coûts de production et qui fournissent des ressources pour encourager de nouveaux pays à démarrer diverses activités pour renforcer la demande cotonnière. Vu les solides propositions de projet, un total de 8 millions de dollars a été accordé à la

recherche cotonnière depuis 1991 par le biais du Fonds commun et, au moment de la rédaction du présent rapport, un autre projet doit être approuvé en vue de développer des méthodes durables de lutte contre le ver de la capsule en Asie. Le nouveau projet compte un financement de 4 millions de dollars dont deux millions au titre d'un don du Fonds commun. Ce projet viendra s'ajouter aux projets en cours du Fonds commun portant sur la lutte contre le charançon de la capsule, la lutte intégrée contre les ravageurs du coton sans viscosité, le développement de cotonniers résistant aux virus, les améliorations de la commercialisation du coton affecté par le problème de la colle et la mise en place d'un système d'entreposage pouvant servir de garantie.

Conclusion

Si nous remontons le cours de notre histoire jusqu'à 1939, nous voyons que le Comité a réussi à présenter sous un jour plus clair les problèmes affectant au fil des ans le marché cotonnier mondial. Pendant soixante ans, le CCIC s'est efforcé de rendre ce marché plus transparent et a servi de forum de discussion. Et, malgré la persistance de nombreux problèmes, l'industrie cotonnière mondiale a changé et elle est plus solide aujourd'hui qu'elle ne l'était 60 ans de cela. La contamination est moins grave qu'elle ne l'était il y a 20 ou 30 ans grâce à une sensibilisation accrue au problème pendant les réunions du CCIC. Les rendements cotonniers sont plus élevés, les coûts de production du coton sont plus faibles et la qualité du coton est meilleure

grâce aux travaux techniques du Comité. Les activités promotionnelles ont renforcé la demande pour le coton et c'est lors de discussions du CCIC que sont nés ces efforts et ces stratégies spécifiques. Les programmes et les politiques des gouvernements qui déforment la production et le commerce du coton ont régressé par rapport aux années antérieures et ne sont plus le facteur déterminant les décisions relatives aux plantations. La connaissance des impacts néfastes que peuvent avoir des politiques mal conçues, favorisée par des discussions du CCIC pendant soixante ans, favorise un monde cotonnier plus productif et plus efficace.

En bref, les perspectives d'avenir du CCIC restent bonnes après 60 ans. L'ancien Directeur exécutif, le Docteur Shaw, a laissé les finances du Comité en bonne condition et le Secrétariat est compétent. Productif et engagé dans sa mission. Et surtout, chose la plus importante, le principe de la consultation et de la collaboration internationale en vue de trouver des solutions aux problèmes communs (observer, comprendre et collaborer) reste aussi valide de nos jours qu'il ne l'était en 1939. Les discussions de cette semaine sauront être ciblées, constructives et pertinentes face aux préoccupations des gouvernements et de l'industrie cotonnière. C'est un honneur de servir le Comité en tant que directeur exécutif et j'aimerais me faire l'écho d'autres qui sont reconnaissants au gouvernement américain et au comité hôte des Etats-Unis pour l'hospitalité et les excellentes préparations de cette réunion.

Deuxième séance plénière

Lundi 25 octobre 1999, 13h30

Sous la présidence de M. F. Ronald Rayner

Le **PRESIDENT** déclare ouverte la réunion et invite Monsieur J. Berrye Worsham, Président et Président-Directeur général de Cotton Incorporated, à présenter un rapport sur les perspectives économiques mondiales et la demande de fibre. Monsieur Worsham indique que, conformément à une projection faite par le Fonds monétaire international en mai 1999, la croissance économique mondiale s'est nettement ralentie en 1998, atteignant 2,5%, à savoir la moitié du taux moyen de croissance des quatre années précédentes. D'après la prévision du FMI, la croissance économique continuera à être faible en 1999, à un niveau de 2,3%. La performance de l'économie mondiale en 1998 et en 1999 est nettement inférieure à la croissance moyenne de 3,7% enregistrée depuis 1970. Caractéristique unique du ralentissement économique actuel : l'économie des Etats-Unis qui connaît une solide croissance s'inscrivant en

contraste aux récessions mondiales précédentes. Si l'économie des Etats-Unis s'était ralentie ces deux dernières années, la situation économique mondiale aurait été bien pire. Monsieur Worsham mentionne que le FMI s'attend à une croissance économique mondiale meilleure, qui s'améliorera et passera à 3,4% en 2000 et à une moyenne de 4,2% entre 2001 et 2003. Mais cette situation mondiale meilleure n'en comporte pas moins certains problèmes qui subsistent, notamment les conséquences éventuelles du problème Y2K, la chute possible de la Bourse américaine, et l'accroissement des taux d'intérêt aux Etats-Unis. Il ajoute qu'il n'existe pas de signe clair de la relance économique au Japon, et que l'on peut craindre une dévaluation de la monnaie en Chine (continentale). Monsieur Worsham note que la croissance de la demande de fibre est étroitement liée aux changements de l'activité économique et que la demande mondiale de fibre en 1998 correspondait à la faiblesse de l'économie mondiale, n'enregistrant pratiquement aucune crois-

sance. Les perspectives économiques pour 1999, ajoute-t-il, suggèrent une croissance nulle ou négative de la consommation de fibre pour 1999. Si l'on en juge d'après la prévision à long terme du FMI, la consommation mondiale de fibre devrait croître à un taux annuel moyen de 2,6% jusqu'à l'an 2003. S'agissant de la demande cotonnière, Monsieur Worsham indique que la part du coton dans le marché mondiale de la fibre a diminué, pratiquement d'un point de pourcentage par an pendant les années 90 et continuera ce mouvement descendant, de 41,7% en 1998 à 40% en 2003. La réduction escomptée du taux de baisse dans la part du coton est due à un gain probable de la position compétitive du coton car les prix du pétrole ont augmenté rapidement ces derniers mois et, par conséquent, les produits à base de pétrole sont devenus chers comparés au coton. Enfin, Monsieur Worsham indique que la demande cotonnière devrait augmenter à un taux annuel de 1,7% d'ici l'an 2003. La croissance de la demande cotonnière, ajoute-t-il, sera probablement négative en 1999, mais

légèrement positive en 2000 et plus solide entre 2001 et 2003. Sa communication est une déclaration de la réunion.

Le PRESIDENT invite Monsieur Ioannis Kaltsas, Statisticien du Secrétariat, à présenter un rapport sur l'offre et la demande de coton dans le monde. Monsieur Kaltsas indique que l'Indice Cotlook A a diminué et qu'il est tombé en dessous de la barre des 50 cents US la livre pour la première fois depuis 1986 et que c'est également la première fois depuis la création de l'Indice que les prix diminuent pendant cinq années de suite. Il ajoute que les prix resteront faibles en 1999/2000 car les stocks de la Chine (continentale) risquent de submerger le marché et il reste bien des incertitudes quant à la reprise économique des pays de l'Asie de l'Est. Malgré les prix à la baisse, la production augmente en 1999/2000 et l'offre mondiale qui comprend les stocks de départ et la production est estimée à 28,9 millions de tonnes, soit 1 million de tonnes de plus que l'offre de la campagne précédente. Il note que la consommation industrielle de coton a diminué de 1,5% pour atteindre 19

millions de tonnes en 1998/1999, mais qu'une reprise possible de la demande mondiale de fibre de textile et des prix cotonniers plus faibles devaient se traduire par une modique augmentation de 0,1% de la consommation industrielle mondiale en 1999/2000 et un accroissement de 1,9% en 2000/2001. Monsieur Kaltsas observe que la superficie mondiale sous coton doit se rétrécir en 1999/2000 et que la production accrue est uniquement le résultat de meilleurs rendements. Il ajoute qu'une réduction des stocks, une relance de la production et une consommation cotonnière accrues caractérisent les perspectives cotonnières mondiales sur cinq ans. L'offre cotonnière restera probablement stable, mais les stocks diminueront pour tomber en dessous des 9 millions de tonnes en 2003/2004, probablement à cause d'une réduction des stocks en Chine (continentale) et des augmentations de la production, passant à 20,5 millions de tonnes, niveau qui n'en reste pas moins inférieur au record de 20,7 millions de tonnes enregistrés en 1991/1992. La consommation industrielle doit atteindre un nouveau record de 21 millions de tonnes d'ici 2003/2004. Le rapport de Mon-

sieur Kaltsas, les *Perspectives de l'offre de coton en 1990/2000* est une déclaration de la réunion. Les autres rapport, la *Demande textile mondiale* et le *Commerce mondial de coton* sont des documents de la réunion.

Le PRESIDENT demande si les délégués veulent faire des commentaires concernant les deux communications. Le délégué de l'Argentine note qu'en théorie, alors que les prix diminuent, la production doit elle aussi diminuer mais que, dans la pratique, tel n'est pas le cas car il existe des subventions dans plusieurs pays. Il demande des estimations de l'incidence des subventions sur la superficie, la production et les échanges de coton. Monsieur Kaltsas indique que des recherches sont faites sur le sujet concernant d'autres produits, mais qu'il n'a pas connaissance d'une telle recherche pour le coton. Il ajoute que les subventions risquent effectivement de déformer les marchés de produits de base.

Le PRESIDENT, voyant qu'aucun autre délégué ne souhaite la parole, ajourne la séance à 15 heures.

Troisième séance plénière

Lundi 25 octobre 1999, 15h30

Sous la présidence de M. F. Ronald Rayner

Le PRESIDENT annonce que la troisième Séance plénière est ouverte et demande aux délégués de présenter les déclarations de leurs gouvernements. Le PRESIDENT demande aux délégués de limiter leurs déclarations à cinq minutes ou moins.

Le délégué de l'ARGENTINE félicite le Gouvernement des Etats-Unis et le Secrétariat du CCIC pour l'excellente organisation de la réunion. En 1998/1999, la production en Argentine s'élève à 200 000 tonnes. La réduction de la production en 1998/1999 est due à de mauvaises conditions climatiques. A la fin de mars, les rendements étaient estimés à 470 kilogrammes par hectare. Mais, entre les derniers jours de mars et le 15 avril, les fortes pluies et les faibles températures ont eu un impact négatif sur la culture. Cette mauvaise situation s'est encore aggravée entre le 17 et le 18 avril, où le pays a enregistré la plus faible température en avril depuis 1945. Par conséquent, 111 030 hectares ont été abandonnés. Les prix du coton-graine se situent entre 100\$ et 290\$ par tonne suivant la qualité. La consommation nationale de coton en Argentine diminue depuis 1991. En 1999, la consommation cotonnière en Argentine est estimée à 90 000 tonnes. Cette réduction de la consommation nationale est liée à la situation économique en Argentine et à des

importations plus importantes de la part de pays tiers. Le Brésil représente 51% des importations de l'Argentine et les Etats-Unis, 35%. L'Argentine demande que soient éliminées les subventions à la production et aux exportations. En effet, ces politiques discriminent contre l'Argentine et d'autres pays qui n'ont pas de mécanisme d'intervention sur le marché. Le délégué souhaite que les futures négociations de l'OMC se penchent sur les questions agricoles. La communication de l'Argentine est une déclaration nationale de la réunion.

Le délégué de l'Australie remercie le Gouvernement des Etats-Unis pour l'organisation de la réunion et félicite le Secrétariat pour les préparations. Selon le délégué, la production australienne a atteint un nouveau record de 726 400 tonnes et la superficie plantée s'étendait sur 552 000 hectares, soit un accroissement d'environ 29% par rapport à l'année précédente et là aussi, un nouveau record. Des pluies suffisantes et un temps favorable caractérisaient 1998/1999. Mais les producteurs de certaines régions ont connu des problèmes vers le milieu et la fin de la campagne suite à l'engorgement dû aux fortes pluies. Les prévisions situent les plantations à 452 000 hectares en 1999/2000 et une production de l'ordre de 480 000 tonnes.

Une production cotonnière durable et rentable se fonde sur les résultats d'une bonne recherche, fait savoir le délégué. La Corporation de Re-

cherche et de Développement du Coton (CRDC) a accordé au total 10,5 millions \$A à la recherche et au développement en 1998/1999. La corporation est un partenariat entre le gouvernement et l'industrie. La recherche en biotechnologie fait partie du portefeuille du CRDC. Le CRDC pense que l'introduction répandue de coton transgénique permettra de diminuer l'utilisation des pesticides traditionnels de l'industrie cotonnière. La réduction de l'utilisation des pesticides est variable depuis l'introduction des cotons transgéniques en 1998/1999, les régions transgéniques ayant besoin en moyenne de 40% en moins de produits chimiques par hectare que le coton classique.

Le délégué indique que l'industrie cotonnière de l'Australie fonctionne sans intervention du gouvernement. Le Gouvernement australien ne fournit aucune assistance à la production cotonnière autre que la recherche. Le coton australien est vendu sur un marché libre. La croissance de l'industrie cotonnière de l'Australie, passant d'un importateur net pendant les années 60 au statut d'important exportateur de nos jours, sans l'appui de l'Etat, témoigne bien des avantages du commerce libre. La future réunion de l'OMC sera l'occasion de négocier des échanges mondiaux libres à l'avantage de tous. Si l'on réalise dans la pratique les bénéfices des échanges libres, l'accent doit être mis sur les mesures qui déforment le plus le commerce. Il s'agit notam-

ment des subventions à l'exportation, de tarifs et quotas à l'importation, mais également des crédits d'exportation non commerciaux et du soutien national à la production et à la transformation qui déforment les signaux du marché. De telles mesures peuvent faire baisser les prix et entraver le développement dans des pays qui, autrement, auraient des industries compétitives. Enfin, le délégué rappelle aux participants que la Réunion plénière de 2000 se tiendra en Australie. La communication de l'Australie est une déclaration nationale de la réunion.

Le délégué de la CHINE (TAIWAN) remercie le Gouvernement des Etats-Unis pour les préparations de la réunion. Le délégué met en évidence plusieurs caractéristiques de la situation cotonnière en Chine (Taiwan). La Chine (Taiwan) dépend d'importations de coton d'autres pays, surtout des Etats-Unis, et la position surévaluée ou dévaluée de la monnaie nationale par rapport au dollar américain exerce une grande influence sur les filateurs du coton à Taiwan. Le délégué note que l'industrie de la filature a connu des conditions économiques difficiles en 1998 et a vu diminuer ses marges bénéficiaires. Les perspectives pour 1999 ne sont pas très optimistes. La stabilité des coûts du matériel pourrait diminuer les problèmes des filateurs, mais la demande n'augmentera probablement pas de manière importante et, par conséquent, la situation restera analogue à celle de 1998. Le délégué parle ensuite de la compétitivité de la Chine (Taiwan). Les filateurs devraient accroître la valeur unitaire de leurs produits. Ils font face à une réduction de la capacité de filature. Des machines anciennes de filature et de tissage ont été remplacées par de nouvelles technologies. La communication de la Chine (Taiwan) est une déclaration nationale de la réunion.

Le délégué de la COLOMBIE remercie le Gouvernement américain et les habitants de la Caroline du Sud pour l'hospitalité bien connue du Sud. La Colombie est d'accord avec les remarques du délégué de l'Argentine concernant l'importance de diminuer les subventions. Le délégué indique que les subventions sont une question extrêmement importante car elles déforment les marchés et les rendent moins transparents. Vu que l'un des buts du CCIC est de rendre plus transparent le marché cotonnier mondial, la question des subventions devrait avoir une place prioritaire lors des discussions pendant la plénière. La Colombie cherche à accroître l'efficacité de son économie en cultivant des produits légaux dans un marché libre. Mais les faibles cours cotonniers créés par les subventions dans d'autres pays producteurs rendent l'effort moins efficace.

Le délégué de l'EGYPTE remercie le Gouvernement américain et les habitants de ce pays pour l'accueil de cette réunion importante. Il remercie également le Directeur exécutif et le Secrétariat du Comité. Les opérations de com-

mercialisation du coton en Egypte ont traversé divers changements, passant du stade de commercialisation libre à celui de la commercialisation obligatoire des coopératives. Par la suite, à la fin des années 80, une nouvelle politique était adoptée. Celle-ci visait notamment à libéraliser le marché cotonnier pour motiver les producteurs à adopter ce produit et permettre à l'Egypte de regagner sa part du marché mondial. En 1994, trois lois étaient adoptées concernant les échanges cotonniers internes, l'Association des exportateurs de coton était créée et le marché du disponible reprenait à Mena el Basal à Alexandrie. Malgré les problèmes pendant les trois premières campagnes de la transformation vers la libéralisation, les deux dernières campagnes connaissent des améliorations et commencent à récolter les avantages de la libéralisation. Sa communication et ses remarques sont une déclaration nationale de la réunion.

Le délégué de l'ALLEMAGNE remercie le Gouvernement des Etats-Unis et mentionne l'esprit d'hospitalité qui règne dans cette ville historique. Le délégué note que l'industrie allemande du textile et des articles d'habillement dominée par des entreprises petites et moyennes reste un facteur très important de l'économie de son pays. Avec un chiffre d'affaires de 54 milliards DM en 1998, cela représente 2,4% du secteur manufacturier et bien d'autres branches de l'industrie en dépendent directement. Certains signes semblent indiquer une relance de l'industrie, mais le chômage reste à des niveaux élevés. L'Allemagne s'attend à une croissance économique de 2% à 3% en l'an 2000 et les échanges avec l'étranger se développent positivement. De faibles taux d'intérêt, une majoration des prix et l'introduction réussie de l'euro rendent les sociétés plus compétitives et font des exportations un moteur de l'économie. De plus, la série de négociations du GATT en Uruguay a créé les conditions nécessaires à la libéralisation du marché mondial et des accords internationaux fiables sont de première importance, fait savoir le délégué. La communication de son pays est une déclaration nationale de la réunion.

Le délégué de l'INDE remercie le Gouvernement des Etats-Unis et les habitants de la Caroline du Sud pour leur hospitalité. Le délégué indique l'importance du coton comme produit agricole et fibre dominante de l'industrie textile de son pays. Le coton fait également une contribution importante à la création d'emplois et de revenus et, partant, à la sécurité alimentaire des villages de l'Inde. L'Inde représente environ 25% de la superficie cotonnière mondiale. Le Programme de développement intensif du coton, démarré par le gouvernement, couvre tous les districts producteurs de coton de l'Inde et vise à renforcer les rendements et à assurer l'autosuffisance de la production cotonnière. Des efforts sont également faits pour vérifier la disponibilité de semences certifiées et de qualité.

Le délégué indique que le Gouvernement de l'Inde a démarré récemment un Plan de mise à jour technologique pour l'industrie du textile et du jute couvrant une période de cinq ans. Ce fonds vise à fournir un financement à des taux d'intérêt internationaux pour faciliter la mise à jour technologique. Le délégué mentionne également que le commerce à terme du coton a repris, aux mains de l'East India Cotton Association et que le gouvernement de son pays a fixé un objectif de 3,53 millions de tonnes pour 2002/2003 et espère avoir un petit excédent exportable dans les années à venir. La communication de l'Inde nationale est une déclaration de la réunion.

Le délégué du JAPON remercie le Gouvernement des Etats-Unis et les habitants de la Caroline du Sud de leur hospitalité. L'économie japonaise a traversé une période d'anxiété face au système financier et a diminué de 2,8% en termes réels en 1998. Par conséquent, l'industrie de la filature a connu des difficultés et le nombre de brosses a diminué de 5% par rapport à l'année précédente. Il indique également que les importations de filé de coton et de produits à base de coton ont diminué sur la même période.

Le délégué indique que l'industrie de la filature du Japon a quasiment achevé son programme de restructuration pour les années 90. Mais vu les graves conditions économiques, l'industrie a été obligée d'ajuster sa capacité de production en 1999. Le délégué du Japon indique qu'il est nécessaire que les pays exportateurs accordent une plus grande attention à la question de la contamination. La communication du délégué du Japon est une déclaration nationale de la réunion.

Le PRESIDENT demande au délégué du Japon s'il note une amélioration de la contamination ces dernières années. Le délégué indique qu'effectivement, il note une certaine amélioration. Mais le niveau de matières étrangères dans le coton reste encore trop élevé.

Le délégué du MALI remercie le Gouvernement américain et les habitants de ce pays d'être les hôtes de la réunion. Il souligne l'importance du coton pour l'économie de son pays. Mais le Mali n'a pas les moyens de subventionner la production et ne peut livrer concurrence sur un pied d'égalité avec des pays industrialisés qui subventionnent la production. Cela n'est pas loyal à l'égard du Mali et d'autres petits pays africains, et le Secrétariat devrait accorder une attention particulière à la question des subventions. La CMDT (Compagnie malienne pour le Développement des Textiles) a joué un rôle important dans le développement de la production cotonnière du Mali. La superficie cotonnière représente 24% de la superficie agricole totale du Mali. Mais la production de coton-graine en 1997/1998 était de 522 000 tonnes, faisant du Mali le premier pays producteur de la région à l'Ouest du Sahara. La qualité du coton au Mali est particulièrement bonne. En 1998/1999, de mauvaises conditions climatiques ont

empêché le Mali d'atteindre un nouveau record et, lors de la présente campagne, la production devrait rester au même niveau que celui de la campagne dernière, indique-t-il. La communication du délégué est une déclaration nationale de la réunion.

Le délégué du VIETNAM remercie les habitants des Etats-Unis de leur hospitalité et le Directeur exécutif de son assistance pour l'aider à venir à la réunion. Il indique que le Gouvernement du Vietnam a fait des efforts spéciaux pour promouvoir la production de coton et arriver à l'autosuffisance de l'industrie textile. De nouvelles politiques ont encouragé l'expansion de la superficie cotonnière et les producteurs retireront plus de bénéfices de cette culture. Actuellement, les besoins cotonniers annuels s'élèvent entre 60 000 à 70 000 tonnes. Mais la production de coton au Vietnam ne répond qu'à 10% des besoins. Le programme du gouvernement vise à améliorer les laboratoires et l'équipement, à accroître le financement de la recherche, à améliorer la formation des chercheurs, à échanger le matériel génétique (surtout pour la résistance à la maladie bleue) et à accroître les échanges des résultats de la recherche avec d'autres organismes de recherche cotonnière dans le monde. La communication du Vietnam est une déclaration nationale de la réunion.

Le délégué de la CHINE (continentale) remercie le Gouvernement américain et le Directeur exécutif du CCIC de l'occasion de partager certaines informations sur la Chine (continentale). Trois raisons expliquent pourquoi l'offre de coton en Chine (continentale) dépasse largement la demande, notamment des prix nationaux exorbitants, la réduction de brosses obsolètes et la diminution d'exportations de textile suite à la crise financière asiatique. Mais le rendement du filé a augmenté pendant le premier semestre de cette année et la plupart des sociétés publiques de textile ont réalisé des profits. La Chine (continentale) s'attend à une diminution de la production cotonnière pendant la présente campagne suite à la réduction de la superficie sous coton. Grâce à une administration plus stricte, l'impureté du coton sera mieux contrôlée à l'avenir. De plus, dès la présente campagne, les producteurs et les entreprises de coton décideront des prix et prendront eux-mêmes des risques. En 1998/1999, le gouvernement a encore limité davantage l'importation de filé et, dans les deux années à venir, les importations de filé et de tissu seront nettement diminuées. Enfin, le Gouvernement de la Chine (continentale) a ajusté le taux de remboursement des importations pour stimuler les exportations. Cette politique a augmenté l'exportation de textile ainsi que la demande de coton. La quantité effective d'exportations de coton dépendra des cours internationaux. La communication de la Chine (continentale) est une déclaration nationale de la réunion.

Le PRESIDENT donne la parole à Madame Paola Fortucci, représentante de la FAO, qui félicite le CCIC à l'occasion de son 60^e anniversaire de service pour l'industrie cotonnière mondiale. Elle indique que l'intérêt que porte la FAO au coton tient à son engagement face à la sécurité alimentaire, surtout au vu du Sommet alimentaire mondial de 1996. Elle note que l'un des grands programmes de cette année consistait à fournir un soutien technique à la Conférence internationale du Coton en Chine de 1999 qui a réuni plus de 110 participants et qui a réussi à être un forum efficace pour les dirigeants de l'industrie cotonnière. La représentante note que cette conférence a effectivement permis de mieux comprendre les réformes actuelles de l'industrie cotonnière de la Chine (continentale) et l'impact qu'elles pouvaient avoir sur le marché cotonnier mondial. Elle indique que les comptes rendus de la conférence, publiés en anglais, sont distribués lors de cette réunion et que les versions espagnole, française et chinoise devraient être disponibles d'ici la fin de l'année. Elle signale que la FAO a l'intention de combiner les discussions des groupes intergouvernementaux sur le jute et les fibres dures dont le coton, en un seul forum qui se tiendra à Rome, en novembre 2000, et espère que le CCIC contribuera à la conférence. Elle indique que la FAO et le CCIC ont concouru efficacement dans le cadre de plusieurs projets et que le projet le plus récent porte sur les projections cotonnières d'ici l'an 2005. L'étude a été distribuée aux délégués. La représentante note qu'un autre travail conjoint par deux organisations concernant les Systèmes globaux d'information sur les plantes et les ravageurs à la FAO est disponible par le biais de l'Internet. Elle indique qu'un projet sur la « Lutte contre le charançon de la capsule au Mexique et la formation intégrée sur les ravageurs en Bolivie » a été approuvée ce mois dans le cadre du Programme de coopération technique (PCT) de la FAO. Elle note que la FAO est prête à être l'organisme d'exécution au nom du CCIC pour promouvoir de nouvelles technologies cotonnières à l'avenir. La communication de Madame Fortucci est une déclaration de la réunion.

Le PRESIDENT donne la parole à Monsieur Jean-Philippe Deguine, représentant du CIRAD, qui remercie les organisateurs de la 58^e Réunion plénière de leur professionnalisme et d'un accueil aussi chaleureux. Il indique que le CIRAD est une organisation scientifique faisant des recherches sur le coton depuis plus de 50 ans dans plusieurs continents. Il parle des difficultés rencontrées par les producteurs de coton en Afrique de l'Ouest et du rôle de la recherche. Il note que le coton a joué un rôle important dans le développement rural de l'Afrique de l'Ouest ces 40 dernières années, région où il est cultivé sur 2 millions d'hectares, faisant participer 10 millions de personnes. Il indique que la production et les exportations de coton ont augmenté ré-

gulièrement grâce aux efforts des sociétés et instituts de recherche en matière de coton contribuant ainsi à la sécurité alimentaire et au développement rural. Il note que l'Afrique de l'Ouest est au troisième rang des exportateurs de coton et que la culture de ce produit dans la région est reconnue comme un modèle de développement socioéconomique. Il parle des graves difficultés que rencontre la production cotonnière menaçant sa survie suite à la baisse des rendements, aux changements organisationnels et aux faibles cours du marché. Parmi les autres contraintes, il mentionne la résistance des insectes, la dégradation des sols et la supervision moindre au cours de la libéralisation. Il souligne l'importance de la recherche pour venir à bout des difficultés avec l'aide du CIRAD prenant une nouvelle direction appelée Nouvelle culture cotonnière (NCC). Il indique que la NCC effectuera un maximum de recherche à toutes les étapes de la gestion de la culture en fonction des conditions de développement et communiquera les résultats aux producteurs en vue de maintenir la compétitivité et la viabilité de la production cotonnière en Afrique de l'Ouest. La communication de Monsieur Deguine est une déclaration de la réunion.

Le délégué des PHILIPPINES remercie les organisateurs de la réunion de leur hospitalité. Il indique que le gouvernement pense que le coton est un bon produit pour les producteurs de son pays et a créé le Cotton Development Administration Cotton Research (CODA) dans le cadre d'une fusion de la Philippine Cotton Corporation et du Cotton Research and Development Institute. Il note que la CODA fournit des services de vulgarisation, de recherche, de soutien à l'industrie et de fonctions réglementaires. Le délégué note que la CODA a commencé un nouveau programme cotonnier en 1998/1999 avec une superficie de 3 688 hectares et une production de 950 tonnes, soit 1,67% de la consommation nationale. Il indique qu'en 1999/2000, la superficie passera à 7 000 hectares et que les rendements devraient s'améliorer. Le délégué note que, lors des années 90, la production cotonnière a diminué à cause des faibles prix et d'un manque de financement d'où des importations plus importantes. Il indique qu'en 1998, les importations ont diminué à cause de la crise financière et la consommation a baissé, passant à 45 000 tonnes, alors qu'elle était de 94 000 tonnes en 1992. La communication des Philippines est une déclaration nationale de la réunion.

Le délégué de la POLOGNE remercie les hôtes de la réunion de leur hospitalité et de leur bonne préparation. Le délégué note que les importations de coton de la Pologne ont diminué en 1999 pour une seconde année de suite à cause de l'appréciation de la monnaie polonaise, d'importations accrues de textile et d'une récession en Russie. Il indique que l'industrie polonaise est privatisée et déterminée à relancer la producti-

tivité, mais qu'elle aura besoin d'attirer des investissements et d'obtenir une assistance au niveau du crédit. Le délégué indique que le Gouvernement de la Pologne soutient pleinement le respect des contrats et les pratiques commerciales loyales, et aide les activités de l'Association cotonnière de Gdynia à promouvoir ces valeurs. Il note avec satisfaction la création du Panel consultatif du secteur privé au sein du CCIC. Au nom du Gouvernement de la Pologne et de son Ministère de l'Economie, le délégué invite le CCIC à tenir la 62^e Réunion plénière en 2003 en Pologne. Il note qu'aucune réunion du CCIC n'a été tenue dans un pays consommateur depuis 1992, et que la Pologne a une longue tradition aux niveaux du commerce et de la transformation du coton et serait honorée d'être l'hôte de la réunion. La communication de la Pologne est une déclaration nationale de la réunion.

Le PRESIDENT remercie le délégué de la Pologne pour l'invitation concernant la 62^e Réunion plénière et il constate que l'invitation est acceptée au consensus.

Le délégué de la RUSSIE remercie les organisateurs de la réunion. Au nom du Gouvernement de la Fédération russe et de l'association cotonnière de la Russie, la Chambre de Coton de Moscou, il confirme la participation de la Fédération russe au CCIC et à toutes ses activités. Il indique également que la Russie respectera les règles et traditions du CCIC et collaborera avec d'autres organisations internationales et des associations cotonnières nationales. Il confirme que la Russie répondra à ses obligations, tel que stipulé par le Règlement statutaire du CCIC. Le délégué note que les efforts en vue de développer un marché cotonnier civilisé en Russie continueront en coordination avec le CCIC et les associations cotonnières. Sa communication est une déclaration nationale de la réunion.

Le délégué de l'AFRIQUE DU SUD remercie le Gouvernement américain et le comité hôte des excellents arrangements de la réunion. Le délégué fait le compte rendu des principaux événements marquant l'agriculture et la production cotonnière en Afrique du Sud. Il note qu'aux termes de la déréglementation de l'agriculture en Afrique du Sud qui a démarré en 1997, tous les conseils centraux, dont le Cotton Board, ont été abolis en l'espace d'une année. Suite à la restructuration, Cotton South Africa, société à but non lucratif fournissant à l'industrie cotonnière des services d'information, d'assurance de la qualité, de promotion, de coordination et de recherche a été créée. Le délégué note que des accords commerciaux ont été conclus avec l'Union européenne et 13 pays africains en vue d'éliminer progressivement les droits tarifaires en l'espace de trois à cinq ans. Il indique que, l'Afrique du Sud ayant éliminé toutes les formes d'appui aux producteurs, son industrie cotonnière est désavantagée par rapport à des pays

qui fournissent une assistance directe aux producteurs et, partant, qui déforment les prix et le fonctionnement du marché libre. Le délégué note que la baisse des cours internationaux a entraîné une contraction de la production en Afrique du Sud en 1998/1999 et que la consommation nationale a également diminué. Il indique que les cours plus faibles et la libéralisation exercent une forte pression sur les producteurs. La communication de l'Afrique du Sud est une déclaration nationale de la réunion.

Le délégué du SOUDAN remercie les organisateurs de la réunion et le comité hôte des Etats-Unis ainsi que le Secrétariat du CCIC pour les excellentes préparations. Le délégué note que la production et la consommation cotonnières ont diminué au Soudan en 1998/1999. Il indique que le gouvernement a adopté un plan de secours de trois ans qui démarrera en 1999/2000. Le délégué indique que le plan prévoit de remettre en état l'infrastructure et la recherche agricole, d'apporter une assistance aux usines de textile et de mettre en place un meilleur financement pour diminuer le coût de la production. Le délégué indique que le Soudan a demandé une assistance technique auprès de la Banque mondiale. Il note qu'en 1999/2000, la situation dans les grandes zones irriguées a commencé à s'améliorer et que de meilleurs rendements sont attendus. La communication du Soudan est une déclaration nationale de la réunion.

Le délégué de la TANZANIE indique que la production cotonnière de son pays fluctue suite à des changements liés à la pluviosité, à l'utilisation d'intrants, aux prix et à la concurrence exercée par d'autres produits. Il note que la production de la présente campagne s'élève à 40 725 tonnes, comparée à 96 372 tonnes en 1992/1993. Le délégué indique que son gouvernement a adopté une Stratégie complète de développement du secteur cotonnier qui prévoit la création d'un mécanisme financier venant soutenir l'industrie cotonnière, la rénovation de deux centres de recherche, le renforcement des programmes génétiques, la diminution des taxes sur les intrants agricoles et la restructuration du Cotton Board pour répondre aux changements liés à la libéralisation du commerce. Il note que le but est d'accroître la production pour la faire passer à 90 500 tonnes en 2001/2002 et à 137 750 tonnes en 2006/2007, à partir de l'estimation de 54 300 tonnes en 1999/2000. La communication de la Tanzanie est une déclaration nationale de la réunion.

Le délégué du TOGO remercie les délégués de l'occasion de prendre la parole en tant que pays membre. Il remercie également le comité hôte de la préparation de la réunion. Le délégué décrit l'importance du coton pour le Togo où le coton représente 36% du PIB et emploie 60% de la population. Le délégué note que la production de coton-graine au Togo a augmenté, passant de 23 800 tonnes en 1980/1981 à 187 700

tonnes en 1998/1999 et qu'elle est restée inchangée en 1999/2000. Il indique que l'industrie cotonnière du Togo est en train d'être libéralisée et que les capacités d'égrenage privé s'élèvent à 200 000 tonnes. Le délégué indique que le Togo a l'intention de maintenir la production à un niveau élevé et de développer des variétés de haute qualité résistantes aux ravageurs. Toutefois, les faibles cours cotonniers sont préoccupants. La communication du Togo est une déclaration nationale de la réunion.

Le délégué de la TURQUIE remercie les organisateurs et le Secrétariat pour les bonnes préparations de la réunion. Le délégué indique que la production cotonnière en Turquie en 1998/1999 a été affectée par les mauvaises conditions climatiques et qu'elle s'élevait à 871 000 tonnes, alors que pour 1999/2000, elle est estimée à 864 000 tonnes. Le délégué indique que la crise économique mondiale a fait diminuer la consommation en Turquie, la plaçant à 950 000 tonnes en 1998/1999 et que, pour 1999/2000, elle est prévue aux alentours d'un million de tonnes. Il indique que la Turquie a importé 200 000 tonnes en 1998/1999 et que les stocks de clôture se situaient à 220 000 tonnes. La communication de la Turquie est une déclaration nationale de la réunion.

La déléguée de l'OUGANDA remercie tous ceux qui ont participé à l'organisation de la réunion et fait le compte rendu des développements ces deux dernières années de la production cotonnière en Ouganda. Elle indique que l'économie a été libéralisée et que son gouvernement ne peut pas subventionner la production de coton, mais peut fournir une assistance limitée, notamment sous forme de semences et de lutte contre les ravageurs. Elle indique que la production a augmenté, passant à 16 000 tonnes en 1998/1999, à partir de 6 000 tonnes en 1997/1998 et qu'elle devrait croître à 27 000 tonnes en 1999/2000. La déléguée note que les services de vulgarisation en Ouganda sont décentralisés au niveau des gouvernements régionaux, les rapprochant ainsi du producteur. Elle dit qu'une machine HVI a été installée en Ouganda et que la qualité du coton s'est améliorée. La communication de l'Ouganda est une déclaration nationale de la réunion.

Le délégué du ROYAUME-UNI remercie les hôtes américains ainsi que le Secrétariat de l'organisation de la réunion. Le délégué note l'importance qu'accorde le Royaume-Uni concernant le respect des contrats et concernant les dispositions de la Convention de New York de 1958 sur l'Arbitrage étranger. Néanmoins il indique que ces 12 derniers mois, le nombre d'entreprises qui ne respectent pas les décisions d'arbitrage a diminué. Le délégué demande au gouvernement de soutenir une initiative du Panel consultatif du secteur privé en vue de renforcer le rôle éducatif que joue le CCIC concernant le respect des contrats et les décisions d'arbitrage.

Ses remarques et le rapport du Royaume-Uni sont une déclaration nationale de la réunion.

Le délégué des ETATS-UNIS remercie tous les secteurs de l'industrie cotonnière des Etats-Unis, surtout le National Cotton Institute ainsi que les producteurs et égreneurs de la Caroline du Sud pour les ressources consacrées à la réunion et à sa réussite. Le délégué indique que le Secrétaire a reçu la déclaration de la situation cotonnière des Etats-Unis. La communication des Etats-Unis est une déclaration de la réunion.

Le délégué de l'OUZBEKISTAN remercie les hôtes et les organisateurs des arrangements de la réunion. Le délégué note que l'Ouzbékistan est l'un des grands producteurs et exportateurs stables de coton et que le pays a l'intention de produire 1,08 million de tonnes en 1999/2000. Il note que la consommation de coton a atteint 150 000 tonnes en Ouzbékistan et pourrait arriver aux 200 000 tonnes en 2001/2002. Le délégué décrit les nouvelles routes d'exportation développées récemment par le biais des ports de la mer noire et de l'Iran. Il note que les conditions actuelles du marché indiquent qu'une offre élevée et une faible demande expliquent les faibles prix. Le délégué indique deux facteurs responsables des faibles prix, le programme de l'Etape 2 aux Etats-Unis et le commerce cotonnier libéralisé en Chine (continentale). Toutefois, il est optimiste quant aux futurs développements concernant les prix. La communication de l'Ouzbékistan est une déclaration nationale de la réunion.

Le délégué du ZIMBABWE remercie les hôtes américains et parle des difficultés que rencontre l'économie de son pays où les taux d'intérêt sont de 60% et l'inflation de 70%. Le délégué note que ces conditions économiques difficiles menacent la viabilité de la production cotonnière au Zimbabwe. Il indique qu'en 1998/1999, la production de coton-graine a atteint 298 000 tonnes avec les petits producteurs produisant 70% du total, alors que 30% venait des producteurs importants. Le délégué note que l'industrie cotonnière est libéralisée, sauf en ce qui concerne la recherche. Le délégué note que 98% du coton est récolté manuellement, 70% est exporté et le reste est consommé localement.

Le représentant de l'ITMF, Monsieur Andrew Macdonald, remercie le CCIC et le Gouvernement des Etats-Unis de lui donner l'occasion de présenter les points de vue de la Fédération lors de la réunion. Il fait le compte rendu des activités du Comité des filateurs de l'ITMF pendant l'année passée, notamment les réunions tenues et les voyages dans un certain nombre de pays concernant les questions cotonnières. Il indique que l'ITMF pense que la position du coton sur le marché des fibres peut être renforcée en améliorant les conditions commerciales. Par conséquent, un ensemble de directives sur les contrats cotonniers a été publié sous le titre « The Guidelines for Purchasing Raw Cotton. »

Il note que 9 000 exemplaires du document ont été circulés auprès des usines, négociants et autres parties intéressées du monde entier. Il

note l'importance du test des caractéristiques de la fibre et indique que le Comité des filateurs s'est rencontré pendant deux jours à Zurich avec les concepteurs des instruments de test pour discuter des conditions de l'industrie de la filature. Il indique que les membres du Comité des filateurs se sont rendus auprès du Laboratoire d'Egreinage du Département de l'Agriculture des Etats-Unis à Stoneville, dans le Mississippi, et ont été impressionnés par la technologie en place permettant de progresser vers un marché de commercialisation du coton axé sur le caractère de la filature. Il note que le Comité des filateurs est également préoccupé par la contamination du coton qui diminue la productivité. Il indique que la dernière enquête biennale sur la contamination du coton montre une détérioration du taux général de contamination qui est passé à 6% alors qu'il était de 5% en 1997. Il note que la viscosité a diminué pendant cette période, mais que l'apparence de fragments de revêtement de la graine a augmenté. Il indique que le Comité des filateurs pense qu'il faut renforcer le dialogue tout au long du pipeline cotonnier du sélectionneur, au producteur, à l'égreneur, au négociant et au filateur. En fonction de cela, dit-il, le Comité soutient la création du Panel consultatif du secteur privé au sein du CCIC et la proposition de Liverpool Cotton Association de créer une Fédération internationale de Coton afin de combler le fossé qui séparerait, par le passé, producteurs et consommateurs. La communication de M. Macdonald est une déclaration de la réunion.

Le PRESIDENT ajourne la séance à 18h00.

Quatrième séance plénière

Mercredi 27 octobre 1999, 8h30

Sous la présidence de M. Tommy Malone

Le PRESIDENT déclare ouverte la réunion et demande à Monsieur J. Berrye Worsham, Président et Président-Directeur général de Cotton Incorporated, de présenter un document sur l'amélioration de la demande cotonnière par le biais de la recherche et de la promotion. Monsieur Worsham note que Cotton Incorporated (CI) est une organisation privée à but non lucratif se concentrant sur la recherche et la promotion en matière de coton. Créé en 1970, CI a été financé par une cotisation sur le coton produit aux Etats-Unis et sur les produits cotonniers, ainsi que le coton importé au taux de 2,50 \$US par balle. Il mentionne que la création de la demande chez le consommateur par le biais de la promotion est plus efficace lorsqu'il existe une arrivée constante de nouveaux produits et de nouveaux développements pour le coton, et que les programmes du CI traitent de la chaîne cotonnière entière allant de la recherche agri-

cole à la promotion des articles au détail. Au titre des activités promotionnelles, il parle de programmes destinés aux consommateurs et aux usines, aux fabricants et aux détaillants. La publicité télévisée est le pivot des efforts promotionnels représentant deux tiers du budget promotionnel de CI. Le but est de maximiser l'exposition du public cible, à savoir les hommes et les femmes âgés de 18 à 49 ans. Une campagne classique dure trois ans avant qu'une autre ne soit déployée et la campagne actuelle se déroule sur le thème *Coton, fibre de notre vie*. La campagne couvre divers créneaux avec des publicités de 30 secondes et cette dernière année, elle cible davantage les jeunes. Le programme réalise également des campagnes avec une publicité à l'extérieur, met des affiches sur les campus universitaires et des publicités dans les revues. Autre activité importante : la promotion cotonnière auprès des détaillants américains où le détaillant convient de présenter le Sceau du Coton. CI autorise également l'utilisation du Sceau du Coton chez le plus grand fabricant de lessive au monde. En conclusion, Monsieur

Worsham indique qu'il n'existe pas de formule unique pour la publicité efficace du coton, mais que les points promotionnels clés consistent à comprendre les caractéristiques qui unissent le coton aux consommateurs, la création d'un public cible, le fait d'atteindre le public de manière aussi fréquente et créative que possible et de reconnaître qu'il faut du temps pour établir le coton en tant que marque. Enfin, Monsieur Worsham indique que les ressources du CI se consacrent à la publicité auprès des consommateurs en Amérique du Nord uniquement et, qu'à l'extérieur de cette région, CI fournit des services techniques et d'information aux usines et aux fabricants qui utilisent le coton américain alors que la promotion internationale incombe à Cotton Council International. La communication de Monsieur Worsham est une déclaration de la réunion.

Le PRESIDENT invite Monsieur Allen Terhaar, Directeur exécutif de Cotton Council International, à présenter une communication sur la publicité au niveau mondial du coton. Monsieur

Terhaar indique que la mission de Cotton Council International (CCI) est de créer et d'élargir des créneaux à l'étranger pour le coton et les produits cotonniers des Etats-Unis et que le but est d'augmenter tant le volume que la valeur des ventes de coton et de produits cotonniers des Etats-Unis. A cette fin, une stratégie est conçue pour fournir des services et une information aux clients étrangers du coton brut américain et d'obtenir des consommateurs à l'étranger demandant des produits cotonniers des Etats-Unis. Le financement des activités du CCI provient des secteurs privé et public. CCI fait des recherches auprès du consommateur par le biais du suivi des styles de vie dans 11 pays. Explorant les attitudes du consommateur, CCI constate que les consommateurs préfèrent des articles d'habillement qui durent plus longtemps que les tendances, que la qualité est importante et que les consommateurs ne semblent pas conscients des marques, mais font plutôt attention à la fibre. Mais, tel que l'ajoute Monsieur Terhaar, les préférences régionales, nationales et par rapport à l'âge diffèrent quant à l'importance du contenu de la fibre et du nom de la marque. Malgré l'intérêt que portent les consommateurs au contenu de la fibre, seule la moitié réalise que le denim est fait en coton. CCI constate que, si le polyester est identifié comme un tissu peu confortable, il est également jugé à la mode. Mais, dans le monde entier, l'on pense que le coton est confortable et que le polyester « gratte ». Une fois que CCI s'est mis d'accord sur les préférences des consommateurs, il réalise un programme pour accroître la demande du coton et des produits cotonniers. Enfin, Monsieur Terhaar note que, ces 15 dernières années, la fibre chimique, surtout le polyester, a absorbé l'essentiel de la croissance de la demande des fibres dans le monde et que, exception faite de l'Amérique du Nord et de l'Europe, la demande des consommateurs pour les produits de fibre chimique a nettement augmenté. Il indique que, si l'industrie cotonnière mondiale remporte certaines batailles, elle n'en perd pas moins la guerre et recommande vivement aux délégués de trouver des manières plus efficaces de promouvoir, dans le monde entier, le coton et les produits cotonniers. La communication de Monsieur Terhaar est une déclaration de la réunion.

Le PRESIDENT invite Monsieur Peter Corish, Président de l'Australian Cotton Industry Council, à présenter un rapport sur la promotion cotonnière en Australie. Monsieur Corish indique que l'industrie cotonnière de son pays a connu une période de croissance très marquée, passant d'une production de 340 000 tonnes en 1986 à 725 000 tonnes en 1999. Cette performance impressionnante est due à la disponibilité de terres qui se prêtent bien à cette culture, à l'adoption de la dernière recherche, au marché compétitif non subventionné et à une période de prix stables. Mais, ajoute-t-il, la croissance rapide a également amené des préoccupa-

tions au sein de la communauté concernant l'utilisation des produits chimiques et de l'eau, ainsi que la dégradation des terres. Disposant d'une petite industrie de la filature et exportant plus de 95% de la production cotonnière, la production nationale en Australie ne peut pas être un outil efficace pour accroître la demande pour le coton australien. Par conséquent, le but est de promouvoir l'industrie cotonnière en tant qu'industrie durable tournée vers l'exportation, jouant un rôle important aux niveaux des habitants et de la communauté, et servant comme moniteur des ressources naturelles. L'entité responsable de la promotion cotonnière est Cotton Australia, qui est financée entièrement par les producteurs sur une base volontaire et qui réunit un budget annuel de 3,5 millions \$US dont 1,3 million \$US est consacré à la promotion. La principale activité promotionnelle repose sur le concept de Cotton Store, établissement éducatif financé par les ventes au détail. Des activités promotionnelles sont également réalisées par le biais de la presse, de la télévision et de la radio, par l'intermédiaire du placement stratégique d'articles, de communiqués de presse et de visites dans les régions cotonnières, ainsi que par une utilisation très limitée de la publicité télévisée. Une autre activité promotionnelle consiste à fournir une éducation par le biais d'informations, de visites auprès des gouvernements des divers états et du gouvernement fédéral, d'organiser des conférences pour la communauté et de parrainer, sur une base limitée, des expositions. Monsieur Corish indique que, pendant de nombreuses années, Cotton Australia a profité des vastes programmes de promotion du coton américain sur les marchés internationaux. Mais, alors que s'est renforcée la production australienne, il a fallu promouvoir indépendamment le coton de ce pays et, cette dernière année, des activités promotionnelles ont été démarrées sous forme de visites auprès de destinations asiatiques. Le but, c'est que l'on reconnaisse l'industrie cotonnière de l'Australie comme un producteur et transitaire fiable de coton de qualité. La communication de Monsieur Corish est une déclaration de la réunion.

Le PRESIDENT invite Monsieur Eugene Brock, Membre du conseil d'administration du National Agricultural Marketing Council de l'Afrique du Sud à présenter son point de vue sur la promotion du coton en Afrique du Sud. Monsieur Brock indique que le défi que rencontrent les producteurs en Afrique du Sud est de créer et de maintenir une sensibilisation accrue de leurs produits. Les consommateurs dont les concepteurs, les fabricants, les détaillants et enfin, le consommateur final, doivent être mis au courant que le coton a des caractéristiques positives. Monsieur Brock mentionne que la marque de la laine est peut-être le meilleur exemple moderne de marque de fibre. La recherche montre effectivement que la marque de la laine rassure le consommateur et le met en confiance. Il dit

que, vu l'exemple de la laine et dans le cadre d'un plan de commercialisation du coton, un plan de certification du coton financé par les producteurs a été démarré en 1985 pour promouvoir les produits cotonniers en Afrique du Sud avec une marque de coton pur et des marques de mélange de coton utilisées par les détaillants. Le but du plan de commercialisation est d'accroître la production cotonnière, surtout chez les petits producteurs des zones marginales, de promouvoir la qualité et les avantages des produits cotonniers et d'élargir la part du marché en ce qui concerne les fibres fabriquées. Même s'il ne peut pas se permettre la publicité à la télévision, le plan utilise divers autres types de médias : des publications ciblant les producteurs, des publicités dans des revues pour les consommateurs, ainsi que des affiches à l'extérieur et des expositions. Monsieur Brock mentionne que, vu que l'Afrique du Sud subit la concurrence mondiale, il faut différencier le produit cotonnier national et, partant, il est important que la marque de coton soit confiée à des produits de qualité fabriqués en Afrique du Sud et utilisée comme outil de commercialisation soutenant les exportations. Monsieur Brock conclut sa présentation en indiquant que, dans une société émergente comme l'Afrique du Sud, il existe une lutte continue pour obtenir une part du revenu des consommateurs. A cet égard, il mentionne que le téléphone portable est le principal concurrent du coton pour l'obtention de cette part des revenus. La communication de Monsieur Brock est une déclaration de la réunion.

Le PRESIDENT demande si les délégués ont des questions et des commentaires. Le délégué du TCHAD remercie le Gouvernement des Etats-Unis et les habitants de ce pays pour leur hospitalité et félicite le Secrétariat pour un travail fort pertinent. Il indique que le coton joue un rôle très important dans l'économie de son pays, employant directement 2,5 millions de personnes et générant 65% des recettes d'exportations du Tchad. Dans son pays, la production cotonnière a diminué, passant de 103 000 tonnes en 1997/1998 à 67 000 tonnes à 1998/1999, suite à la sécheresse, et les estimations actuelles de 80 000 tonnes pour 1999/2000 seront peut-être revues à la baisse à cause des pluies dans la région cotonnière du pays. Il ajoute que presque toute la production est exportée faisant que le pays dépend d'un marché mondial très compétitif. Par conséquent, ajoute-t-il, le Tchad fait des efforts constants pour améliorer la qualité de son coton et le dernier rapport de l'ITMF classe le coton du Tchad comme l'un des moins contaminés par les matières étrangères et les fragments du revêtement de la graine. Il indique que les cours mondiaux très faibles créent des problèmes pour les pays en développement et que, pour le Tchad, ce problème ne se pose plus en termes de rentabilité mais en termes de survie. Enfin, le délégué mentionne que la voie à

suivre est d'accroître la consommation de coton ou de diminuer les stocks ou encore de démanteler des activités promotionnelles, mais il faut lutter contre les pratiques commerciales déloyales, par exemple, les subventions à la production et aux exportations qui poussent à la baisse les prix du marché mondial. Le rapport du Tchad est une déclaration de la réunion.

Le délégué du BRESIL félicite les organisateurs de la visite sur le terrain qui s'est déroulée la veille. Le délégué reconnaît le travail et les résultats obtenus par Cotton Incorporated et Cotton Council International. Il indique également que, vu que les producteurs américains financent le programme, il a fallu promouvoir le coton des Etats-Unis. Il pense qu'une promotion générique du coton bénéficierait également aux producteurs américains et propose que le Secrétariat fasse une étude sur les possibilités d'une marque générique de coton mondial et autres mesures de promotion générique pouvant être entreprises conjointement avec les trois pays qui ont présenté leurs programmes lors de la séance. Ses remarques sont une déclaration de la réunion.

Le délégué de l'INDE est d'accord avec les remarques du Brésil concernant l'inutilité de déplacement sur le terrain et est d'accord avec la proposition de promotion générique.

Le délégué du TCHAD soutient également la suggestion faite par le délégué du Brésil en vue de faire une promotion générique du coton et de créer une marque mondiale.

Le délégué de l'AUSTRALIE indique qu'il existe des analogies, mais également des différences au niveau de la promotion cotonnière dans les différents pays. Il pense que l'approche à la promotion est différente dans chaque pays et qu'il faut songer à ce que présenterait une promotion générique. En ce qui concerne la laine, il mentionne que le concept de la marque de la laine en tant qu'outil de promotion comporte des difficultés qui n'ont pas encore été résolues car la consommation de laine n'a pas augmenté.

Le délégué de l'ARGENTINE indique que la suggestion faite par le Brésil et soutenue par d'autres pays, de pair avec les remarques de l'Australie, montre le besoin d'une marque générique, mais il existe encore certains problèmes à ce propos. Il soutient la possibilité d'une marque générique et propose de demander au Secrétariat de faire une étude pour recommander une décision finale à la plénière. Le SECRETAIRE GENERAL indique que le logo de l'Institut international du Coton est disponible aux fins d'utilisation par le CCIC. Il mentionne également que l'expérience montre que la promotion de produits de marque s'est avérée réalisable, mais que tel n'est pas le

cas pour la promotion générique. Il est d'accord avec l'idée de l'étude.

Le délégué de l'AUSTRALIE indique que l'on peut se tourner vers le Panel consultatif du secteur privé pour des conseils sur l'étude de la promotion générique.

Le délégué de l'AFRIQUE DU SUD pense que l'étude devrait porter sur la collaboration à la promotion générique, mais si ce n'est pas faisable, l'étude devrait enquêter d'autres domaines.

Le PRESIDENT demande au délégué de l'ARGENTINE s'il souhaite faire des commentaires sur la question de la classification mécanique du coton. Le délégué indique qu'en 1985, l'ITMF avait encouragé l'idée d'une classification mécanique du coton et que, par la suite, un Comité des filateurs de l'ITMF avait été créé et que ce comité pensait qu'il fallait classer le coton mécaniquement. Depuis, le Comité des filateurs a insisté à plusieurs reprises sur l'avantage pratique que représente une classification mécanique. Le délégué mentionne qu'il n'est pas dans son intention d'imposer une classification mécanique aux pays, mais plutôt de demander à la plénière de noter dans la déclaration finale de la réunion le côté pratique et l'importance de la classification mécanique, de sorte à ce que tous les producteurs, filateurs et négociants connaissent les caractéristiques des fibres.

Le PRESIDENT ajourne la séance à 10h30.

Cinquième séance plénière

Mercredi 27 octobre 1999, 11h00

Sous la présidence de Monsieur David Stanford

Le PRESIDENT indique qu'il est heureux de participer à la séance plénière. Il note que les séances se rapportant aux mesures gouvernementales font partie de presque chaque réunion plénière depuis 20 ans et que certains gouvernements sont concernés du fait que les subventions peuvent déformer le marché et peuvent être responsables des faibles prix. Le PRESIDENT indique également qu'il existe des raisons historiques justifiant les politiques d'aide gouvernementale et note que des progrès ont été faits ces dernières années puisque certains pays ont libéralisé leur secteur cotonnier. Le PRESIDENT donne la parole à Monsieur Carlos Valderrama du Secrétariat qui présente le Document de travail II concernant les mesures de soutien direct aux pays producteurs. Le Document de travail II, Mesures gouvernementales influençant le coton, est joint en annexe.

Monsieur Valderrama indique que l'information réunie par le Secrétariat montre que 50% de la production cotonnière mondiale bénéficie de programmes de soutien direct aux revenus aux prix en 1997/1998 et 53% en 1998/1999. Sur les 76 pays producteurs de coton en 1998/1999,

huit avaient des programmes de soutien de l'Etat et une aide totale s'élevant à 4,8 milliards \$US.

Monsieur Valderrama note que, dans le cadre de la Politique agricole commune de l'Union européenne, il existe un programme de soutien qui fournit une assistance aux producteurs. Des paiements de soutien sont versés aux égreneurs qui doivent rétrocéder la subvention sous forme de prix plus élevés aux producteurs. Les régions cotonnières de la Grèce et de l'Espagne sont parmi les régions à plus faibles revenus de l'Union européenne et le soutien aux revenus est vu comme une forme d'assistance économique. En Chine (continentale), le gouvernement détermine le niveau des prix, des importations et des exportations de coton. En fonction du niveau de production et de l'assistance estimée par livre, le Gouvernement de la Chine (continentale) a fourni, d'après les estimations, 2,7 milliards \$US aux producteurs de coton en 1998/1999. Mais récemment, le Gouvernement de la Chine (continentale) a réformé les systèmes de prix et de distribution du coton et permet à présent aux facteurs du marché de déterminer les prix du coton national. Aux Etats-Unis, les paiements fournis aux producteurs s'élevaient à 953 millions \$US en 1998/1999.

Monsieur Valderrama décrit également les mécanismes des subventions en Turquie, en Egypte, au Brésil et au Mexique et parle de la question de l'assistance directe aux exportations. L'information réunie par le Secrétariat montre que les exportations de la Chine (continentale) et des Etats-Unis représentant 20% des exportations mondiales de coton ont reçu une assistance du gouvernement en 1998/1999. Monsieur Valderrama dit également que certains pays accordent des abattements fiscaux comme incitations à l'exportation et que plusieurs autres pays imposent les exportations de coton.

Le PRESIDENT présente sept membres du panel des experts sur les mesures des gouvernements. Monsieur Nabil El Marsafawy de l'Egypte présente un rapport conjoint avec Monsieur Hassan Ali Khedr, revoyant l'histoire de l'aide gouvernementale aux producteurs de coton en Egypte. En 1994, le Gouvernement de l'Egypte a communiqué une nouvelle réglementation visant à libéraliser le marché cotonnier interne, créant un Syndicat des exportateurs de coton et relançant la Bourse cotonnière. En 1996/1997 et en 1997/1998, le gouvernement a créé des prix garantis minimum. Mais, en 1998/1999, les prix s'inspiraient des prix à l'exportation et

le gouvernement n'a pas assumé le coût des subventions pour les producteurs, sauf le coût de la lutte chimique contre les ravageurs.

Monsieur Marsafawy indique qu'en 1999/2000, le Gouvernement égyptien a arrêté de subventionner les producteurs de coton et a créé le fonds de stabilisation des prix du coton. Les ressources du fonds sont payées par les différents groupes traitant de la production, de la commercialisation et des échanges du coton et le gouvernement a contribué en apportant un financement initial pour démarrer l'activité du fonds. En Egypte, il n'existe pas de restrictions sur les importations de coton à courte soie, à l'exception des règles de quarantaine agricole. Le rapport de Messieurs Khedr et El Marsafawy est une déclaration de la réunion.

Monsieur Lawrence Blum, Directeur de la Division du Coton, des Graines oléagineuses, du Tabac et des Graines du Département de l'Agriculture des Etats-Unis, indique que l'examen du Secrétariat est utile, mais il mentionne que certaines mesures gouvernementales n'ont pas été incluses à cet examen. Il dit que la déclaration officielle des Etats-Unis fournit une information analytique sur les politiques d'aide de l'Etat et que cette information peut être obtenue sur l'Internet. Monsieur Blum dit que les Etats-Unis cherchent à améliorer l'accès aux marchés en diminuant les subventions et en supprimant également toute déformation au niveau du commerce international. Il indique que l'OMC est l'entité appropriée pour décider si les programmes gouvernementaux sont des pratiques déloyales qui déforment le commerce international. Il indique que le Programme de transition au marché agricole n'est pas un programme se rapportant à tel ou tel produit en particulier et qu'il ne déforme pas le commerce international. Monsieur Blum décrit les trois étapes du programme de compétitivité du coton. Il indique que l'impact de l'Etape 2 sur les exportations mondiales est minime et il note l'exemple de l'Indonésie où les exportations américaines ont perdu leur part de marché ces dernières années par rapport aux exportations australiennes. Il dit que les cours internationaux sont déterminés par la faible demande et non pas par les programmes de soutien de l'Etat et qu'il revient au CCIC de découvrir des manières d'encourager la demande pour le coton. Le rapport de Monsieur Blum est une déclaration de la réunion.

Le PRESIDENT donne la parole au délégué de l'INDE qui dit que le HVI ne fait pas partie de l'ordre du jour de cette réunion et par conséquent, son gouvernement n'est pas prêt à discuter de ce thème.

Monsieur Luis Pellegrino, Conseiller auprès du Secrétariat de l'Agriculture, de l'Elevage et des Pêcheries de l'Argentine indique que les prix des gouvernements maintiennent à un faible niveau les cours internationaux, déforment le com-

merce international et accroissent le coût pour les consommateurs. Il dit que l'Argentine a déréglé ses marchés agricoles, qu'il n'existe aucun type de subvention agricole dans son pays et que l'Argentine est engagée à respecter les accords de la Série de Négociations de l'Uruguay et que le pays respecte également les accords multilatéraux concernant le commerce international. L'Argentine est l'un des plus grands exportateurs de coton au monde, mais la production et les exportations ont diminué ces dernières années à cause des faibles cours internationaux entraînés par les subventions et les pratiques déloyales dans d'autres parties du monde, dit-il.

Monsieur Pellegrino indique que l'Argentine a demandé que soient éliminées les subventions sur le coton et les produits cotonniers et il espère que la prochaine série des négociations de l'OMC confirmeront les grands principes de la concurrence loyale et des pratiques commerciales loyales. Son rapport est une déclaration de la réunion.

Madame Kiratso Kosmidou, Directrice du Hellenic Cotton Board (Conseil cotonnier hellénique) de la Grèce, exprime sa reconnaissance au Gouvernement américain et au comité organisateur pour une hospitalité aussi chaleureuse. Madame Kosmidou indique qu'elle représente le Gouvernement de la Grèce, mais qu'elle ne peut pas prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les producteurs grecques ne reçoivent pas d'aide de leur gouvernement, mais des subventions de l'UE, dit-elle. Madame Kosmidou remet en question le calcul des subventions présenté par le Secrétariat. Elle dit que les subventions de l'UE ne déforment pas le commerce international et que l'UE est un importateur net de coton, la production nationale ne couvre que 35% de ses besoins et l'UE n'impose ni tarif ni mesure. Elle note que les régions cotonnières de la Grèce sont parmi les plus pauvres de l'UE et que 73% des producteurs possèdent des superficies allant uniquement d'un à cinq hectares, fragmentées généralement en trois-quatre lopins de terre. L'UE a l'intention, dans un avenir proche, d'évaluer le système existant pour l'organisation du marché du coton, dit-elle. Le rapport de Madame Kosmidou est une déclaration de la réunion.

Monsieur Sebahattin Gazanfer, Secrétaire général des Exporters' Unions of the Aegean Region (Unions des Exportateurs de la Région Egée) de la Turquie, fait un survol historique de l'industrie cotonnière de ce pays. Il dit que la Turquie était un exportateur net de 1950 à 1992, mais qu'elle est devenue un importateur net après 1993. La Turquie n'avait pas de mécanisme de soutien de l'Etat entre 1994/1995 et 1997/1998 mais, lors de la dernière campagne, un système de surpris a été mis en place et aucune décision n'a encore été prise pour la campagne actuelle. Ces six dernières années, le rôle des coopérati-

ves au niveau des prix du marché a grandement diminué et le système de surpris n'a été introduit que dans des conditions très à la baisse sur le marché. La communication de Monsieur Gazanfer est une déclaration de la réunion.

Monsieur Tommy Malone, Président de l'American Cotton Shippers Association, Etats-Unis, explique les raisons historiques, économiques et politiques de l'existence des subventions aux Etats-Unis et souligne que le document du Secrétariat couvre certaines, mais non pas toutes les multiples formes de participation des gouvernements dans les pays producteurs de coton. Il dit que, dans de nombreux pays en développement, les mesures gouvernementales sont la force dominante de l'économie. Monsieur Malone décrit les programmes actuels des Etats-Unis, ainsi que les conditions dans son pays. Il dit que l'économie des Etats-Unis repose sur une solide base agricole nationale et sur le libre-échange entre les nations. Le but est d'éliminer progressivement la participation du gouvernement dans l'agriculture, dans le cadre d'une longue évolution. La communication de Monsieur Malone est une présentation de la réunion.

Monsieur Hsin-hua Wu de la Chine (Taiwan), Directeur commercial de la Division du Bureau économique et culturel de Taipei à Houston, est le dernier orateur du panel. Monsieur Wu souligne l'importance des importations de coton pour l'économie de son pays et décrit brièvement la situation actuelle de l'industrie textile en Chine (Taiwan). Il dit que le prix du coton est important pour la Chine (Taiwan), mais qu'il existe également d'autres problèmes concernant la qualité, la rapidité de la livraison, les services peu satisfaisants, le manque de promotion du coton et la distance entre les producteurs et les utilisateurs. Cherchant à faire partie de l'OMC, la Chine (Taiwan) soutient les réglementations stipulées dans l'accord agricole de l'OMC qui consiste à supprimer les subventions des exportations et à diminuer les subventions du gouvernement. La communication de Monsieur Wu est une déclaration de la réunion.

Le délégué de l'AUSTRALIE se montre bien déçu par le fait que le Congrès américain a approuvé récemment le financement de l'Etape 2. Le délégué propose que les membres du CCIC reconnaissent l'impact négatif de la nouvelle Etape 2 sur le marché mondial. L'Australie propose également que la déclaration de la plénière comprenne une déclaration indiquant que les membres conviennent de la nécessité de diminuer les subventions à l'exportation, d'abaisser les barrières à l'accès au marché et de soutenir les négociations de l'OMC. Enfin, l'Australie propose que le Secrétariat mette à jour son document sur les mesures publiques afin d'inclure les subventions et les barrières aux exportations de textile et d'articles d'habillement. Les remarques du délégué sont une déclaration de la réunion.

Le délégué de l'ARGENTINE indique que son gouvernement soutient pleinement la position de l'Australie et demande au Secrétariat s'il existe des études évaluant l'effet des subventions sur la superficie plantée et la production.

Le SECRETAIRE GENERAL indique qu'il n'a pas connaissance d'une telle étude récente qui pourrait répondre à cette question. Il dit que par le passé, le Secrétariat a fait de telles études mais, au vu des changements dans les mesures gouvernementales, les résultats ne sont plus applicables à la situation actuelle. Le SECRETAIRE GENERAL mentionne que le Secrétariat pourrait mettre à jour son étude de l'année prochaine, mais qu'il n'est pas possible d'augmenter le document sur les questions des subventions pour les textiles et les articles d'habillement à cause des contraintes de ressources et de temps.

Le délégué des ETATS-UNIS est déçu de la déclaration de l'Australie car cela introduit des éléments subjectifs et émotionnels au travail analytique du CCIC et il montre qu'un consensus n'est pas possible en la matière. Il dit que le Secrétariat n'a pas analysé l'impact des politiques dans les divers pays et n'a pas prouvé que ces mesures sont effectivement cause de déformation du commerce. Le délégué cite le statisticien du Comité, qui indique que l'incertitude entourant la hausse des exportations par la Chine (continentale) et les points d'interrogation qui entourent encore la relance des marchés de l'Asie de l'Est sont les facteurs responsables des faibles cours internationaux. Enfin, selon le délégué des Etats-Unis, l'organisation où doit se dérouler une telle discussion est l'OMC et non pas le CCIC. Il dit que le CCIC devrait se concentrer sur la promotion de coton.

Le délégué du BRESIL indique que les structures de coûts varient d'un pays à un autre et qu'il est nécessaire que les gouvernements introduisent des mesures de correction. Il indique que de faibles prix ne sont dans l'intérêt de personne et que les politiques d'aide gouvernementale sont à courte vue car les faibles prix affectent le ratio entre les frais de main-d'œuvre et les matières premières. Le délégué indique que la 58^e plénière devrait encourager les pays membres qui utilisent actuellement des programmes gouvernementaux à réenvisager leurs politiques. Ses remarques sont une déclaration de la réunion.

Le délégué du PARAGUAY soutient les déclarations de l'Argentine, de l'Australie et de du Brésil. Il dit que les prix sont faibles à cause des subventions. Il note le fait que les deux pays avec les subventions les plus élevées offrent actuellement les prix les plus faibles de l'Indice A et que le Paraguay pense que la promotion cotonnière est importante, mais si les prix ne grimpent pas à un niveau plus élevé, le Paraguay sera dans une position très difficile. Il demande l'élimination de toutes les subventions. Ses remarques sont une déclaration de la réu-

nion.

Le délégué de l'AFRIQUE DU SUD soutient les opinions des pays qui demandent l'élimination des subventions. La production de l'Afrique du Sud a grandement diminué suite aux faibles prix causés par les subventions de certaines parties du monde. Le délégué indique que l'Afrique du Sud pourrait augmenter ses tarifs si les subventions ne sont pas éliminées lors de la prochaine réunion de l'OMC et soutient les déclarations du délégué de l'Australie. Ses remarques sont une déclaration de la réunion.

Le délégué de la COLOMBIE a indiqué qu'il fallait éliminer toutes les subventions, sinon les produits colombiens ne pourraient pas livrer concurrence sur le marché international car les progrès du point de vue productivité et les réductions de coûts seront toujours freinés par l'aide gouvernementale des pays développés. Le délégué a indiqué que ces pratiques étaient déloyales et qu'elles encourageaient les cultures illicites. Il a indiqué son désaccord avec la position de certains pays (Etats-Unis et Grèce) qui pensent que le CCIC devraient s'occuper uniquement d'activités promotionnelles et qui trouvent que les questions de subventions doivent être traitées par l'OMC. Le délégué dit qu'il présentera une déclaration sur le sujet car (i) l'OMC est le forum de conception d'accords multilatéraux et de solutions aux litiges commerciaux entre pays ; (ii) le CCIC est le propre forum du secteur cotonnier et, en tant qu'organisme affilié à l'ONU pour les questions cotonnières, il est naturel qu'il effectue des études économiques du secteur cotonnier qui portent sur l'aide et les subventions du gouvernement ; (iii) bien qu'il soit compétitif à l'heure actuelle, le secteur cotonnier de la Colombie ne peut pas livrer concurrence à des cotons subventionnés vendus à des coûts réels et, par conséquent, il est vital pour la Colombie que toutes les subventions soient éliminées ; (iv) de plus, les subventions affectent négativement l'utilisation rationnelle des ressources naturelles. Ses remarques sont une déclaration de la réunion.

Le délégué de l'INDE partage le point de vue selon lequel les subventions aux exportations déforment le marché et qu'elles devraient donc être éliminées, mais il ajoute que l'Inde n'est pas d'accord avec le fait de nommer, dans la déclaration, tel pays ou programme en particulier. Ses remarques sont une déclaration de la réunion.

Le délégué de l'ESPAGNE exprime sa gratitude pour l'excellente organisation de la réunion. Il indique que l'étude du Secrétariat ne comprend pas des estimations de l'effet des subventions sur les prix. Le délégué pense que cette question devrait être discutée au sein de l'OMC et il s'oppose aux propositions de l'Australie. Le délégué dit, qu'à son avis, les propositions de l'Australie n'obtiennent pas l'accord de tous au sein du CCIC.

Le délégué du TCHAD félicite le Secrétariat pour son rapport et met en exergue les conséquences négatives qu'entraînent les faibles prix pour son pays. Il dit que le Tchad n'a pas les moyens de subventionner les prix et qu'il a souffert ces dernières années des faibles cours internationaux. Le délégué souligne que les taxes sur les exportations ne sont pas une subvention, mais une nécessité dans son pays. Grâce à ces impôts, le Tchad a pu réunir les recettes nécessaires pour fournir les services publics. Il dit que le programme de l'Etape 2 est une déformation du marché dont les véritables victimes sont les pays en développement. Le Tchad soutient l'élimination rapide des subventions dans tous les pays. Ses remarques sont une déclaration de la réunion.

La déléguée de la GRECE indique qu'elle soutient la position de l'Espagne.

La déléguée de la Belgique indique que les subventions sont une question politique très sensible et elle soutient la position de l'Espagne.

Le délégué du MALI dit que le coton est l'or blanc du Mali et que son pays souffre des conséquences de faibles cours internationaux. Le Gouvernement du Mali n'a pas les moyens d'intervenir malgré le fait que des milliers de vies dans ce pays dépendent des revenus provenant de la production cotonnière. Le Mali demande l'élimination immédiate des subventions du coton dans tous les pays producteurs de coton. Ses remarques sont une déclaration de la réunion.

Le délégué de l'ARGENTINE note que le CCIC est le forum convenant à la discussion de toutes les questions se rapportant au coton et il dit qu'il n'est pas d'accord pour que ces questions soient discutées uniquement au sein de l'OMC. Le délégué note également que la plénière du CCIC est supérieure à la Commission permanente et au Directeur exécutif du point de vue autorisé sur le programme de travail du Secrétariat. Il mentionne que, lors des réunions du Comité de Direction, la réunion plénière fixe souvent des politiques et fournit des instructions à la Commission permanente et que celle-ci, à son tour, communique les instructions aux fins d'exécution au Directeur exécutif.

Le PRESIDENT essaye de récapituler la discussion. Il indique que les propositions de l'Australie n'ont pas été approuvées au consensus de tous, bien qu'un grand nombre de pays semblent être d'accord sur plusieurs points.

Le délégué du BRESIL suggère que l'on enlève la référence à l'Etape 2 et au membre spécifique du CCIC afin d'arriver au consensus.

Le délégué de la COLOMBIE pense que le Secrétariat a la capacité nécessaire d'étudier les questions se rapportant au textile et aux articles d'habillement vu la qualité des rapports annuels. Selon la Colombie, le Secrétariat devrait étendre la portée du document pour inclure les sub-

ventions aux industries textiles et d'articles d'habillement.

Le délégué de l'ESPAGNE indique qu'une fois de plus, on n'est pas arrivé à un consensus sur les propositions australiennes.

Le délégué de l'Australie indique que les opinions de plusieurs pays convergent.

Le PRESIDENT observe que la discussion commence à tourner en rond. Il propose de travailler avec le Secrétaire général et le Premier Vice-Président de la plénière pour arriver à un compromis sur la question des affaires gouvernementales affectant le coton qui seront envisagées lors de la réunion du Groupe de rédaction. Il observe que les délégués trouvent cette solution acceptable.

La cinquième Séance plénière est ajournée à 15h35.

PIECE JOINTE

Document de travail II

Mesures gouvernementales influençant le coton

Rapport du Secrétariat

Introduction

Les gouvernements membres lors de la 57^e Réunion plénière ont prié le Secrétariat d'effectuer une étude documentant les mesures gouvernementales influençant la production, l'égrenage et le commerce du coton. L'étude a pour objet de faciliter la discussion du sujet au sein du CCIC.

La portée de l'étude consiste à faire une liste des mesures appliquées par les gouvernements des États membres qui influencent la production, l'égrenage et le commerce du coton et de faire des estimations de l'assistance générale apportée à l'industrie cotonnière. Dans la mesure du possible, la même information doit être donnée aux gouvernements non-membres ayant des secteurs cotonniers relativement importants. A cette fin, le Secrétariat a préparé une enquête qui avait été envoyée à la mi-décembre 1998 aux gouvernements membres et non-membres. Le Secrétariat a reçu des réponses de 13 gouvernements membres et a réuni des informations sur la Chine (continentale) et le Mexique. En outre, le Secrétariat a demandé une information auprès de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC).

L'Accord existant sur l'Agriculture de l'OMC recommande de continuer les réformes du secteur agricole pour diminuer nettement et progressivement l'aide et la protection de l'Etat. Vu que la série à venir des négociations se concentre sur l'accès aux marchés, l'aide nationale

à l'agriculture et les subventions aux exportations, il est intéressant pour le secteur cotonnier mondial de prendre connaissance des réformes et des programmes publics actuels dans les divers pays fournissant une aide ou une protection au secteur.

L'OMC suit les développements concernant l'Accord sur l'agriculture dans trois grandes disciplines : accès aux marchés, soutien national et subventions aux exportations. L'OMC fournit au Secrétariat les critères de recherche nécessaires pour consulter plus de 750 documents réunis par le biais du système de notification des pays membres de l'OMC. Aucun document n'a été trouvé où un pays avait notifié l'OMC quant à des développements se rapportant tout spécifiquement au coton.

Depuis 1958, le Secrétariat compile et élabore des documents sur les réglementations gouvernementales. Pour cela, le Secrétariat a réalisé des enquêtes annuelles dans les pays membres. Le dernier document publié en 1991 examine les barrières entravant le commerce du coton et des textiles de coton. Le document de 1991 a récapitulé l'information sur les droits tarifaires, les impôts, les subventions et les restrictions quantitatives et administratives pour la fibre de coton ainsi que le filé et les tissus de coton.

Ces 40 dernières années, on assiste à une tendance en vue de baisser les barrières tarifaires concernant la fibre de coton. En 1958, un certain nombre de pays ont imposé des droits importants sur l'importation de fibre de coton mais, en 1991, un grand nombre de ces droits tarifaires étaient supprimés. Par exemple, parmi les pays qui exportent de la fibre de coton, les droits tarifaires en Argentine, en Colombie, en Grèce, au Mexique, au Pakistan et en Turquie, qui se situaient dans une fourchette allant de 5% à 150% en 1958, ont été diminués à zéro en 1991. Certains de ces pays ont établi à nouveau des droits pour la fibre de coton dans les années suivantes, mais les nouveaux droits tarifaires étaient à des niveaux nettement plus faibles que par le passé. Dans les pays importateurs, les droits tarifaires allant de 6% à 12,5% en 1958 en Chine (Taiwan), en Italie et dans la République de Corée étaient supprimés en 1991.

Souvent, les pays ne mentionnent pas les subventions à l'exportation, mais un grand nombre de pays avaient de telles subventions entre 1958 et 1991. Toutefois, pendant les années 90, suite aux négociations commerciales dans le cadre de l'Uruguay Round du GATT, les subventions à l'exportation étaient arrêtées dans un grand nombre de pays en développement exportateurs de coton. Cette étude suggère que des subventions directes à l'exportation existent dans deux pays en 1998/1999.

Les subventions à la production sont restées quasiment les mêmes entre 1958 et 1991. Dans un rapport de 1986, 13 pays ont indiqué des

subventions à la production sous forme de programmes d'aide aux prix ou aux revenus. Pendant les années 90, les programmes de soutien aux revenus et aux prix ont été arrêtés dans plusieurs pays en développement. Cette étude suggère que des programmes de soutien aux revenus ou aux prix existent encore dans huit pays en 1998/1999.

Assistance directe à la production

L'information réunie par le Secrétariat montre que 53% de la production cotonnière mondiale a bénéficié, en 1998/1999, de programmes de soutien direct aux revenus ou aux prix. Si l'on prend 76 pays producteurs de coton, on note que des programmes de soutien à la production cotonnière existent dans huit pays : Brésil, Chine (continentale), Egypte, Espagne, Etats-Unis, Grèce, Mexique et Turquie. Le niveau d'assistance varie d'un pays à l'autre. L'assistance par livre de fibre en 1998/1999 va de 89 cents US en Espagne à 3 cents US au Mexique. L'assistance générale fournie par les gouvernements dans les huit pays s'élève à 4,8 milliards \$US, allant de 2,7 milliards \$US, d'après les estimations, fournie en Chine (continentale) à 15 millions \$US, fournie au Mexique.

En 1998/1999, alors que les cours internationaux baissaient, les subventions à la production s'accroissaient. Les cours internationaux, tels que mesurés par l'Indice Cotlook A ont diminué, passant d'une moyenne de campagne de 72,2 cents la livre en 1997/1998 à 58,9 cents en 1998/1999. Par conséquent, le niveau d'assistance technique à la production dans le monde entier a augmenté, passant de 3,7 milliards \$US en 1997/1998 à 4,7 milliards \$US en 1998/1999. Les subventions à la production sont accordées sous forme de programmes de soutien aux prix dans quatre des huit pays qui subventionnent directement la production. En outre, les programmes de soutien aux revenus dans les quatre pays restants ont été renforcés en 1998/1999. Le niveau d'assistance directe à la production n'a diminué que dans un seul pays en 1998/1999.

Brésil

Le programme de soutien brésilien au maïs, coton, riz, soja et haricots secs apporte un crédit pour financer la production à de faibles taux d'intérêt et comprend un programme de soutien en vue de garantir un prix minimum pour chaque produit. Les producteurs de coton peuvent emprunter actuellement jusqu'à concurrence de 300 000 R\$ (équivalent à 163 000 \$US environ) à des taux d'intérêt nettement inférieurs aux taux de marché (9,5% en 1997/1998 et 8,75% en 1998/1999, comparés à des taux d'intérêt à court terme au Brésil de 24% en mars 1998 et de 45% en mars 1999). Le prix minimum garanti par le gouvernement s'élève à 7 R\$ par arroba ou 62 cents US la livre de fibre en 1997/1998. Le gouvernement garantit la commercialisation du coton par le biais du Pro-

gramme de distribution de la production (Programa de Escoamento da Produção), par le biais duquel le Gouvernement brésilien paye la différence entre le prix minimum et le prix du marché quand le prix du marché est inférieur au minimum. En 1997/1998, les prix du marché étaient supérieurs aux prix minimums jusqu'à la fin de février 1998. Mais pendant les cinq mois restants, quand la majeure partie de la culture brésilienne était commercialisée, les prix de marché s'élevaient en moyenne à 3,5 cents US la livre en dessous des prix minimums. Le prix de soutien pour 1998/1999 est fixé au même niveau de 7 R par arrobe. Mais, avec la dévaluation de la monnaie, le prix minimum garanti pour 1998/1999 était de 55 cents US la livre. Les prix de marché en 1998/1999 étaient inférieurs de 5,3 cents US aux prix minimums. En fonction de cette différence de prix moyens et du niveau de production, l'on estime que l'assistance du Gouvernement brésilien dans le secteur cotonnier par le biais du programme de soutien aux prix s'élevait à 29 millions \$US en 1997/1998 et à 49 millions \$US en 1998/1999.

Chine (continentale)

Le marché cotonnier en Chine (continentale) est entièrement contrôlé par l'état. Le gouvernement détermine le niveau des prix, des importations et des exportations de coton. Quelles que soient les conditions aux niveaux de la demande et de l'offre, des organisations publiques connues comme sociétés de coton et de jute doivent acheter la culture entière à un prix national établi par le gouvernement. Cherchant à encourager la production, les prix d'achat ont augmenté, passant de 47 cents US la livre en 1993/1994 à 77 cents US en 1997/1998. Les prix d'achat ne reflètent pas le coût de l'égrenage, de l'emballage, du stockage et du transport du coton estimé de l'ordre de 20% du prix d'achat. En 1997/1998, le prix d'achat était supérieur de 4,5 cents la livre de fibre à l'Indice Cotlook A et la différence entre le prix d'achat plus 20% pour les autres coûts de production et l'Indice Cotlook A était de 20 cents US. La différence est passée à 27 cents US la livre en 1998/1999. En fixant les prix d'achat au-dessus des cours internationaux, le Gouvernement de la Chine (continentale) apporte une assistance aux producteurs par le biais d'un système comparable au programme de soutien aux prix.

En fonction du niveau de production et de l'assistance estimée par livre, le Gouvernement de la Chine (continentale) a fourni une assistance de l'ordre de 2 milliards \$US aux producteurs en 1997/1998 et de 2,7 milliards \$US en 1998/1999. Le Gouvernement de la Chine (continentale) a récemment restructuré les systèmes de prix et de distribution de coton. Les politiques, au début des années 90, conçues pour donner une plus grande marge de main-d'œuvre aux producteurs concernant la commercialisation du coton, plus de liberté aux usines de textile pour

acheter le coton et une légère marge de fluctuation des prix, ont été abandonnées quand une faible production a resserré les stocks, poussant à la hausse les prix ainsi que les ventes de coton sur le marché noir. Maintenant, après plusieurs années de culture meilleure que prévue et d'importations très importantes, d'où d'amples stocks, le gouvernement essaye à nouveau. Le 1^{er} septembre 1999, de nouvelles politiques en Chine (continentale) permettent aux prix nationaux du coton d'être influencés par les facteurs de marché. Le gouvernement fixera quand même un prix de guide ou de référence pour le coton. Mais les prix effectifs sont à présents négociés entre acquéreurs et vendeurs et pourraient descendre en dessous du prix de référence. En 1999/2000, le gouvernement a fixé le prix de référence à 10 000 yuans la tonne (55 cents US la livre), soit 22% de moins que le prix d'achat pour 1998/1999 et 30% de moins qu'en 1997/1998. Le Gouvernement de la Chine (continentale) cherche à réduire les stocks importants de coton et a l'intention d'élargir les canaux de commercialisation en permettant aux usines publiques d'acheter directement le coton auprès des producteurs. Le gouvernement cherche à réduire la production dans les provinces orientales telles que Hebei, Shandong et Hénan, tout en stabilisant la production dans la région autonome à l'Ouest de la province de Xinjiang. Xinjiang est la zone cotonnière connaissant l'expansion la plus grande, représentant 1,38 million de tonnes, soit 31% de la production totale en 1998/1999.

Egypte

Le Gouvernement de l'Égypte annonce un prix plancher chaque année en fonction du coût de la production et de diverses hypothèses sur les cours internationaux. Les prix planchers sont souvent supérieurs aux cours internationaux, devenant ainsi de fait d'un programme de soutien aux prix. En 1997/1998, les prix versés aux producteurs pour le Giza 75 (variété de coton égyptien utilisée comme référence pour calculer le soutien aux prix) étaient équivalents à 1,38 \$US la livre. Le prix minimum en Égypte était supérieur d'environ 32 cents aux prix de l'Europe du Nord pour le Giza 75. Vu que les prix payés aux producteurs ne comprennent pas l'égrenage et les transports au port égyptien, estimés à 6 cents US la livre, l'assistance en 1997/1998 est estimée à 38 cents US la livre. De même, le prix minimum égyptien était supérieur de 7 cents US aux prix en Europe du Nord et l'assistance en 1998/1999 est estimée à 13 cents US la livre.

En fonction du niveau de production et de l'assistance estimée par livre, le Gouvernement de l'Égypte a fourni une assistance estimée à 290 millions \$US aux producteurs en 1997/1998 et à 66 millions \$US en 1998/1999. Pendant les années 90, le Gouvernement de l'Égypte a appliqué des politiques visant à intégrer les con-

cepts du marché au secteur cotonnier. Pendant des années, les producteurs égyptiens devaient remplir des quotas de production et de commercialisation établis par un ministère public. Depuis la campagne de 1993/1994, le gouvernement fixe encore les superficies de plantation à variété unique et influence les décisions de plantation, mais les producteurs ont le droit de choisir les pratiques de production. Les producteurs doivent livrer tout le coton aux centres de collecte des coopératives, qui sont des agents pour les sociétés publiques et privées du commerce cotonnier.

Union européenne

L'assistance aux producteurs de coton en Grèce et en Espagne est déterminée par la Politique agricole commune de l'Union européenne (PAC). Dans le cadre de la PAC, un programme de soutien permet d'apporter une assistance aux producteurs. La PAC apporte un soutien pour le blé, le maïs, l'orge, l'avoine, le seigle, les tournefols, le soja, le coton, les légumes secs, les haricots secs, le tabac, le bœuf et le mouton. Dans le cadre du programme PAC d'appui aux revenus pour les graines oléagineuses, des paiements de soutien sont faits aux égreneurs qui doivent rétrocéder ces prix plus élevés aux producteurs. Des paiements d'assistance à titre d'avance se fondent sur les estimations de la production de coton-graine et la différence entre les prix de marché et un prix de guide publié. La CAP influence également la quantité de coton produite à l'aide d'une quantité garantie maximum de coton-graine pour laquelle une assistance est donnée. La quantité maximale garantie s'élève à 782 000 tonnes de coton-graine pour la Grèce et à 249 000 tonnes pour l'Espagne. L'assistance maximale fournie aux producteurs de coton dans l'Union européenne (UE) s'élève à 770 millions d'ECUS par campagne (équivalents à 864 millions \$US en 1998/1999), généralement octroyée dans son intégralité. Les taux de change utilisés pour convertir l'assistance de l'UE en monnaie locale sont généralement plus favorables que les taux de marché. L'UE a distribué, selon les estimations, 559 millions \$US aux producteurs de la Grèce en 1997/1998 et 560 millions \$US en 1998/1999. L'Espagne a obtenu 211 millions \$US de l'UE en 1997/1998 et 204 millions \$US en 1998/1999. Les producteurs grecques ont obtenu une moyenne de 86 cents US la livre en 1997/1998 et 74 cents US la livre en 1998/1999 et les producteurs espagnols ont obtenu 82 cents US la livre en 1997/1998 et 89 cents US la livre en 1998/1999. Les régions cotonnières de la Grèce et de l'Espagne sont parmi les régions à plus faibles revenus de l'UE et le soutien aux revenus pour les producteurs de graines oléagineuses est vu comme une forme d'assistance technique.

Mexique

Un programme de soutien pour le blé, le maïs, le sorgho, l'orge, le riz, le coton, les haricots secs,

le soja et le safran a été mis en place au Mexique en 1993 et sera éliminé progressivement en l'espace de 15 ans. Dans le cadre de ce programme connu sous le nom de PROCAMPO, une assistance directe est donnée aux producteurs en fonction de la superficie cultivée et chaque année, le gouvernement annonce le niveau d'assistance par hectare. En 1997/1998 et en 1998/1999, le gouvernement a fourni une assistance aux producteurs au taux de 63 \$US par hectare consacré au coton, équivalents à environ 3 cents la livre avec un rendement moyen. L'assistance directe totale fournie par le Gouvernement mexicain aux producteurs de coton s'élevait à 13 millions \$US en 1997/1998 et à 15 millions \$US en 1998/1999. Les autres dispositions du programme de soutien au Mexique portent sur l'assistance technique, l'assistance aux producteurs qui ont choisi d'acheter des instruments de couverture des risques et l'assistance pour l'assurance de la culture. Vu les difficultés financières rencontrées par le Gouvernement mexicain après une crise financière en 1994, et la crise financière mondiale actuelle, l'assistance n'a pas augmenté en 1999/2000 et les producteurs ont diminué de 36% la superficie consacrée au coton.

Turquie

Généralement, le gouvernement utilise les Unions coopératives de Ventes agricoles (ASCU) pour la réalisation des programmes de soutien aux prix. La part des achats des ASCU se situe entre 10% et 30%, mais les coopératives jouent un rôle très important au niveau de la fixation de prix sur le marché national. Les achats de coton-graine des ASCU auprès des producteurs peuvent se faire de deux formes différentes :

- *Achat sur des comptes de coopératives (privés)*

Ce type d'achat ne comprend pas de subvention publique. Le coût du soutien indirect aux prix est assumé partiellement par l'ASCU et partiellement par le secteur textile qui est l'acquéreur final du coton du marché. Pendant la campagne 1997/1998, il n'existait pas de soutien aux prix publics car les achats de l'ASCU se faisaient sur ses propres comptes.

- *Achat sur des comptes du Trésor (publics)*

Ce type d'achat suppose une subvention du gouvernement suite au mécanisme du prix de soutien minimum appliqué par l'ASCU. Mais le montant de la subvention se limite uniquement aux achats de l'ASCU et n'est accordé qu'en cas de perte dans le cadre de ces achats. Le secteur

textile assume encore partiellement le fardeau lié aux achats de coton du marché.

Pour la campagne 1993/1994, le gouvernement a introduit ce qui est connu sous le nom du « système des

surprix. » Dans le cadre de ce système, un prix d'achat est fixé aux cours mondiaux en vigueur. Tous les producteurs ont le droit à ce paiement en fonction des livraisons de coton-graine soit aux coopératives, soit aux égreneuses privées. Le système des surprix a été mis en place à nouveau en 1998/1999, lorsque de très mauvaises conditions climatiques ont entraîné de lourdes pertes. La prime, qui a été fixée à 10 cents US par kilogramme de coton-graine, représentait une contribution importante permettant de récupérer une partie des pertes imputables au mauvais temps et aux mauvaises conditions du marché cotonnier. Vu que la prime est prise sur les comptes du Trésor, ce type de soutien est entièrement assumé par le gouvernement. Pour la campagne de 1998/1999, ce soutien est calculé à hauteur de 220 millions \$US.

Le soutien gouvernemental en Turquie était en vigueur essentiellement entre 1966 et 1987. Depuis 1988, le soutien gouvernemental est minimisé et uniquement accordé lorsqu'on juge que les prix du coton ne sont guère favorables aux producteurs.

Etats-Unis

Aux Etats-Unis, un programme de soutien pour le blé, le maïs, le sorgho, l'orge, le riz, le coton et l'avoine a été adopté en 1996 pour remplacer les programmes précédents. Généralement, un producteur américain reçoit une assistance

Type d'achat de coton adoptés en Turquie

Campagne	Nombre d'année	Type d'achat
1949/50 – 1965/66	17	Pas de soutien de l'état
1966/67 – 1987/88	22	Mécanisme de soutien aux prix
1988/89 – 1990/91	3	Pas de soutien de l'état
1991/92 – 1992/93	2	Mécanisme de soutien aux prix
1993/94	1	Système de primes
1994/95 – 1997/98	4	Pas de soutien de l'état
1998/99	1	Système de primes
1999/2000		Pas encore annoncé

par le biais de deux mécanismes différents. Un Paiement de Différence de Prêt (LDP), calculé chaque semaine comme étant la différence entre le taux moyen des emprunts et un Prix mondial ajusté par semaine (AWP), et un Paiement de Contrat de Flexibilité de la Production (PFCP), paiement fixe pour compenser les producteurs pour le manque d'assistance précédente liée à ces prix. Vu que l'AWP se situait au-dessus du taux de prêt moyen en 1997/1998, il n'y a pas eu de LDP cette année. Le PFCP accordé aux producteurs s'élevait à 597 millions \$US en 1997/1998 et à 953 millions \$US en 1998/1999. Les autres formes d'assistance accordée par le Gouvernement américain aux producteurs de coton sont les garanties de crédit à l'exportation, l'assistance aux exportateurs et consommateurs nationaux quand les prix sont peu favorables comparés aux cours internationaux, et l'assistance aux programmes de recherche et de promotion du coton.

Assistance technique

Dans la plupart des pays producteurs de coton, le gouvernement fournit une assistance technique aux producteurs de coton. Par exemple, en Argentine, pays où le gouvernement n'intervient pas sur le marché cotonnier, la recherche et l'assistance technique sont fournies par le gouvernement par le biais de l'Institut national de la Technologie agricole. De même en Colombie, recherche et assistance technique sont

Niveau d'assistance fournie par les gouvernements au secteur cotonnier par le biais des programmes de production *

Pays	1997/1998			1998/1999		
	Production	Assistance moyenne par livre produite	Assistance à la production	Production	Assistance moyenne par livre produite	Assistance à la production
	1 000 tonnes	Cents US	Millions \$US	1 000 tonnes	Cents US	Millions \$US
Chine (continentale)	4602	20	2013	4501	27	2648
Etats-Unis	4092	7	597	3031	14	953
Grèce	348	86	659	385	74	660
Turquie				871	11	220
Espagne	116	82	211	104	89	204
Egypte	342	39	290	230	13	66
Brésil	370	4	29	420	5	49
Mexique	209	3	13	219	3	15
Tous les pays	10.079	17	3811	9761	22	4814

* Uniquement les programmes de soutien aux revenus et aux prix. Le crédit et autre forme d'assistance ne sont pas compris.

Niveau d'assistance fournie par les gouvernements au secteur du coton par le biais des programmes d'exportation

Pays	1997/1998			1998/1999		
	Exportations	Assistance moyenne par livre exportée	Assistance aux exportations	Exportations	Assistance moyenne par livre exportée	Assistance aux exportations
	1 000 tonnes	Cents US	Millions \$US	1.000 tonnes	Cents US	Millions \$US
Etats-Unis	1633	4	156	915	4	81
Chine (continentale)	6	10	1	147	13	42
Tous les pays	1639	4	157	1062	5	123

fournies aux producteurs par le biais d'une institution publique, l'Institut agricole de la Colombie, et une institution privée, Corpoica. En Inde, le gouvernement fournit également des services de recherche et d'assistance technique. En outre, l'Inde a un mécanisme de prix minimums fixés par le gouvernement, mais les prix du marché étaient nettement supérieurs aux prix minimums pendant plus d'une décennie.

Assistance directe aux exportations

L'information réunie par le Secrétariat indique que 28% des exportations cotonnières mondiales ont bénéficié d'une assistance gouvernementale en 1997/1998 et 20% en 1998/1999. Sur les 51 pays producteurs et exportateurs de coton, des programmes de soutien pour les exportations de coton existent dans deux pays : la Chine (continentale) et les Etats-Unis. L'assistance moyenne par livre exportée en Chine (continentale) était de 10 cents US la livre en 1997/1998 et de 13 cents US en 1998/1999. Les exportations sont subventionnées en Chine

(continentale) par le biais de paiements directs effectués par le gouvernement central aux organismes d'exportation. Les paiements directs combrent la différence entre les cours internationaux et le coût interne de l'acquisition, de l'égrenage et du transport du coton vers le site d'exportation. L'assistance aux Etats-Unis s'élevait en moyenne à 4,3 cents US la livre en 1997/1998 et à 4 cents US en 1998/1999. L'assistance générale fournie par le Gouvernement de la Chine (continentale) et des Etats-Unis s'élevait à 157 millions \$US en 1997/1998 et à 123 millions \$US en 1998/1999. La plupart de l'assistance en 1997/1998 était fournie aux exportations des Etats-Unis alors que la Chine (continentale) n'exportait que 6 000 tonnes. Mais en 1998/1999, la Chine (continentale) a fourni un tiers de l'assistance générale.

Autres mesures commerciales

Certains pays offrent des abattements fiscaux pour encourager les exportations. Par exemple, le Zimbabwe indique que, pour l'exercice fiscal 1999, un abattement fiscal de 8% sera donné à

des sociétés exportant plus de 50% de leur production. Les sociétés d'égrenage pensaient se qualifier pour ce traitement préférentiel. Par contre, plusieurs pays taxent les exportations de coton. La Syrie indique que les exportations de coton sont taxées au taux de 21,5%. La Syrie taxe également la production cotonnière au taux de 9% de la valeur. Un grand nombre d'autres pays taxent les exportations de coton, notamment l'Egypte, des pays de l'Afrique francophone, l'Inde, le Pakistan, le Soudan, la Tanzanie, l'Ouganda. Pour plusieurs pays en développement, les taxes à l'exportation représentent une source importante de recettes publiques.

La plupart des pays non producteurs qui importent du coton n'ont pas de tarif pour l'importation de coton. Par contre, les pays producteurs ont généralement des tarifs, mais ils varient grandement. Le niveau des tarifs appliqués au coton a diminué depuis la dernière enquête du Secrétariat sur les barrières au commerce faite en 1991. Le Japon et le Royaume-Uni n'ont pas de tarif pour le coton. L'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay, qui ensemble forment le Marché commun austral (Mercosur), ont un tarif commun de 9%. La Communauté andine des Nations, composée de la Bolivie, de la Colombie, de l'Equateur, du Pérou et du Venezuela, a un tarif commun de 10%. Les Etats-Unis ont un tarif sur le coton dépendant de la longueur des soies et du pays d'origine qui se situe entre 0 et 36,8 cents le kilogramme. Le Gouvernement américain fixe des quotas spéciaux pour les importations de coton avec des droits tarifaires plus faibles ou sans tarif du tout.

Sixième séance plénière

Jeudi 28 octobre 1999, 14h30

Sous la présidence de M. Allen Helms Jr.

Le PRESIDENT note que la diminution du coût de la production est une question très importante et que, lors de ces conditions économiques difficiles, il est nécessaire, pour l'industrie cotonnière, de confronter la question. Il dit que le National Cotton Council (NCC) des Etats-Unis pense qu'il s'agit d'une haute priorité car cela permettra à l'industrie cotonnière d'être plus rentable.

Le PRESIDENT donne la parole à Monsieur Rafiq Chaudhry, Chef de la Section d'information technique du Secrétariat, qui présente un rapport sur le coût de la production cotonnière. Monsieur Chaudhry indique que, sur la base des enquêtes réalisées par le Secrétariat, il observe qu'il est difficile de faire des comparaisons entre un grand nombre de pays. Toutefois, les données de certains pays peuvent être comparées de manière fiable. Il note que le coût de la pro-

duction a augmenté à cause d'une utilisation accrue des engrais et d'une plus grande application d'insecticides. Monsieur Chaudhry dit que les données de la Syrie montrent que le coton pourrait être cultivé sans problèmes en pulvérisant uniquement 2% de la superficie totale et uniquement avec une pulvérisation par campagne. Il note que les options possibles pour diminuer les coûts de la production sont l'application stricte de la technologie recommandée, le coton transgénique résistant aux insectes, et le coton modifié génétiquement susceptible de tolérer la sécheresse et de renforcer la valeur de la fibre. La communication de Monsieur Chaudhry est une déclaration de la réunion.

Le PRESIDENT ouvre une discussion de panel sur la question et invite Monsieur Joe Kabissa, Responsable général de Cotton Lint and Seed Board de la Tanzanie, à présenter un document. Monsieur Kabissa indique que la culture du coton dans son pays est une petite entreprise dé-

pendant uniquement des pluies et que l'utilisation d'intrants est extrêmement limitée. Il note que la Tanzanie réagit actuellement à deux grands chocs de l'industrie cotonnière : le premier concerne le programme d'ajustement structurel démarré en 1996, qui a eu des conséquences très négatives sur la production cotonnière de la Tanzanie à cause de l'élimination des subventions et de la dévaluation de la monnaie. Il indique que le second facteur concerne la libéralisation récente de l'industrie cotonnière, source de volatilité et de difficulté du financement. Il indique que les coûts de la culture d'un hectare de coton en Tanzanie s'élèvent à 440 \$US, et que 95% des coûts concernent la main-d'œuvre et 5% les intrants. Monsieur Kabissa dit que son gouvernement a pour politique de réduire les coûts de la production en diminuant les impôts, en soutenant la production à grande échelle, en facilitant l'accès aux crédits et en introduisant nouvelle technologie et formation. Son docu-

ment est une déclaration de la réunion.

Le PRESIDENT invite Monsieur Ralph Schulzé, Directeur exécutif de Cotton Research and Development Corporation de l'Australie, à présenter un document. Monsieur Schulzé note qu'il est difficile de comparer le coût de la production dans les différents pays car les conditions varient de trop, mais qu'il est possible par contre d'identifier le rendement seuil que doit atteindre le producteur pour qu'il puisse continuer à produire du coton. Il note qu'en Australie, sur les terres irriguées, le coût de la production cotonnière s'élève à environ 1 200 \$US par hectare et que le seuil de rentabilité est de quatre-vingt balles par hectare sur une base au comptant, mais si l'on inclut le financement, il est de six balles par hectare. Il dit que pour l'année à venir, le risque du prix est trop élevé et que les producteurs devraient diminuer de 10% à 12,5% les plantations en réponse aux signaux négatifs qu'émet le marché. Monsieur Schulzé note que la lutte intégrée contre les ravageurs et l'utilisation de la biotechnologie pourraient diminuer le coût de la production dans le long terme, mais qu'il existe un coût immédiat pour l'adoption de la nouvelle technologie. Le coton Bt en est un bon exemple. Il félicite les producteurs qui utilisent la nouvelle technologie payante et qui prennent très au sérieux leurs responsabilités face à l'environnement.

Le PRESIDENT invite Monsieur Francisco Dávila-Ricciardi, Président de CONALGODON en Colombie, à présenter un rapport. Monsieur Dávila félicite Monsieur Chaudhry pour son excellente présentation. Il note que l'industrie cotonnière de son pays est entrée dans une grave crise en 1991/1992 suite à une combinaison de facteurs négatifs dont l'ouverture de l'économie ; la réduction des mesures tarifaires et l'élimination des subventions ainsi que la réévaluation du peso entre 1990 et 1998 qui a augmenté le coût de la production. Monsieur Dávila dit qu'il faut diminuer le coût unitaire de la produc-

tion et augmenter les rendements. Il parle des mesures entreprises depuis 1993 en Colombie pour surmonter la crise de l'industrie cotonnière, notamment la création d'un fonds de stabilisation des revenus des producteurs. Il note que les producteurs transfèrent l'argent à un fonds quand les prix sont élevés et puisent dans celui-ci quand les prix sont faibles. Monsieur Dávila indique qu'en 1995, un second fonds a été créé pour soutenir la recherche et l'adoption de la technologie et de la formation, que des recherches conjointes ont été faites avec des universités et des entités privées et qu'un Plan de Coton national a été adopté, accordant une haute priorité à la technologie et à la formation. Il indique que 3 500 personnes ont reçu une formation portant sur la lutte intégrée et qu'un ensemble technologique spécial a été adopté. Monsieur Dávila dit qu'un crédit spécial est créé par le biais d'associations de producteurs, ce qui diminue les coûts financiers. Il note que, depuis l'adoption du programme, les coûts ont diminué, notamment les coûts des intrants et de la main-d'œuvre et qu'on a probablement réussi à rendre plus compétitive la production cotonnière. Monsieur Dávila indique que la Colombie est prête à partager les détails et les résultats de son programme de réduction des coûts avec tout pays intéressé.

Le PRESIDENT demande si les délégués ont des questions et des commentaires. Le délégué du ROYAUME-UNI indique que son pays ne cultive pas de coton mais fait, depuis 110 ans, des recherches en matière de production de coton. Il note que les pesticides représentent environ 40%-45% des coûts de la production au comptant et 20% du total des coûts, et qu'il existe des essais scientifiques réussis pour diminuer de 50% l'utilisation des pesticides. Il indique que ces programmes ne sont pas adoptés et que la difficulté tient au nombre de producteurs dans le monde, 30 à 40 millions dans la seule Asie, car il n'existe pas de services de vulgarisation pour communi-

quer les messages à un nombre aussi important de personnes. Le délégué pense que des réunions de vulgarisation permettraient des réductions importantes des coûts.

Le délégué du BRESIL répond à une question de Monsieur Chaudhry concernant sa présentation, qu'il n'est pas possible de réduire les coûts en augmentant les rendements. Il indique les réussites rencontrées par le Brésil en ce qui concerne l'accroissement de rendement et il demande à Monsieur Chaudhry de clarifier la source de sa déclaration.

Monsieur Chaudhry explique que, dans la plupart des pays, il n'est pas possible, dans les conditions de culture actuelle, d'améliorer les rendements car la technologie disponible est déjà utilisée. Mais il note qu'il est tout à fait possible d'améliorer très nettement les rendements dans un certain nombre de pays tels que la Turquie et l'Inde grâce à la technologie actuelle.

Monsieur Kabissa fait référence aux propos du délégué du Royaume-Uni concernant les services de vulgarisation. Il pense que l'information devrait être disponible aux agents de vulgarisation sous forme conviviale et il soutient l'idée d'engager plus activement les services de vulgarisation pour diminuer les coûts.

Monsieur Dávila indique qu'en fonction de l'expérience de la Colombie, il vaut mieux adopter la nouvelle technologie dans une ferme modèle et ensuite, étendre l'expérience à tous les producteurs. Il note qu'une des exceptions à ce propos concerne l'utilisation de pesticides car toute la région devrait être traitée en même temps pour que la méthode soit efficace.

Le PRESIDENT remercie le panel et passe la parole au représentant de la Banque mondiale qui indique qu'un rapport spécial sur les Marchés mondiaux d'Articles de Base dont le coton a été distribué à la réunion.

Le PRESIDENT ajourne la séance à 15h45.

Séance de clôture

Vendredi 29 octobre 1999, 11h00
Sous la présidence de M. Allen Helms Jr.

Le PRESIDENT déclare ouverte la réunion. Il annonce que le Comité de Direction a approuvé la Déclaration de la 58ème Réunion plénière qui sera distribuée à la fin de la séance. Le PRESIDENT annonce également que le Comité a accepté une invitation en vue de tenir la 59^e Réunion plénière en Australie. Le Président donne la parole au délégué de l'Australie qui invite le public à se rendre à Cairns, en Australie, en novembre 2000, pour la 59^e Réunion plénière. Il dit que ce fut un grand plaisir de se trouver en Caroline du Sud pour discuter des grands défis que rencontre l'industrie cotonnière et appren-

dre les nombreux progrès faits dans le monde entier au niveau de la production cotonnière. Il ajoute qu'en Australie, les préparations sont déjà en cours pour la réunion plénière et qu'on attend la venue de 750 personnes. Il mentionne que Cairns a été choisi comme lieu de la réunion à cause de l'environnement spectaculaire, notamment le plus grand système de récif de coraux au monde. Il mentionne également que le coton est l'une des grandes réussites agricoles de l'Australie qui est l'exportateur au quatrième rang mondial et un chef de file de l'agriculture durable. Avec environ 96% de la culture exportée, le coton représente 1,5 milliard \$AU en recettes d'exportations. Il réitère son invitation pour la 59^e Réunion plénière.

Le PRESIDENT remercie le délégué de l'Australie pour son invitation et dit que c'est avec grand plaisir qu'il se rendra à Cairns.

Le PRESIDENT invite les délégués à faire leurs remarques de clôture.

Le délégué de l'ARGENTINE remercie et félicite le Gouvernement des Etats-Unis, les autorités locales et les habitants de Charleston pour leur hospitalité. Il souligne toute la participation et le soutien du secteur du coton agro-industriel aux Etats-Unis. Il dit que les délégations sont tristes de quitter Charleston car elles sont dans l'incapacité de rester quelques jours de plus dans un endroit aussi charmant et historique. Il félicite également la Commission permanente,

le Directeur exécutif et le Secrétariat pour tout leur travail et la haute qualité des documents préparés pour la réunion. Il remercie également d'autres délégués prêts à trouver une réponse aux problèmes actuels du marché cotonnier ainsi que l'équipe d'interprètes qui a fait un excellent travail. Enfin, il espère être en Australie en 2000 pour voir les derniers développements de la technologie cotonnière.

Le délégué de l'Australie remercie le Gouvernement des Etats-Unis et toutes les organisations qui ont participé à la préparation de la réunion plénière. Il indique que la 58^e Réunion plénière était fort agréable et sait combien le travail du Secrétariat a permis d'en faire une réussite.

Le délégué des PHILIPPINES se joint au délégué de l'Argentine et de l'Australie pour remercier les Etats-Unis. Il dit que, tel que l'indique le Rapport du Directeur exécutif, aujourd'hui comme il y a 60 ans, le marché cotonnier rencontre des temps difficiles et qu'actuellement, le CCIC est bien plus solide.

Le délégué de l'AFRIQUE DU SUD remercie le Gouvernement des Etats-Unis et le comité hôte des arrangements pris pour une réunion aussi réussie. Il mentionne que cette réunion est arrivée à un bon équilibre entre les questions administratives et celles concernant le coton. Il remercie le Directeur exécutif et le personnel du Secrétariat pour leurs contributions. Il remercie les sociétés qui ont parrainé la réunion pour la visite sur le terrain et les rencontres sociales ainsi que d'autres délégués des contributions qu'ils ont faites à la 58^e Réunion plénière pour en faire une réunion fructueuse qui en valait bien la peine. Il leur souhaite à tous un retour sans problèmes et se réjouit de les rencontrer à nouveau à Cairns, en Australie, en 2000.

Le délégué du SOUDAN exprime sa gratitude au Gouvernement des Etats-Unis et à la Caroline du Sud, ainsi qu'aux organismes cotonniers des Etats-Unis pour la chaleureuse hospitalité et l'occasion de visiter un endroit aussi historique aux Etats-Unis. Il remercie le Secrétariat, les inter-

prêtes et d'autres délégations de leur participation efficace à la réunion et il remercie l'Australie de son invitation à tenir la 59^e Réunion plénière à Cairns.

Le délégué de la TANZANIE se fait l'écho des délégations précédentes et félicite le Secrétariat pour son travail et l'organisation de la réunion. Il remercie le Gouvernement des Etats-Unis pour sa chaleureuse hospitalité et son invitation à venir à Charleston.

Le délégué du TOGO exprime sa satisfaction et sa gratitude au Directeur exécutif et aux autres pays membres pour avoir reconnu le Togo comme membre du Comité. Il a été très intéressé par les divers débats et conférences pendant la semaine et apprécie la haute qualité de l'information. Il indique également que le Togo fait à présent partie, de pair avec d'autres nations importantes du coton, de la grande famille cotonnière qu'est le CCIC et que cela représente une amélioration pour le secteur cotonnier du Togo. Il remercie le Gouvernement des Etats-Unis pour son hospitalité. Les remarques du délégué du Togo sont une déclaration de la réunion.

Le délégué de la TURQUIE félicite le Gouvernement des Etats-Unis pour son hospitalité, la Commission permanente, le Directeur exécutif et le personnel du Secrétariat pour la préparation de la réunion et d'autres délégués pour leurs contributions généreuses.

Le délégué du ROYAUME-UNI remercie les hôtes américains de leur hospitalité, de la planification et de l'efficacité en vue de faire de la 58^e Réunion plénière une réussite. Il indique que, pendant les années 50 et 60, la réunion plénière se tenait tous les trois ans aux Etats-Unis, que pendant les années 70 et 80, elle se tenait tous les cinq ans et que la dernière réunion aux Etats-Unis remontait à 1989. Il ajoute que l'attente en valait bien la peine après 10 ans, car Charleston est une ville magnifique et charmante. Il a eu le plaisir de voir l'architecture fascinante et apprécie beaucoup l'hospitalité du Sud. Il mentionne que, avec la création du Panel consultatif du secteur privé, 1999 marque une nouvelle

époque pour le CCIC. Il remercie le Secrétariat de tout son travail et le Directeur exécutif pour une première année réussie. Il remercie également l'équipe des interprètes. Il dit que l'atmosphère de la réunion était très productive et bonne pour l'économie agro-industrielle du coton dans le monde entier.

Le délégué des ETATS-UNIS exprime sa sincère gratitude aux autres délégations pour leurs commentaires. Il remercie le Directeur exécutif pour l'excellente organisation de la réunion et le Secrétariat pour son bon travail. Il remercie le comité organisateur américain pour son excellent travail et ceux qui ont parrainé les événements sociaux. Il dit que le travail du Directeur exécutif tout au long de cette première année a été efficace, et qu'il a eu à faire face à des problèmes administratifs sans précédent et qu'il s'est tourné vers les membres du CCIC, anciens et nouveaux. Il mentionne que le nouveau millénaire apporte de nouveaux défis au CCIC et que des améliorations et des changements ont déjà commencé avec la vitalité d'un nouveau Directeur exécutif, la mise en place d'un Panel consultatif du secteur privé et une nouvelle formule pour les réunions plénières. Il dit que le CCIC pourrait faire la différence et avoir un impact positif dans le nouveau millénaire.

Le représentant du CIRAD remercie les organisateurs américains pour la réunion. Il mentionne le travail professionnel du Secrétariat et la haute qualité de toutes les présentations durant la réunion plénière, un forum extraordinaire pour traiter des problèmes du coton. Il dit que le CIRAD, en tant qu'organisation de coopération internationale, est disponible pour contribuer aux différents projets concernant les activités cotonnières, surtout au cours de la situation actuelle difficile.

Le PRESIDENT remercie encore tous les délégués pour leur participation et leurs commentaires. Au nom du Gouvernement américain et du National Cotton Council of America, il dit que d'être l'hôte de la réunion plénière fut un réel plaisir.

La séance de Clôture est ajournée à 11h40.

Comité de direction

Première réunion

Lundi 25 octobre 1999, 9h00

Sous la présidence de M. F. Ronald Rayner

Le SECRETAIRE GENERAL note que le Gouvernement des Etats-Unis a confié la présidence de la 58^e Réunion plénière à Monsieur F. Ronald Rayner, Président du National Cotton Council de l'Amérique et Président du Comité d'Accueil des Etats-Unis. Il confie la présidence à Monsieur Rayner.

Le PRESIDENT présente Monsieur Paul Morris, Président de la Commission permanente, comme Premier Vice-Président ; Monsieur Allen Helms Jr., Président des Producteurs de Coton américain du National Cotton Council comme Second Vice-Président ; Monsieur Tommy Malone, Président de l'American Cotton Shippers Association, comme Second Vice-Président ; et Monsieur David Stanford, Vice-Président du Marketing, Plains Cotton Cooperative Association, comme Second Vice-Président.

Le premier point de l'ordre du jour est de confirmer l'adhésion au Comité du Gouvernement du Togo. Le PRESIDENT donne la parole au SECRETAIRE GENERAL qui indique que le Directeur exécutif a reçu une lettre du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche du Gouvernement du Togo indiquant le souhait de se joindre au CCIC. Il note que la lettre répond aux conditions stipulées dans le Règlement statutaire du Comité pour l'adhésion et, conformément à la formule spécifiée dans le Règlement statutaire, la contribution initiale pour le

Gouvernement du Togo concernant le restant de l'exercice fiscal 1999-2000 s'élève à 7 500\$. Le SECRETAIRE GENERAL ajoute que le Togo est un important producteur et exportateur de coton et que l'adhésion du Togo enrichira encore la position du CCIC en tant que forum de discussion des questions internationales se rapportant au coton.

Le PRESIDENT demande si quelqu'un s'oppose à la confirmation de l'adhésion du Togo et à la contribution initiale de 7 500\$. Aucun délégué ne s'oppose et, par conséquent, le PRESIDENT confirme l'adhésion au Comité du Gouvernement du Togo et la contribution initiale. Au nom de tous les délégués, le PRESIDENT souhaite la bienvenue au Togo, membre le plus récent accédant au CCIC.

L'approbation de l'ordre du jour vient ensuite. Le PRESIDENT note que les délégués ont tous un exemplaire de l'ordre du jour proposé et demande s'ils ont des commentaires.

Le PRESIDENT donne la parole au délégué de l'ARGENTINE qui note que, pendant la 57^e Réunion plénière en Bolivie, un représentant de l'industrie de la filature a parlé de l'utilité des données HVI. En fonction de cette communication et de la recommandation du délégué de l'Argentine, le septième point de la déclaration de la 57^e Réunion plénière indique que le Comité a convenu de discuter, lors de la Réunion plénière de 1999, de l'utilisation des instruments à haut volume et autres données de classification de chaque balle de coton. Le délégué se montre déçu parce que le programme ne comprend pas une séance plénière consacrée à la discussion du HVI. Le délégué note l'importance du thème et demande au Président et au Comité de Direction de faire un effort pour discuter du HVI pendant la réunion. Le délégué demande que la déclaration finale de la 58^e Réunion plénière inclue un paragraphe reflétant la valeur en fonction de la réalité de chaque pays, de l'adoption des méthodes de test HVI et de l'utilisation de mesures techniques de la qualité du coton en tant que base de la commercialisation du coton. Il demande que sa déclaration soit incorporée au compte rendu de la Réunion plénière.

Le PRESIDENT assure que les commentaires du délégué feront effectivement partie des comptes rendus de la réunion. Les remarques du délégué de l'Argentine constituent une déclaration de la Réunion. Le PRESIDENT note que les séances plénières de mercredi et de jeudi offrent l'occasion aux délégués de commenter de l'utilité des méthodes de test HVI et des données connexes. Il ajoute que tous les efforts seront faits pour inclure le temps de discussion nécessaire du HVI pendant la Réunion.

Le PRESIDENT demande aux délégués s'ils ont des commentaires supplémentaires. Aucun délégué ne demandant la parole, le PRESIDENT conclut que l'ordre du jour est approuvé et il ajourne la séance à 9h20.

Deuxième réunion

Mercredi 27 octobre 1999, 16h00
Sous la présidence de M. David Stanford

Le PRESIDENT invite Monsieur Nick Earlam, Président du Panel consultatif du secteur privé (PCSP) à présenter le rapport du PCSP. Monsieur Earlam lit le rapport (PCSP-2) joint en annexe. Les informations générales du PCSP sur le PCSP sont jointes en annexe en tant que Document de travail III.

Le PRESIDENT demande si les délégués ont des questions et des commentaires et donne la parole au délégué du ROYAUME-UNI qui, au nom de son pays, reconnaît la contribution importante faite par le PCSP au travail du CCIC. Il note que le Panel est plein d'idées et sa seule préoccupation, c'est que les ressources limitées du CCIC soient obérées alors que les gouvernements sont dans l'incapacité d'augmenter leurs contributions. Il indique qu'il est essentiel que le plan de travail soit clair quant aux priorités des tâches. Le délégué note que la plénière devrait accorder au Secrétariat toute la marge de manœuvre possible pour la budgétisation de l'argent provenant du secteur privé. A son avis, le Comité de Direction devrait permettre l'affectation séparée de l'argent provenant de sources externes par rapport au budget principal du CCIC et dépenser cet argent sur une base dont conviennent conjointement le Comité de Direction et le Panel. Le délégué indique que le Royaume-Uni soutient les suggestions sur les projets d'infrastructure devant être présentés au Fonds commun. Le délégué soutient également la recommandation sur l'éducation. Il indique qu'en tant que membre du Fonds commun, le Royaume-Uni appuie les projets concernant l'infrastructure et l'éducation. Le délégué note que la recommandation la plus difficile pour son pays, et peut-être également pour d'autres gouvernements, concerne l'éducation environnementale. En effet, le CCIC n'est peut-être pas le bon forum pour ce sujet. Le Royaume-Uni pense que la question du coton modifié génétiquement est tellement importante pour l'industrie qu'une action précoce est nécessaire et que la réponse de ce Comité devrait répondre au défi lancé par les médias et ceux s'opposant au coton génétique. Il propose que la meilleure manière de le faire soit de créer un groupe de travail ou panel d'experts auquel on demandera d'identifier les avantages liés à l'introduction des cotonniers génétiques. Le délégué propose officiellement d'inclure à la Déclaration de la Réunion le fait que le Secrétariat examine le mécanisme de création d'un tel groupe et que le panel des travaux génétiques rende compte de son travail de manière analogue au PCSP. Sa communication est une déclaration de la réunion.

Le délégué du BRESIL félicite le PCSP de son compte rendu et propose que les propositions

soient classées en ordre prioritaire. Le délégué recommande que le Comité de Direction soutienne la proposition du PCSP et que le Panel interagisse directement avec le Secrétariat.

Le PRESIDENT passe la parole au délégué de l'AUSTRALIE qui dit que l'Australie soutient le PCSP et note avec satisfaction son compte rendu. Il convient, avec le Royaume-Uni et le Brésil, que les propositions doivent être classées en ordre prioritaire et qu'un plan stratégique serait fort utile. En effet, la liste des thèmes est longue et la question n'est pas de savoir s'il faut les examiner, mais plutôt comment on peut le faire. Il note que le Secrétariat peut servir d'intermédiaire entre les différentes entités participant déjà à ce travail. Le délégué note l'importance que l'Australie accorde aux questions environnementales liées à la production du coton et propose que le CCIC encourage une utilisation responsable et écologique des organismes modifiés génétiquement. Il soutient la proposition du Royaume-Uni en vue de créer un groupe de travail et de demander au Secrétariat d'étudier les mécanismes de la participation du CCIC. Sa communication est une déclaration de la réunion.

Le délégué de l'INDE félicite le PCSP de son rapport. Le délégué mentionne la question du soutien financier pour le CCIC et pense, en accord avec le Comité de Direction, que le caractère du CCIC ne devrait pas changer. Le délégué note que le Comité de Direction a demandé au Secrétariat de préparer un document sur les principes à la base du recouvrement des recettes externes et l'Inde aimerait attendre qu'un tel rapport paraisse. Mais une fois le rapport approuvé, l'Inde n'a aucune objection aux principes de mobilisation de recettes à partir de sources externes. Le délégué note également qu'il revient au Comité de Direction ou à la plénière de classer par ordre prioritaire les différents thèmes, mais non pas au PCSP. Quant à l'information et à l'éducation, le délégué soutient la proposition faite par le Royaume-Uni. Le délégué fait référence à la discussion de la complexité des questions environnementales. Le délégué propose que le Comité de Direction ou la plénière, et non pas le Secrétariat, doivent proposer les mécanismes et avoir l'argent pour les appuyer. Le délégué est tout à fait d'accord avec la proposition du PCSP sur l'élimination des subventions.

La déléguée de la BELGIQUE note avec satisfaction le compte rendu du PCSP et se rapporte à la discussion des questions liées au secteur privé au sein du Comité de Direction. Elle note que le CCIC est une organisation intergouvernementale et ne saurait devenir un agent de la promotion des intérêts privés. A son avis, le CCIC doit fonctionner conformément à sa mission et son règlement. La déléguée ne soutient pas la mobilisation de fonds n'entrant pas dans la mission de l'organisation et aimerait voir les rapports

du Secrétariat sur le financement, demandés par le Comité de Direction. La déléguée indique que le Comité de Direction, et non pas le PCSP, doit classer les activités par priorité. Quant à l'environnement et à l'éducation, l'organisation pourrait, à son avis, avoir des problèmes si elle s'associe de trop près aux questions politiques qui ne sont pas source de consensus entre les membres, surtout en ce qui concerne la biotechnologie, les produits chimiques et les pesticides. Ses conclusions sont une déclaration de la réunion.

Le délégué de l'ARGENTINE félicite le PCSP pour son travail et note que certaines des propositions sont positives et ambitieuses et devraient être analysées de manière plus approfondie en se souvenant des décisions précédentes. A son avis, la participation du secteur privé est une bonne chose, mais le caractère du CCIC en tant qu'organisation intergouvernementale ne devrait pas changer et il ne faudrait pas qu'il y ait une confusion à ce niveau. Le Comité de Direction et la plénière doivent classer par ordre prioritaire le travail du Secrétariat.

Le délégué des ETATS-UNIS note avec satisfaction le compte rendu du PCSP et demande au Comité de Direction de prendre des mesures concrètes pour appliquer les recommandations, notamment l'élaboration d'un plan stratégique identifiant des activités pouvant être entreprises de concert avec le secteur privé. Le délégué propose d'examiner le développement d'un mécanisme pour créer un groupe d'experts en éducation environnementale, tel que le propose le Royaume-Uni. A son avis, le Comité de Direction devrait agir avec circonspection en définissant un partenariat avec le PCSP tout en restant sensible aux problèmes notés.

Le délégué de l'ALLEMAGNE remercie le PCSP de son rapport et soutient pleinement les propositions. Le délégué note l'importance de formuler un plan de travail et note le caractère sensible des questions environnementales.

Le délégué de l'AFRIQUE DU SUD remercie le PCSP de sa réflexion positive et fait savoir son opinion, à savoir que les questions se rapportant au coton génétique appartiennent à cette organisation puisqu'il s'agit des questions parmi les plus importantes dont devrait traiter le CCIC. Ses remarques constituent une déclaration de la réunion.

Le délégué des PHILIPPINES note avec satisfaction le rapport du PCSP et pense qu'il faut étudier davantage la suggestion visant à référer le travail du Panel au Comité de Direction et au Secrétariat et propose des changements au niveau du règlement statutaire du CCIC.

Le délégué de la TURQUIE remercie le PCSP de son excellent rapport et soutient les propositions en vue d'identifier les priorités et de maintenir le rôle du CCIC en tant qu'organisation intergouvernementale.

Le délégué de l'ARGENTINE note que les propositions en vue d'une classification unifiée du coton dans les pays en développement ne doivent pas être vues comme une imposition de règles de l'extérieur et que ce thème soit lié à l'utilisation de HVI et du coton BT.

Monsieur Earlam remercie les délégués de leurs commentaires et dit que le PCSP prend très au sérieux sa mission et qu'il est prêt à collaborer pleinement avec le CCIC. Il fait savoir que les propositions sont dénuées de tout égoïsme et que le Panel est motivé par le souhait de servir les intérêts de l'industrie cotonnière.

Le PRESIDENT invite le Secrétaire général à présenter le Document de travail IV contenant une recommandation du Comité de Direction. Le SECRETAIRE GENERAL lit le Document de travail IV notant que le Comité de Direction propose le bureau suivant pour le Comité de Direction de l'année prochaine : Monsieur Alfonso Pino, délégué de l'Espagne à la présidence ; Monsieur Lawrence Blum, délégué des Etats-Unis comme Premier Vice-Président ; et Monsieur Alfonso Liévano, délégué de la Colombie, comme Second Vice-Président. Le Document de travail IV est joint en annexe.

Le PRESIDENT observe le consensus pour accepter les recommandations du Document de travail IV.

Le délégué de l'ARGENTINE félicite les membres du bureau et remercie Monsieur Paul Morris qui a assuré la présidence du Comité de Directeur l'année passée.

Monsieur Blum remercie les délégués de l'occasion de travailler pour le CCIC et indique combien il apprécie le travail fait par Monsieur Paul Morris en tant que Président du Comité de Direction. Il indique que Monsieur Morris a réalisé un travail très difficile avec tant de compétence, de grâce, d'équité et d'efficacité et il le remercie d'un travail aussi bien fait.

Monsieur Pino exprime sa gratitude pour la confiance qu'on lui a faite et remercie Monsieur Paul Morris pour une aussi bonne performance que celle de l'année dernière.

Monsieur Liévano indique sa gratitude d'avoir été élu second vice-président du Comité de Direction.

Le PRESIDENT invite le Secrétaire général à préparer le Document de travail V contenant les recommandations de la Commission permanente sur les amendements à apporter au Règlement statutaire du Comité concernant les procédures financières. Le SECRETAIRE GENERAL lit le Document de travail V est joint en annexe.

Le PRESIDENT demande si les délégués ont des commentaires.

Le délégué de l'Australie indique qu'il soutient vivement les amendements, mais qu'il

voudrait qu'on note que l'Australie voit avec une certaine préoccupation les résultats de l'audit spécial. Le délégué remercie le Secrétariat et la Commission permanente d'avoir appliqué les recommandations de l'audit spécial en vue d'une plus grande responsabilisation, transparence et meilleure gestion de cette organisation internationale.

Le PRESIDENT déclare que les recommandations du Document de travail V sont approuvées à l'unanimité.

Le PRESIDENT invite le Secrétaire général à présenter le Document de travail VI contenant les recommandations de la Commission permanente sur les amendements apportés au Règlement statutaire du Comité concernant le statut de membre. Le SECRETAIRE GENERAL lit le Document de travail VI qui est joint en annexe.

Le PRESIDENT demande si des délégués souhaitent faire des commentaires.

Le délégué du ROYAUME-UNI fait référence au premier amendement proposé et suggère de changer le mot « acquitté » à « remboursé intégralement ».

Le PRESIDENT accepte le changement.

Le délégué du PARAGUAY demande qu'on clarifie ce qui se passerait si un pays se retire alors que ses paiements sont à jour auprès du Comité.

Le SECRETAIRE GENERAL fait savoir que, dans un tel cas, l'adhésion du pays cesse le 30 juin suivant et que le changement proposé n'aura aucun effet sur cette situation.

Le PRESIDENT déclare que les recommandations du Document de travail VI sont acceptées à l'unanimité.

Le PRESIDENT ajourne la réunion à 17h40.

PIECES JOINTES

Nick Earlam Président Panel consultatif du secteur privé (PCSP)

Nous sommes très reconnaissants à Monsieur Paul Morris pour la manière positive dont le feed-back aux suggestions faites par le Panel à la Commission permanente a été reçu. Nous lui souhaitons bonne chance dans sa nouvelle position et espérons que le débat positif concernant les questions plus vastes du coton démarrées par le biais du CCIC seront maintenues après son départ.

En formulant notre rapport, on nous a demandé de donner des conseils sur les points suivants :

- Autres options de mobilisation de recettes répondant à la charte du CCIC en tant que forum gouvernemental.
- Projets possibles d'infrastructure cotonnière

pouvant être soutenus par le CCIC cherchant un soutien auprès du Fonds commun.

- Suggestions spécifiques sur les activités de diffusion, de l'information et d'éducation pour le CCIC.

Nous pensons que, dans notre rapport auprès de la Réunion plénière, nous avons répondu aux questions posées par la Commission permanente et nous avons traité de deux aspects supplémentaires qui nécessitent une attention à notre avis et nous vous prions d'adopter notre rapport.

PCSP-2 Rapport à la 58ème Réunion plénière

Le secteur privé reconnaît la contribution importante du CCIC et le prie instamment d'élaborer un plan stratégique qui aide les divers segments de l'industrie cotonnière dans les pays développés et en développement afin d'améliorer leur efficacité et leur rentabilité et, par tant, d'augmenter le revenu net des producteurs de coton dans le monde et de fournir aux consommateurs un produit ne nuisant pas à l'environnement, d'un prix compétitif, confortable et pratique.

A cette fin, les ressources limitées du Comité devraient être utilisées pour conserver les ressources limitées des gouvernements membres et pour maximiser la portée de la Commission permanente pour qu'elle puisse traiter des questions que rencontre le coton et formuler des buts et objectifs afin d'élargir la consommation mondiale de coton.

Au vu des possibilités d'amélioration de l'efficacité du CCIC, le PCSP recommande d'examiner le programme stratégique suivant :

1. Soutien financier pour le CCIC

Le PCSP demande à la Commission permanente d'autoriser le Secrétariat à explorer les possibilités de recettes conformément aux directives établies par la Commission permanente dont le paiement provenant de l'information et des expositions, inscriptions, liens avec des sites Web, publications, séminaires et matériel d'information. Ces recettes supplémentaires peuvent être utilisées pour élargir la portée des fonctions entreprises par le Secrétariat.

De plus, le PCSP demande au personnel du Secrétariat d'élaborer immédiatement un plan commercial pour mettre en œuvre ces recommandations.

2. Infrastructure possible pouvant être soutenue par le CCIC en obtenant le soutien du Fonds commun

Le Fonds commun pourrait également être utilisé pour l'obtention de ressources essentielles au développement d'une infrastructure moderne

dans chaque pays producteur de coton afin de permettre au coton de se déplacer avec rentabilité du champ jusqu'à l'usine de textile tout en protégeant l'intérêt du producteur et en maintenant l'intégrité du coton. Pour cela, les bases suivantes sont nécessaires :

a. Dans chaque pays en développement ou région géographique produisant du coton, comprendre les limitations pratiques au sein des régions productrices, chercher à classer le coton en fonction des nouvelles normes et méthodes de classification internationales.

b. Après la classification, chaque balle reçoit un numéro d'identification permanente et/ou un numéro de dépôt pour préserver l'intégrité de la classification unique de la balle et l'identité aux fins d'estimation, vente et consommation.

c. Mise en place d'une infrastructure de dépôt pour protéger le coton des éléments naturels. Afin de faciliter le mouvement rapide du coton vers les canaux commerciaux et il est bon de situer les dépôts à côté de routes ou de lignes ferroviaires.

d. Mise en place d'un système de réception en dépôt, négociable et uniforme et accepté universellement afin de faciliter la vente et le mouvement rapide du coton, et de renforcer la valeur, la sécurité et la valeur du coton en tant que garantie, pouvant aider à gérer le risque.

3. Information/éducation

Les ressources limitées du gouvernement et les accords commerciaux aboutissent à une assistance minimale de l'Etat pour les producteurs de coton. Cela a affecté durement les pays en développement, causant des réductions importantes de la production qui, à son tour, s'est avérée néfaste sur les économies des régions de production de ces pays. De plus, l'économie mondiale actuelle assiste à une réduction de la consommation de coton, situation conjuguée à des stocks cotonniers plus importants et à une surcapacité de la consommation de fibres synthétiques entraînant une baisse des prix et une perte de marché au profit des fibres synthétiques. De plus, il y a lieu de penser que les divers gouvernements des pays producteurs de coton continueront à diminuer leur soutien financier pour le secteur agricole.

a. Education en matière de gestion de risques

Au vu de ces circonstances, il est important que les divers gouvernements commencent à réaliser un programme d'éducation pour les producteurs et les coopératives de coton concernant l'utilisation des options modernes de gestion de risques.

Le CCIC devrait être chargé de la tâche d'éducation et grâce à la coopération de bourses d'articles de base, d'établissements financiers et de maisons de courtage, cette mission pourra être menée à bien.

b. Education portant sur les pratiques commerciales

Il est très important que le CCIC, en collaboration avec des organisations internationales existantes, éduque la communauté cotonnière mondiale quant aux avantages de pratiques commerciales loyales par le biais de l'adoption de règles commerciales acceptées universellement et d'une structure d'arbitrage applicable.

c. Education en matière de qualité

Les pays producteurs, par le biais du rôle éducatif élargi du CCIC, doivent collaborer avec l'industrie textile et le commerce cotonnier dans le monde sur le développement de nouvelles variétés de semences, les méthodes de culture, de récolte, d'égrenage, la taille et l'emballage des balles afin d'assurer la livraison de diverses variétés de qualités acceptables permettant aux usines de fabriquer efficacement des produits de filé et de textile de qualité. Il convient de traiter des problèmes que rencontrent les usines de textile par rapport aux nœuds, au contenu des fibres courtes et surtout à la viscosité et la contamination afin d'encourager l'utilisation accrue du coton par les usines de textile. Il convient d'accorder la plus grande priorité aux fins d'arriver à répondre aux besoins de qualités changeants des fabricants de textile.

d. Education environnementale

L'utilisation du coton dans les pays développés rencontre une résistance possible suite aux préoccupations écologiques bien orchestrées et de plus en plus vives quant à l'utilisation de la biotechnologie pour développer des graines résistantes aux insectes et l'utilisation de produits chimiques et de pesticides pour la culture des produits agricoles. On se préoccupe à l'heure actuelle des produits vivriers, mais l'impact se fait déjà ressortir sur l'utilisation d'huile de graine de coton et de tourteaux de coton dans l'Union européenne et cela pourrait affecter le filé de coton et les produits de textile finis.

La question doit être traitée afin d'éduquer ou d'informer nos gouvernements et d'assurer aux consommateurs que l'adoption de la biotechnologie comporte pour eux des avantages importants, par exemple, une utilisation moindre des pesticides. Le public doit savoir que le coton est un produit écologique qui respecte l'environnement et que, lors de sa plantation, culture et transformation, toutes les précautions sont prises pour protéger les terres et ressources en eau dans le pays producteur ainsi que la santé et la sécurité des ouvriers dans les champs et dans les usines, ainsi que du public consommateur.

Le plan stratégique du CCIC devrait comporter les éléments suivants :

4. Recherche et promotion

a. Nous recommandons qu'aussi rapidement que possible, la Réunion plénière soit combinée à la Conférence sur les Recherches cotonnières. Cela

permettra d'élargir l'intérêt et la participation aux affaires du CCIC et fournira de meilleures possibilités d'obtention de recettes.

b. Demander à tous les pays qui produisent, fabriquent et consomment du coton de mettre en place des programmes de promotion du coton. Les pays en développement détiennent le meilleur potentiel pour une utilisation accrue du coton. C'est la demande qui manque et celle-ci peut être créée par le biais de programmes de promotion mis sur pied avec les ressources limitées et les services médiatiques de ces pays. La demande accrue devrait encourager la création d'usines textiles dans ces pays ou régions et l'autosuffisance, par le biais de la consommation nationale du coton, devrait être l'objectif pour chaque pays producteur de coton. Il est très important qu'un tel effort commence en sachant que c'est une première étape réaliste et non pas une initiative d'imiter les pays industrialisés, surtout les Etats-Unis, qui déploient depuis plus de 40 ans des programmes de publicité et de promotion sophistiqués par le biais de Cotton Incorporated et du Cotton Council International.

5. Rôle du gouvernement

Prie instamment que les gouvernements cherchent à éliminer tous les programmes et pratiques qui déforment la production et/ou le commerce du coton.

En conclusion, nous pensons avoir été aussi spécifiques que possible dans nos propositions et qu'il revient au personnel du CCIC d'adopter ces suggestions générales sur conseil de la Commission permanente. Nous sommes disponibles pour d'autres conseils quand le CCIC aura rédigé un plan commercial spécifique. Nous reconnaissons le rôle de la Commission permanente, mais nous souhaitons que le Secrétariat reçoive la latitude nécessaire pour adopter vos recommandations qui, à notre avis, élargiront les fonctions et amélioreront l'efficacité et la contribution générale du CCIC à ses nations membres.

Document de travail III

Panel consultatif du secteur privé

Rapport de la Commission permanente

Données générales

Dans les 60 ans qui ont suivi la création du CCIC, la structure de l'industrie cotonnière mondiale a profondément changé. Dans toutes les régions du monde, les gouvernements se tournent de plus en plus vers le secteur privé pour arriver à atteindre les buts de prospérité accrue pour les

producteurs et les transformateurs du coton. Reconnaisant les changements dans les politiques et pratiques économiques de l'ensemble du monde, l'ancien Directeur exécutif, Monsieur Lawrence Shaw, a proposé, lors de la 54^e Réunion plénière, à Manille, que le Comité cherche à accroître la participation des organisations privées au sein du CCIC. Les délégués de la 55^e et de la 56^e Réunions plénières notaient les préoccupations des gouvernements qui, d'une part tiennent à maintenir la nature intergouvernementale du Comité et qui, par ailleurs, sont d'accord pour dire que le secteur privé est de plus en plus important dans l'industrie cotonnière et que le CCIC doit tenir compte de ces changements. La 57^e Réunion plénière recevait une recommandation de la part d'un petit Groupe sur la Participation du Secteur privé au CCIC et convenait de porter à l'attention de la Commission permanente la recommandation relative à la création d'un Panel du Secteur privé avec application de la recommandation.

La Commission permanente a accepté une proposition de l'Australie en vue de créer un Panel consultatif du secteur privé en fonction de la recommandation du petit Groupe et comme base de discussion supplémentaire. La proposition a été revue par les délégués de la 437^e réunion et circulée aux fins d'examen complémentaire. Un consensus a été atteint lors de la 438^e réunion de la Commission permanente en vue de présenter, aux fins d'examen, la proposition aux divers gouvernements. Cette proposition, avec des modifications supplémentaires, a été adoptée lors de la 440^e réunion de la Commission permanente et le Secrétariat a rédigé un mémoire concernant la mise sur pied d'un Panel consultatif du secteur privé (PCSP). Le mémoire comprend une invitation du Président par intérimaire de la Commission permanente concernant les nominations pour les membres du Panel. Ces nominations ont été reçues par le Secrétariat en février, mars et avril 1999 et la Commission permanente, lors de sa 441^e réunion, a confirmé les premiers membres du PCSP. Le Panel compte parmi ses membres certaines des personnes les plus respectées des secteurs privés des industries cotonnières de leur pays.

La réunion inaugurale du Panel, avec 11 des 14 membres présents, s'est déroulée le 8 juin 1999 à Washington DC, au bureau du Secrétariat. Les membres du Panel ont élu Monsieur Nick Earlam, Directeur exécutif de Plexus Cotton Ltd. de Liverpool, Royaume-Uni, comme Président du PCSP. Dans le rapport du Panel (PCSP-1), présenté lors de la 442^e réunion de la Commission permanente, les membres du Panel ont fait environ 16 recommandations et observations sur les diverses manières d'améliorer le fonctionnement du CCIC. Les délégués de la Commission permanente ont reconnu les contributions des membres du Panel. Les délégués de la 442^e réunion ont indiqué que les suggestions faites

par le PCSP étaient intéressantes et utiles et devaient être discutées en détail avec les divers gouvernements.

Réponse de la Commission permanente

La Commission permanente a répondu aux recommandations du PCSP-1 lors de sa 443^e réunion, après avoir consulté les divers gouvernements. Dans le cadre de commentaires généraux, les délégués ont indiqué qu'ils étaient intéressés par le haut niveau des représentants du secteur privé nommés par les pays membres et pensaient que l'expertise et l'expérience des membres du PCSP suggèrent qu'il est effectivement possible de fournir une dimension commerciale au CCIC. Les délégués ont noté que les questions soulevées par le PCSP étaient utiles pour identifier les priorités du secteur privé et vérifier que les délibérations du CCIC étaient pertinentes, tant pour le secteur commercial que pour les gouvernements. Le rapport du PCSP a été décrit comme ambitieux et impressionnant. Les délégués ont également affirmé que l'existence du PCSP ne signifie pas que le rôle de la Commission permanente, chargée de la résolution de questions importantes pour l'industrie cotonnière, doive être moindre, le Panel devant servir dans un rôle consultatif auprès de la Commission permanente et de la plénière.

La Commission permanente a répondu à chacune des recommandations et observations du PCSP-1.

Délégués de la Commission permanente

Le PCSP recommande que les Représentants de la Commission permanente communiquent régulièrement avec les organisations reconnues et représentatives de l'industrie cotonnière de leur pays d'origine par rapport aux questions présentées à la Commission permanente.

La Commission permanente convient de l'importance de la communication entre les pays du CCIC et l'industrie cotonnière privée et entre le CCIC et l'industrie. La Commission permanente a décidé de ce qui suit :

(1) chaque gouvernement membre est encouragé à déterminer les moyens les plus appropriés de communiquer avec le secteur privé dans son pays ; et

(2) le Secrétariat devrait vérifier que les entités représentatives de l'industrie dans chaque pays reçoivent les documents du CCIC.

Panel consultatif du secteur privé

Le PCSP recommande que le mandat du Panel d'inauguration soit prolongé d'une année aux fins d'assurer une continuité initiale.

La Commission permanente a décidé que, vu le bref mandat des membres actuels du PCSP, elle ne demanderait pas de nouvelles nominations pour le PCSP avant la plénière de 1999, telles

que l'exigeraient autrement les dispositions relatives à la création du PCSP. Par conséquent, l'on demandera aux membres existants du PCSP de continuer à servir leur rôle jusqu'à la plénière de l'an 2000 (plénière non comprise). Des nominations pour le PCSP seront demandées au milieu de l'année prochaine et la réunion du nouveau Panel aura lieu pour la première fois lors de la plénière de 2000. La Commission permanente a affirmé que les dispositions actuelles permettraient aux pays de nommer à nouveau les représentants actuels, si la chose est souhaitée.

Ordre du jour de la Réunion plénière

Le PCSP est d'avis que l'ordre du jour de la Réunion plénière devrait comporter des préoccupations et thèmes essentiels pour les divers segments de l'industrie cotonnière et qu'il faut minimiser les questions administratives et/ou des gouvernements. L'on encourage les délégations aux réunions plénières à présenter de brèves déclarations écrites à l'avance aux fins de publication et de distribution lors de la réunion. Les communications orales des déclarations des divers pays doivent être confinées à une séance plénière spécifiée et limitées à cinq minutes. Le PCSP convient que les séances plénières doivent être conduites de manière ordonnée avec une discussion limitée et les délégations devraient arriver à un consensus en un temps raisonnable. Le PCSP note que le Comité Hôte des Etats-Unis a traité nombreuses des suggestions pour la 58e Réunion plénière.

La Commission permanente note les observations faites par le PCSP concernant l'ordre du jour des plénières. L'efficacité des arrangements de la 58e Réunion plénière sera revue et l'on en tiendra compte en élaborant l'ordre du jour de la 59e Réunion plénière. La Commission permanente souligne l'importance de la Réunion plénière en tant que réunion intergouvernementale et, dans ce contexte, pense qu'il ne faut pas « minimiser » la discussion sur les problèmes gouvernementaux.

Recettes du Secrétariat

Le PCSP recommande que le CCIC devrait également envisager à autoriser les assureurs, les institutions bancaires, les fondations, les maisons de courtage et d'instruments à terme, les institutions financières et les vendeurs de logiciel à parrainer des séminaires dans les pays producteurs de coton concernant l'assurance des cultures, la gestion du risque, le financement des producteurs et la gestion des coûts de production. Le Panel convient que ces activités éducatives supervisées par le CCIC ne représenteraient aucun coût pour le CCIC et des contrats pourraient être négociés pour arriver à une commission sur toute affaire conclue lors de ces symposiums. Le PCSP indique que le Secrétariat devrait étudier tous les moyens possibles d'exploiter les possibilités de recettes avec tous les représentants du secteur privé avec les-

quels il est en contact régulier. Le PCSP pense que les recettes provenant de telles activités devraient être utilisées pour compléter le financement d'activités entreprises par le Secrétariat plutôt que d'être utilisées pour diminuer les contributions des pays membres. Et le PCSP recommande que le Secrétariat élabore un plan commercial pour mettre en application ces recommandations, notamment les frais d'inscription pour les représentants du secteur privé assistant aux réunions plénières.

La Commission permanente a accepté le principe de l'expansion de la base de recettes du CCIC. Mais l'on pense que les divers moyens trouvés pour le faire ne doivent pas changer fondamentalement la nature du CCIC en tant qu'entité intergouvernementale et que cela ne doit en aucune manière compromettre ou même être vu comme pouvant compromettre les positions prises par le CCIC. A cet égard, les frais d'inscription et de parrainage de conférences et de séminaires sont vus comme compatibles avec cet objectif, mais d'autres pratiques telles qu'une commission sur les affaires générées ne seraient pas compatibles. Les délégués ont également insisté sur le fait que la Commission permanente maintienne son autorité sur le budget du Comité, y compris les dépenses de recettes provenant de sources extérieures.

Il a été convenu que, lors de l'année 1999-2000, le Secrétariat rédigerait deux documents aux fins d'examen par la Commission permanente : (1) un document sur les principes qui s'appliquent à la mobilisation de recettes externes, (2) un plan commercial en vue d'explorer les possibilités et occasions permettant d'accroître les recettes. Les deux documents doivent être approuvés par la Commission permanente avant que les recommandations ne puissent être adoptées. En rédigeant les documents, le Secrétariat cherchera à obtenir des directives supplémentaires du PCSP.

Recherche et promotion

Le PCSP recommande que les Conférences mondiales sur les Recherches cotonnières soient élargies et qu'elles soient combinées aux réunions plénières.

La prochaine Conférence mondiale sur les Recherches cotonnières est prévue en 2002 en Afrique du Sud et le Comité a déjà accepté une invitation de l'Egypte pour tenir la Réunion plénière cette année-là dans ce pays. Par conséquent, il faudra attendre 2006 avant qu'une Conférence mondiale sur les Recherches cotonnières puisse être combinée à une réunion plénière. La Commission permanente a noté que les recommandations du PCSP seraient envisagées à l'avenir.

Projets du Fonds commun

Le PCSP recommande que le Secrétariat travaille avec le Fonds commun des produits de base (CFC) pour financer des programmes de

promotion du coton et que le Secrétariat travaille avec le CFC pour développer l'infrastructure cotonnière, particulièrement dans les pays en développement qui produisent du coton.

Le CFC a déterminé que les avantages de la promotion générique, bien que très importants, ne sont pas suffisamment ciblés sur les producteurs à faibles revenus dans les pays en développement pour obtenir un soutien du CFC. Par conséquent, la Commission permanente pense qu'il n'est pas fructueux d'accorder un financement du CFC aux projets sur la promotion du marché. Par contre, les projets concernant l'amélioration de l'infrastructure de production cotonnière, surtout dans les pays en développement, sont encouragés et la Commission permanente reverra la liste des priorités du Fonds commun du CCIC au vu des recommandations du PCSP.

Education

Le PCSP recommande que le Secrétariat travaille avec le secteur privé pour éduquer les producteurs et les coopératives de coton concernant l'utilisation des diverses options de gestion moderne des risques, que le CCIC encourage l'éducation de la communauté cotonnière mondiale aux fins d'adoption de pratiques commerciales loyales, que le CCIC souligne les préoccupations des industries de textile concernant les besoins de qualité de l'industrie d'égrenage et que le CCIC informe de manière adéquate et rassure le public que le coton est un produit qui ne nuit pas à l'environnement.

La Commission permanente note qu'il sera important de vérifier qu'une position du CCIC ne sera pas prise face à des questions chargées politiquement qui risquent de ne pas trouver un consensus parmi les pays membres, par exemple les impacts environnementaux du coton et de la biotechnologie. La Commission permanente demande au Secrétariat de présenter un troisième document, plan stratégique pour le programme de travail du Secrétariat afin d'inclure les recommandations du PCSP concernant l'éducation. Le plan stratégique doit être revu l'année prochaine par la Commission permanente dans le cadre d'un processus d'approbation du budget et du programme de travail pour le Secrétariat. En préparant le plan stratégique, le Secrétariat cherchera à obtenir des directives supplémentaires du PCSP et le PCSP devra offrir des suggestions spécifiques concernant les activités d'éducation du CCIC lors de sa prochaine réunion.

**Annexe I au SC-M-440
11 Février 1999**

Proposition pour la création d'un Panel consultatif du secteur privé [amendé]

La 57e Réunion plénière a accepté la proposition de la Commission permanente en vue de créer un Panel consultatif du secteur privé. La

Réunion plénière a confié la tâche à la Commission permanente, indiquant qu'il faut tenir compte des perspectives de tous les gouvernements avant de créer un panel du secteur privé. La Commission permanente était priée de préparer ses recommandations en l'espace de 90-120 jours aux fins d'examen par les délégations (à savoir, mi-janvier/mi-février 1999).

Lors de sa 437^e réunion, la Commission permanente a accepté une proposition de l'Australie en vue de créer un Conseil consultatif du secteur privé, tel que stipulé dans l'Annexe III à SC-N-437, comme base aux fins de discussion supplémentaire. Sur la base de la discussion lors de la 437^e réunion de la Commission permanente, le Secrétariat a revu la proposition de l'Australie et le résultat a été distribué au gouvernement aux fins de son examen.

Lors de sa 440^e réunion, la Commission permanente a accepté les suggestions supplémentaires des Etats-Unis et de l'Inde et a adopté la proposition, telle qu'amendée. La proposition amendée est présentée ci-après :

Fonctions du Panel

La mission du Panel consultatif du secteur privé est d'encourager la communication entre le secteur privé et les gouvernements membres en consultant la Commission permanente et les Réunions plénières. Le caractère et la structure de base du CCIC en tant qu'organisation non gouvernementale ne sont pas affectés par le Panel ou ses activités.

Les consultations entre le Panel et la Commission permanente et les Réunions plénières couvrent notamment les aspects suivants :

- questions stratégiques d'importance critique pour la croissance à long terme de l'industrie cotonnière ;
- questions se rapportant à l'organisation et au programme de la Réunion plénière ;
- examen de la mission du CCIC et comment il peut encourager le développement cotonnier ; et
- examen des possibilités de soutien financier pour le CCIC et ses activités.

Membres

Le Panel sera composé d'experts invités de l'industrie reconnus pour leur connaissance et expérience. Les experts de l'industrie seront choisis de sorte à refléter une distribution géographique parmi les pays membres et un équilibre des trois secteurs composites de l'économie cotonnière, à savoir :

- culture et égrenage ;
- commercialisation, techniques marchandes, échange, expédition et services connexes, notamment les médias du commerce

cotonnier ; et

- filature, textiles et activités connexes.
- Concernant les membres de l'industrie, on aura :
- pas plus d'un membre d'un pays donné ;
 - au moins deux membres de pays développés et de pays en développement ; et
 - au moins deux membres de chaque secteur composite susmentionné.

Un membre supplémentaire avec « des qualifications spéciales » ne correspondant pas facilement aux caractéristiques susmentionnées sera également approuvé.

Sélection des membres de l'industrie

Le Président de la Commission permanente invitera les pays membres à nommer des experts appropriés de leur pays, ou d'autres pays membres, qui seront invités à participer au Panel. La Commission permanente choisira les experts qui seront invités à participer au Panel, à partir des nominations données, et communiquera cette décision à la Réunion plénière. Le mandat de chaque membre est d'une année. Mais les mandats des membres peuvent être renouvelés s'ils sont acceptés par la Commission permanente.

Les adhésions seront examinées par la Commission permanente avant chaque Réunion plénière aux fins de vérifier l'adéquation et l'engagement de ses membres. De nouvelles nominations par les pays membres seront examinées à ce moment-là. Un changement régulier est escompté au niveau des membres du Panel.

Le Panel choisira son propre Président.

Réunions du Panel

Le Panel se réunira au moins deux fois par an avec les membres de la Commission permanente qui souhaitent participer et au moins une de ces réunions se tiendra lors de la Réunion plénière.

Les autres réunions seront organisées dans un endroit choisi par la Commission permanente, généralement à Washington, aux fins de faciliter la participation par les délégués à la Commission permanente et pour limiter les coûts encourus par le Secrétariat. Le Panel peut se rencontrer indépendamment de la Commission permanente s'il le choisit.

Exception faite de circonstances extraordinaires (telles que déterminées par la Commission permanente), le CCIC ne financera pas la participation du secteur privé au Panel.

Panel consultatif du secteur privé

Afrique du Sud

M. Melville C. Ueckermann
Lonrho Agri Business S.A.
Directeur général

Allemagne

M. Fritz A. Grobien
Albrecht, Muller-Pearse & Co.
Partenaire

Australie

M. Peter J. Corish
Représentant de l'industrie cotonnière
Australian Cotton Industry Council

Chine (Taiwan)

M. Steven S.C. Chen
Tah Tong Textile Co.
Directeur général

Egypte

M. Amin Ahmed Abaza
Arabia Ginning Co., Président
Modern Nile Cotton Co.
Directeur général

Etats-Unis

M. Neal P. Gillen
American Cotton
Shippers Association
Vice président exécutif

France

M. Garabed Kassarian
Société d'Importation et de Commission
Président

Grèce

M. John Accas
Accas-Ten Cate Group
Actionnaire et Administrateur

Inde

M. Suresh A. Kotak
East India Cotton Association
Président

Italie

M. Romano Bonadei
Filati Filartex S.p.A.
Président

Paraguay

M. Felix Stiegwardt
TCT Internacional S.A.
Représentant de CADELPA

Royaume-Uni

M. Nick P.F. Earlam
Plexus Cotton Ltd.
Directeur général

Turquie

M. Muharrem Kayhan
Soktas Cotton
Président

Zimbabwe

M. Sylvester Nguni
The Cotton Company of Zimbabwe Ltd.
Directeur général

PCSP-1
8 juin 1999
Panel consultatif
du secteur privé

Rapport à la
Commission permanente

Principe et préface

La 56^e Réunion plénière du Comité consultatif international du Coton (CCIC) a nommé un Groupe de Travail pour discuter, avec le secteur privé, de l'industrie cotonnière mondiale d'un rôle approprié qu'il pourrait assumer aux fins d'améliorer et/ou d'aider le CCIC à accomplir ses objectifs. Le secteur privé, par le biais de ses représentants respectifs du gouvernement, a indiqué qu'il était vivement intéressé à participer à un effort en vue de renforcer le rôle du CCIC pour en faire une voix plus efficace pour l'industrie cotonnière mondiale et pour améliorer sa structure financière. La 57^e Réunion plénière a finalisé et adopté les recommandations du Groupe de travail et, par la suite, la Commission permanente a créé le Panel consultatif du secteur privé (PCSP). Les membres du PCSP envisagent de la manière suivante leur mission :

- Le secteur privé reconnaît le rôle important du CCIC et son potentiel sous-utilisé en vue d'aider les divers segments de l'industrie cotonnière dans les nations industrialisées et en développement aux fins d'améliorer leur efficacité et rentabilité et, partant, d'augmenter le revenu net des producteurs de coton dans le monde et de fournir à ses consommateurs un produit de qualité, d'un prix compétitif et sans risques pour l'environnement.
- Le secteur privé reconnaît que les ressources limitées du Comité peuvent et doivent être renforcées pour conserver les ressources limitées des gouvernements membres et maximiser l'orientation de la Commission permanente afin qu'elle traite des questions rencontrées par l'industrie cotonnière et, partant, minimiser la participation aux questions administratives et budgétaires, dont saura mieux s'occuper le personnel professionnel du Secrétariat.
- Le potentiel de participation du secteur privé est directement lié à la possibilité de participer au processus faisant du CCIC un forum plus significatif pour la présentation des

divers points de vue, la création de partenariats, l'échange d'information et la formulation de buts et objectifs qui peuvent renforcer la consommation mondiale de coton.

- Le Panel consultatif du secteur privé recommande que le Représentant de la Commission permanente de chaque pays membre communique régulièrement avec les organisations reconnues et représentatives de l'industrie cotonnière de leur pays d'origine concernant les questions présentées à la Commission permanente aux fins de garantir des canaux de communication ouverts et continus entre les pays membres et leurs secteurs privés.

Vu le potentiel d'amélioration de l'efficacité du CCIC, le PCSP recommande le programme suivant :

- Mandat du PCSP - Le mandat du Panel inaugural devrait être prolongé d'une année aux fins d'assurer une continuité initiale de son programme et pour vérifier que ses recommandations sont traitées et appliquées correctement. ¹
- Organisation et programme de la Réunion plénière - Le Comité Hôte des Etats-Unis pour la 58^e Réunion plénière, qui se tiendra en 1999 à Charleston, en Caroline du Sud, a traité un grand nombre des préoccupations soulevées au fil des ans par les représentants officiels des gouvernements et les membres du secteur privé concernant la formule et l'organisation des réunions plénières. Conformément à une recommandation initiale du Groupe de Travail sur le Secteur privé, le programme présente des questions revêtant un intérêt particulier pour les divers segments de l'industrie cotonnière. ²

Aux fins d'attirer une participation et de porter à son maximum l'intérêt lors de la Réunion plénière, on maintiendra à un minimum les questions administratives et/ou de gouvernement. La formule de la Réunion plénière de 1999 demandera que soient présentées à l'avance les déclarations des pays, qui seront publiées et distribuées lors de la Réunion. Un moment spécifique sera gardé pour présenter les déclarations des pays et les représentants des gouvernements souhaitant présenter ces déclarations à la plénière auront un maximum de cinq minutes pour le faire. De plus, les réunions seront conduites de manière ordonnée, la discussion sera limitée et les délégations seront encouragées à arriver à un consensus en un temps raisonnable.

- Soutien financier pour le CCIC - Le PCSP approuve une recommandation initiale du Groupe de Travail du secteur privé dans le sens que « le CCIC devrait également envisager à autoriser les assureurs, les institutions bancaires, les fondations, les maisons de courtage et d'instruments à terme, les institutions financières et les vendeurs de logiciel à parrainer des séminaires dans les pays producteurs de coton concernant l'assurance des cultures, la gestion du risque, le financement des producteurs et la gestion des coûts de production. Ces activités éducatives supervisées par le CCIC ne représenteraient aucun coût pour le CCIC et des contrats pourraient être négociés pour arriver à une commission sur toute affaire conclue lors de ces symposiums. » De plus, l'on recommande que « le personnel du Secrétariat du CCIC étudie tous les moyens possibles d'exploiter les possibilités de recettes avec tous les représentants du secteur privé avec lesquels le Secrétariat est en contact régulier. » De plus, les recettes provenant de telles activités devraient être utilisées pour compléter le financement d'activités entreprises par le Secrétariat plutôt que d'être utilisées pour diminuer les contributions des pays membres.

Le PCSP recommande que le personnel du Secrétariat élabore immédiatement un plan commercial pour mettre en application ces recommandations, notamment les frais d'inscription pour les représentants du secteur privé assistant aux réunions plénières.

- Redéfinir la mission du CCIC et les questions stratégiques d'importance critique pour la croissance à long terme de l'industrie cotonnière - La mission du CCIC doit être élargie et traiter des défis qui se présenteront à l'industrie cotonnière mondiale dans le millénaire à venir. Un plan stratégique doit être adopté pour tenir compte des questions suivantes :

- Recherche et promotion
 - Continuer sur une base élargie les Conférences mondiales sur les recherches cotonnières. La réussite des Conférences de 1994 à Brisbane et de 1998 à Athènes devrait servir de base à la future Conférence de 2002 en Afrique du Sud. De plus, nous recommandons vivement de combiner les Réunions plénières et les Conférences sur les recherches cotonnières. Cela permettrait

¹ Le Directeur exécutif du CCIC, Terry P. Townsend, dans sa lettre du 15 avril aux membres du PCSP, indique que « un changement régulier dans les membres du Panel est prévu... Je pense en plus que, au fur et à mesure que le Panel acquerra de l'expérience institutionnelle et sera davantage reconnu dans les années à venir, la Commission permanente et la plénière se tourneront de plus en plus vers les membres du Panel aux fins d'obtenir des directives. »

² « La Réunion plénière devrait être un forum traitant des défis de la compétitivité, de l'environnement, de la diminution du coût de la production, de l'utilisation minime des produits chimiques sur les terres, de l'expansion des marchés par le biais de la promotion, du financement de la production pour les nations industrialisées et les pays en développement, des ressources du fabricant de textile, des préférences du consommateur, de la récolte et des développements de l'égrenage, de l'assurance des cultures, des règles des échanges, du respect des contrats, des procédures d'arbitrage et résolution des litiges, des améliorations de l'infrastructure des transports et autres questions d'importance critique pour maintenir le coton comme la fibre de préférence des usines et des consommateurs. »

d'élargir la participation et de renforcer l'intérêt aux affaires du CCIC. C'est également une bonne occasion d'obtenir des recettes supplémentaires.

- Développer, avec le Fonds commun, des programmes de promotion du coton pour les pays en développement qui produisent du coton. Ces pays détiennent le meilleur potentiel d'utilisation accrue du coton. Ce qui manque, c'est la demande qui peut être créée en mettant au point des programmes de promotion répondant aux ressources limitées et services médiatiques existant dans ces pays. La croissance de la demande peut et devrait encourager la création d'industries textiles dans ces pays ou régions et l'autosuffisance par le biais de la consommation nationale de coton devrait être l'objectif souhaité pour chaque pays producteur de coton. Il est essentiel qu'un tel effort commence en reconnaissant qu'il s'agit là d'une première étape réaliste et non pas d'un essai à imiter les pays développés, surtout les Etats-Unis, pays qui a mis au point ces 40 dernières années des programmes sophistiqués de publicité et de promotion par le biais de Cotton Incorporated et Cotton Council International.

• Développement de l'infrastructure

Le Fonds commun doit également être utilisé pour des ressources essentielles au développement d'une infrastructure moderne dans chaque pays producteur de coton afin que le coton transite, avec des efficacités de coût, du champ jusqu'à l'usine de textile, tout en protégeant l'intérêt du producteur et en maintenant l'intégrité du coton. Pour cela, les conditions suivantes sont nécessaires :

- Dans chaque pays en développement, comprendre les limitations pratiques au sein des régions productrices, chercher à classer le coton en fonction de nouvelles normes et méthodes internationales de classification.
- Après la classification, chaque balle doit recevoir une identification permanente ou un numéro de dépôt pour préserver l'intégrité de la classification unique de la balle et l'identité aux fins d'estimation, de vente et de consommation.

- Créer une infrastructure de dépôt pour protéger le coton de divers éléments. Pour faciliter le mouvement rapide du coton vers les canaux commerciaux, placer les dépôts à côté de routes ou voies ferroviaires.
- Mettre en place un système négociable de réception dans les dépôts, uniforme et accepté universellement, pour faciliter la vente et le mouvement rapide du coton.

• Education portant sur la gestion du risque

Des ressources gouvernementales limitées et des accords commerciaux sont à l'origine de l'assistance minimale qu'accordent les gouvernements aux producteurs de coton. Cela comporte de graves conséquences pour les pays en développement, causant des réductions marquées de la production, d'où un impact négatif sur les économies de la région productrice de ces pays. De plus, l'économie mondiale actuelle assiste à une réduction de la consommation cotonnière et cette situation, face à des stocks plus importants de coton et une surcapacité de la consommation de fibres synthétiques, a fait baisser les cours et a valu une perte des marchés au profit des fibres synthétiques. De plus, diverses raisons laissent à penser que les gouvernements des pays producteurs de coton continueront à diminuer leur soutien financier au secteur agricole.

Au vu de ces circonstances, il est important que les divers gouvernements mettent en place un programme d'éducation pour les producteurs et les coopératives de coton concernant l'utilisation des diverses options de gestion moderne des risques.

Le CCIC doit relever ce défi au niveau de l'éducation et cette mission pourra être accomplie grâce à la collaboration de bourses de produits, d'institutions financières et de maisons de courtage.

• Pratiques d'éducation et de commerce

Le CCIC devrait encourager l'éducation de la communauté cotonnière mondiale aux fins d'adoption de pratiques commerciales loyales.

- Production de coton de qualité pour les usines de textile et l'utilisateur final

Les pays producteurs, par le truchement d'un rôle éducatif accru du CCIC doivent collaborer avec l'industrie textile mondiale et les négociants du coton dans les domaines suivants : mise au point de nouvelles variétés de semences, culture, récolte, méthodes d'égrenage ainsi que taille et emballage des balles pour vérifier une livraison de diverses qualités acceptables permettant aux usines de fabriquer efficacement une fibre et des produits textiles de qualité. Les questions préoccupant les usines textiles (au niveau des

nœuds, du contenu des soies courtes, de la viscosité et de la contamination) doivent être traitées à large échelle pour encourager l'utilisation accrue du coton par les usines textiles. La plus grande priorité doit être accordée afin de répondre aux besoins changeants sur le plan qualité des fabricants de textile.

• Questions écologiques

L'utilisation du coton dans les pays industrialisés se heurte à une éventuelle résistance suite à des questions écologiques plus pressantes et mieux organisées quant à l'utilisation de la biotechnologie pour développer des semences résistantes aux insectes et face à l'utilisation de produits chimiques et pesticides pour la culture de produits agricoles. L'accent est mis actuellement sur les produits vivriers, mais l'impact est déjà noté pour les huiles de graine de coton et les tourteaux de coton dans l'Union européenne.

Ces préoccupations pourraient avoir un impact sur le filé de coton et les produits finis de textile. La question doit être traitée pour informer de manière adéquate et rassurer le public que le coton est un produit qui ne nuit pas à l'environnement et pour lequel toutes les précautions sont prises, au niveau de la plantation, culture et transformation, pour protéger les terres et ressources hydrauliques dans le pays producteur ainsi que la santé et la sécurité des ouvriers agricoles et des usines textiles ainsi que du public consommateur.

L'adoption de ce programme stratégique engagera le personnel du Secrétariat avec ses pays membres et leur secteur privé en vue de garantir la croissance à long terme de l'industrie cotonnière mondiale.

Document de travail IV

Election du Bureau de la Commission permanente

Recommandation de la Commission permanente

Le Comité de Nomination s'est rencontré le 8 juin 1999 à Washington, DC avec les délégués de l'Allemagne, de l'Argentine, de l'Australie, de la Belgique, de la Chine (Taiwan), de l'Egypte, de l'Espagne, des Etats-Unis, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de l'Inde, de l'Israël, de l'Italie, du Japon, des Philippines, de la Pologne, du Royaume-Uni, de la Suisse et de la Turquie. Monsieur Victoriano Leviste des Philippines, a été élu Président du Comité de Nomination.

Le Comité de Nomination recommande que Monsieur Alfonso Pino, de l'Espagne, soit nommé Président de la Commission permanente pour la période entre la 58^e et la 59^e Réunions plénières et que Monsieur Lawrence Blum, des

Etats-Unis, soit nommé premier Vice-Président et Madame Olga Reyes, de la Colombie, seconde Vice-Présidente. La Commission permanente a accepté les recommandations du Comité de Nomination lors de sa 442^e réunion.

Toutefois, Madame Olga Reyes a été affectée par la suite, par son gouvernement, à un poste dans un autre pays. Par conséquent, elle ne sera pas disponible pour faire partie du bureau de la Commission permanente en 1999-2000. Cette situation a été expliquée aux délégués lors de la 443^e réunion de la Commission permanente. Les délégués ont été priés d'envisager une nouvelle nomination pour la position de second Vice-Président et de proposer leurs suggestions à Monsieur Leviste. Monsieur Leviste a indiqué que Monsieur Alfonso Liévano, délégué de la Colombie auprès de la Commission permanente, a été proposé pour le poste de second Vice-Président et que les autres délégués ont soutenu cette proposition. Par conséquent, Monsieur Leviste, en tant que Président du Comité de Nomination, a nommé Monsieur Liévano au poste de second Vice-Président. Les membres de la Commission permanente ont été informés de la nomination et, vu qu'il n'existait aucune objection, la nomination de Monsieur Liévano pour le poste de second Vice-Président a été jugée approuvée par la Commission permanente.

Par conséquent, la Commission propose le bureau suivant pour la Réunion plénière de l'année à venir :

M. Alfonso Pino, Président
 M. Lawrence Blum, premier Vice-président
 M. Alfonso Liévano, second Vice-Président

Document de travail V

Amendement au Règlement statutaire

Procédures financières

Recommandation de la Commission permanente

Données générales

Les finances et les rapports financiers du Comité sont examinés chaque année par un compta-ble indépendant. La Commission permanente a commandité un audit spécial en 1998 à la fin du mandat de l'ancien directeur exécutif. Les finances du Comité ont été jugées en bon ordre, mais l'audit a noté des lacunes dans certaines des procédures financières suivies par le Secrétariat. Un Groupe de Travail ponctuel sur l'Audit spécial a revu le Rapport de l'Audit spécial lors de réunions tenues en janvier et en février 1999 et ensuite, a transmis le rapport à la Commission permanente avec des commentaires et recommandations. La Commission permanente a revu le Rapport du Groupe de Travail ponctuel

sur l'Audit spécial lors de sa 440^e réunion en février et a décidé de recommander à la plénière les trois amendements suivants au Règlement statutaire du Comité.

Le directeur exécutif et le responsable financier du Secrétariat ont travaillé en étroite collaboration avec le Groupe de Travail ponctuel sur l'Audit spécial et la Commission permanente pour élaborer ces propositions et les procédures recommandées ont déjà été adoptées par le Secrétariat. Le but de l'amendement du Règlement statutaire est de vérifier que les procédures sont codifiées et observées à l'avenir.

Amendements proposés

1. Ajouter à l'Article VIII, Section 5 a., cette phrase supplémentaire à la fin :

« La Commission permanente déterminera régulièrement un montant seuil en dollars pour les chèques prélevés sur le Fonds de roulement du Secrétariat, à ce niveau seuil ou au-delà, l'approbation du Président de la Commission permanente est nécessaire. »

2. Ajouter à l'Article VIII, Section 5 a., cette phrase supplémentaire à la fin :

« Aucune personne, y compris le Directeur exécutif, ne peut signer un chèque tiré sur les comptes du Comité pour lui-même ou elle-même. »

Si les recommandations une et deux sont adoptées, la section sera libellée de la manière suivante :

« A moins que la Commission permanente n'en décide autrement, tous les fonds reçus par le CCIC seront versés à un Fonds de roulement. La Commission permanente déterminera régulièrement un montant seuil en dollars pour les chèques prélevés sur le Fonds de roulement du Secrétariat, à ce niveau seuil ou au-delà, l'approbation du Président de la Commission permanente est nécessaire. Aucune personne, y compris le Directeur exécutif, ne peut signer un chèque tiré sur les comptes du Comité pour lui-même ou elle-même. »

3. Ajouter à l'Article VIII, Section 5 b., cette phrase supplémentaire à la fin :

« Chaque prélèvement du Fonds de réserve doit être autorisé, le montant et la date doivent être spécifiés. »

Si la recommandation est adoptée, la section sera libellée de la manière suivante :

« Un Fonds de réserve est autorisé dont le montant est fixé régulièrement par la Commission permanente. Les prélèvements du Fonds de réserve peuvent être autorisés par la Commission permanente, mais uniquement si le montant dans le Fonds de roulement ne suffit pas pour couvrir les engagements ou les dettes du CCIC. Chaque prélèvement du Fonds de réserve doit être autorisé, le montant et la date doivent être spécifiés. »

Document de travail VI

Amendement au Règlement statutaire

Qualité de membre

Recommandation de la Commission permanente

Données générales

Vingt-deux gouvernements se sont retirés ou ont été suspendus comme membres du CCIC depuis sa création en 1939 et 12 des pays ont quitté le Comité devant des contributions s'élevant à un total de presque 700 000\$. Les dettes auprès du Comité contractées par certains pays représentent plus de 12 années de contribution. Le Règlement statutaire du Comité (Article II, Section 4 g.) indique qu'un gouvernement qui s'est retiré ou qui a été suspendu ne peut pas être réaccepté tant que toutes les dettes dues au CCIC par ce pays ne sont pas payées.

En mars 1999, le Sous-Comité du Budget a revu une lettre d'un délégué à Washington provenant d'un ancien pays membre qui souhaite rejoindre le Comité. Toutefois, le délégué notait que les contributions non payées d'une période précédente étaient un obstacle pour une nouvelle adhésion. La Commission permanente a transmis la question au Sous-Comité du budget aux fins d'examen supplémentaire.

Le Sous-Comité du Budget s'est rencontré à quatre reprises en février, en mars et en avril 1999 pour envisager les diverses possibilités d'amender le Règlement statutaire concernant le paiement des arriérés par d'anciens membres. Six options ont été retenues, notamment 1) maintenir le règlement actuel, 2) échelonner le remboursement, 3) suspendre rétroactivement l'adhésion, mais exiger le remboursement avant de renouveler l'adhésion, 4) suspendre l'adhésion rétroactivement et permettre l'échelonnement du paiement, 5) exonérer complètement et 6) réduire le pourcentage.

Les membres du Sous-Comité ont longuement discuté des questions soulevées. L'on souhaite vivement que d'anciens membres viennent à nouveau rejoindre le Comité et certains délégués ont vivement recommandé une approche pragmatique à la question du remboursement des arriérés. Les délégués ont également exprimé de la sympathie pour les difficultés économiques que traversent certains pays mais, en fonction d'une enquête auprès des contacts de l'industrie et du gouvernement réalisée par le Secrétariat, l'on note que peu d'anciens membres sont susceptibles de rejoindre le Comité, même avec un changement dans le Règlement statutaire, à cause des changements dans la structure des industries cotonnières ou les situations politiques d'un grand nombre de pays. Plusieurs délégués ont également exprimé de nettes réserves quant à la

création d'un précédent au sein du CCIC annulant les arriérés car ils craignent qu'un tel précédent puisse encourager d'autres membres à se retirer. Par ailleurs, l'on craint qu'un précédent établi au sein du CCIC puisse être invoqué par d'autres organisations internationales. Toutefois, tous les délégués ont convenu qu'il était acceptable de permettre un paiement échelonné des arriérés.

A la fin de la discussion, le Sous-Comité du Budget a convenu de recommander à la Commission permanente un amendement au Règlement statutaire permettant un paiement échelonné sur cinq ans des arriérés en question du moment qu'un pays devenant membre à nouveau s'acquitte de ses contributions actuelles. Le Sous-Comité a également convenu de recommander à la Commission permanente d'amender le Règlement statutaire pour clarifier que l'adhésion est automatiquement suspendue si un membre a des arriérés de paiement de deux ans. Le Sous-Comité pense qu'il est prudent de procéder à ces changements dans le Règlement statutaire et de revoir leurs impacts concernant l'adhésion d'ancien membre après une année.

La Commission permanente a reçu le rapport du Sous-Comité du Budget lors de sa 441^e réunion en avril 1999 et a convenu de présenter les recommandations à la plénière aux fins d'approbation.

Amendements proposés

1. Amender l'Article II, Section 4 g. qui sera libellé de la manière suivante :

« Un gouvernement qui s'est retiré aux termes de la Section 3 de cet Article ou dont l'adhésion a été suspendue aux termes de la Section 4f. ne peut pas être réadmis en tant que membre tant qu'un cinquième au moins de toutes les dettes dues au CCIC par ce pays n'ont été payées. *Ce pays reste membre uniquement si aucun arriéré supplémentaire n'est accumulé pendant que sa dette est acquittée auprès du Comité et seulement si le gouvernement continue à payer sa dette au Comité en portions d'un minimum d'un quart du restant par an.* »

2. Amender l'Article II, Section 4 f. qui sera libellé de la manière suivante :

Remplacer les mots « tous les droits » par les mots « adhésion », et

Effacer la phrase « jusqu'au moment où toutes les contributions ont été payées, à moins que le Comité n'en décide autrement. »

Si amendé, l'Article II, Section 4 f., sera libellé de la manière suivante :

« Si la contribution d'un gouvernement membre représente un arriéré de 12 mois, sauf pour une quantité minime, ne dépassant pas 15% de sa contribution annuelle courante, le Directeur exécutif devra notifier le gouvernement en question que, à moins qu'un paiement soit reçu dans

les six mois après la date de notification, la distribution de documents et autres services sera suspendue. Si le paiement n'est toujours pas reçu après six mois supplémentaires, l'adhésion de ce membre sera suspendue.

Troisième réunion

Vendredi 29 octobre 1999, 8h30

Sous la présidence de M. Paul Morris

Le PRESIDENT demande à Monsieur Allen Helms, élu Président du Comité de Recherche en matière de production cotonnière, de faire le compte rendu du Séminaire technique qui s'est tenu le 28 octobre. Sa communication est ci-jointe.

Le PRESIDENT demande si les délégués veulent faire des commentaires. Le délégué de l'Australie indique que le Séminaire technique avait été informatif et que des questions importantes avaient été discutées. Il remercie le Comité des recherches en matière de production cotonnière et Monsieur Helms pour leur travail.

Le délégué de l'ARGENTINE propose d'approuver le rapport. Le PRESIDENT note que le rapport est accepté à l'unanimité.

Le PRESIDENT introduit le sujet de la Déclaration de la 58^e Réunion plénière. Le PRESIDENT explique que le Groupe de Rédaction s'est réuni pendant plus de deux heures la veille pour préparer la version préliminaire et qu'à présent, la version imprimée devant le Comité de Direction représente les résultats de cet effort. Monsieur Bulent Sahinalp de la Turquie a présidé le Groupe de rédaction qui a formulé la version finale de la Déclaration et le PRESIDENT le remercie de ses efforts notant qu'il a fait un excellent travail. Le PRESIDENT demande au Secrétaire général de lire la déclaration. Après avoir lu la déclaration, le PRESIDENT demande si les délégués ont des commentaires à faire.

Le délégué de l'ARGENTINE demande que la Déclaration soit approuvée telle qu'elle vient d'être lue.

Le délégué de la TURQUIE indique qu'il n'a aucune objection sur le fond, mais il offre un amendement au point numéro 8 en vue d'améliorer la structure de la première phrase.

Le délégué de l'INDE suggère deux autres changements au niveau de la formulation ajoutant qu'il pouvait aussi accepter le point de vue fond tel que rédigé.

Le délégué de la FRANCE se préoccupe du mot « industries » quand il est traduit en français et en espagnol, notant qu'une traduction littérale a une connotation plus étroite que celle impliquée en anglais. Le PRESIDENT rassure les délégués, leur indiquant que les traducteurs seraient informés de la nécessité d'utiliser un langage suggérant la portée entière de la chaîne de production, de transformation et de commerciali-

sation du coton, telle que représentée dans la version anglaise de la Déclaration.

Le délégué de l'ARGENTINE demande à nouveau que la Déclaration soit approuvée telle que lue, notant qu'il est possible de faire d'innombrables changements de style. Il donne un exemple indiquant que la phrase « paramètres technologiques » pourrait remplacer le mot « caractéristiques » dans le cinquième point.

Le délégué du SOUDAN est d'accord avec le délégué de l'Argentine, voulant que la Déclaration soit approuvée telle que rédigée, notant le risque d'un long débat supplémentaire.

Le délégué du BRESIL indique qu'il est important que la Déclaration de la Réunion reflète correctement les points de vue des délégués car elle sera distribuée dans le monde entier et note que la version présente ne comprend pas une suggestion indiquant qu'elle avait été acceptée par le Groupe de Rédaction.

La déléguée de la GRECE propose trois changements de fond dans la formulation du point trois demandant que trois mots soient supprimés. La déléguée demande que le mot « surtout » soit supprimé car les subventions ont de nombreux objectifs et impacts. Elle demande également que le mot « production » soit supprimé dans les deux cas du point trois où il est utilisé en référence aux subventions.

Le délégué de l'ARGENTINE répète qu'une relecture paragraphe par paragraphe de la Déclaration n'est pas appropriée au vu du temps passé la veille et note qu'il ne soutient pas les suggestions de la déléguée de la Grèce.

Le délégué du ROYAUME-UNI indique qu'il est d'accord avec le délégué de l'Argentine, qu'il faut approuver la Déclaration telle qu'imprimée car on n'a plus le temps de figoler.

Le délégué de l'ESPAGNE soutient la suggestion de la Grèce que les mots « surtout » et « production » soient supprimés du point trois. Il dit qu'autrement, la déclaration est acceptable.

Le délégué de la COLOMBIE soutient le délégué de l'Argentine indiquant qu'il faut accepter la Déclaration telle qu'elle est imprimée actuellement.

Le PRESIDENT suggère qu'il semble exister un consensus pour accepter la Déclaration de la 58^e Réunion plénière telle que présentée. Il demande s'il y a des objections. Aucun délégué n'objecte et le PRESIDENT déclare que la Déclaration est approuvée.

Le PRESIDENT invite le délégué de l'Australie à faire une déclaration.

Le délégué de l'Australie invite le CCIC à tenir sa 59^e Réunion plénière en Australie, du 5 au 10 novembre 2000.

Le délégué de l'ARGENTINE se montre satisfait de l'invitation.

Le PRESIDENT observe que l'invitation du Gouvernement de l'Australie est acceptée à l'unanimité.

Le PRESIDENT ajourne la réunion à 9h25.

PIECE JOINTE

Rapport du Président du Comité des Recherches en matière de production cotonnière

Allen Helms Jr.

Mesdames et Messieurs, j'ai l'honneur et le privilège de vous présenter le rapport du Comité des recherches en matière de production cotonnière du CCIC, que je présidais hier. Le Séminaire technique se tenait sur le thème de la « Qualité nécessaire de la fibre dans l'industrie moderne du filage et les recherches avancées dans le domaine de l'égrenage. » Neuf documents ont été présentés par des chercheurs de sept pays.

Monsieur Marc Renner, de l'Ecole Nationale Supérieure des Industries Textiles de Mulhouse, France, a noté que la direction actuelle des améliorations de l'industrie de la filature consiste à minimiser les matières étrangères, à observer de stricts critères qualitatifs, à améliorer la production lors de chaque étape de la filature et à raccourcir le processus de filature. Il fait référence à de nombreux développements récents du point machinerie et indique qu'à présent, le filé peut être transformé avec seulement 14 fibres dans une section transversale et que les matières étrangères sont détectées dans le filé transformé. Monsieur Renner parle du processus de filature compacte qui produit un filé plus uniforme et plus lisse. En ce qui concerne les cotons plus fins, il note l'importance de la finesse et de la maturité.

La production de filé de coton représente un quart de tous les types de filé produits en Chine (Taiwan) en 1998, soit 5% de plus qu'en 1997. Monsieur Steven Chen, de la société de textile Tah Tong, indique que les filateurs de la Chine (Taiwan) demandent actuellement du coton avec des propriétés qui répondent aux besoins de l'industrie de la filature. Le filé peigné est devenu un produit important à présent. Pour répondre aux besoins des tisseurs, tricoteurs et autres utilisateurs du filé, il faut améliorer la résistance et le caractère égal du filé. Les tricoteurs ont besoin d'un coton dont le contage de nœuds est inférieur à 100 points pour 1 000 mètres de filé. Un meilleur équipement et une nouvelle technique expliquent également l'importance si grande des caractéristiques de la fibre. Répondant aux questions, Monsieur Chen indique que la Chine (Taiwan) est en train de perfectionner son industrie de la filature pour rester compétitive sur le marché. Il indique que les filateurs de

son pays sont prêts à payer des prix plus élevés pour un coton non contaminé. Il espère que les producteurs ont reçu le message et qu'ils essaient de réduire les fragments du revêtement de la graine, ainsi que les nœuds, en vue d'arriver à une meilleure maturité et élongation.

Monsieur Tadeusz Jackowski, de l'Université technique de Lodz, en Pologne, parle des expériences pratiques concernant la qualité de la fibre. Il indique qu'un grand nombre des paramètres de qualité de la fibre sont interdépendants ; ils peuvent être complémentaires ou ils peuvent être corrélés négativement. C'est le processus de filature qui détermine l'importance de ces relations. Il note que l'importance des coefficients de cohésion et de friction, de résistance et d'électrification statique des fibres. Concernant les nœuds, Monsieur Jackowski conseille aux filateurs de tenir compte, non seulement du nombre de nœuds par gramme, mais également de la taille moyenne des nœuds et de la distribution par taille de nœuds.

Monsieur Charles Chewning, de Cotton Incorporated, aux Etats-Unis, parle du système Engineered Fiber Selection (EFS) en faisant une référence particulière de MillNet. MillNet est un logiciel mis au point par Cotton Incorporated en vue d'utiliser des quantités importantes de données d'Instruments à volume élevé (HVI) pour préparer des mélanges appropriés pour la filature. Les données HVI pour chaque balle sont une condition nécessaire à cette fin. L'utilisation du système EFS est économique et comporte des avantages du point de vue qualité dont l'élimination du test à l'usine car les données HVI du Département de l'Agriculture des Etats-Unis peuvent être utilisées, une réduction des stocks à l'usine, une meilleure qualité du filé avec moins de défauts et une meilleure gestion des fibres courtes. Toutefois, répondant à une question, Monsieur Chewning indique que seules usines qui utilisent le coton produit aux Etats-Unis et classé HVI, peuvent utiliser le système EFS.

Monsieur Hossein Ghorashi, de Zellweger Uster, Inc., revoit les progrès en ce qui concerne la mise au point des machines d'Instruments à volume élevé (HVI). Actuellement, il existe plus de 1 200 machines fonctionnant dans le monde. La quatrième génération des HVI a été mise au point dans le but d'arriver à une plus grande précision et exactitude des données, notamment les nouvelles mesures, de diminuer les tests en laboratoire, de simplifier les opérations des machines et de fournir différentes solutions et applications. Les derniers modèles sont capables de mesurer 13 caractères en 40 secondes. On a demandé à Monsieur Ghorashi quel était le coût du HVI et son impact sur l'amélioration de la valeur. Il a observé qu'il était difficile de quantifier l'impact économique car un grand nombre de facteurs sont interdépendants. Toutefois, Monsieur Ghorashi conclut que la détermina-

tion efficace et correcte de la qualité de la fibre est dans l'intérêt du vendeur ainsi que de l'acquéreur.

Monsieur Helmut Harig, de l'Institut de la Fibre de Brême, en Allemagne, parle des propriétés de la fibre qui ne sont pas mesurées actuellement. Il indique que la finesse et la maturité sont des qualités importantes de la fibre et qu'elles ne devraient pas être extraites de la valeur du micronaire. Il recommande de mesurer l'élongation lors des tests d'élasticité d'une seule fibre. Les autres caractéristiques qu'il recommande de mesurer à échelle commerciale sont le contenu, les nœuds, la viscosité et les matières étrangères des fibres courtes. Monsieur Harig dit qu'il est important d'améliorer la fiabilité des données et d'harmoniser les procédures de test. Il propose que les futurs développements concernent les tests au niveau d'une seule fibre. Il propose que le CCIC se charge de la mise au point de l'équipement de test et des normes de calibrage acceptées à l'échelle internationale qui manquent pour plusieurs procédures.

Monsieur Krishna Iyer, de Central Institute for Research on Cotton Technology de l'Inde, fait une présentation sur les caractéristiques de la qualité de la fibre qui sont encore moins connues et qui ne sont pas mesurées. Il s'agit des convolutions, des inversions structurelles, de l'orientation fibrillaire, du lustre, de la friction, de la rigidité à la torsion, de la résistance à l'état humide, des déformations morphologiques, de la ténacité d'une seule fibre, de la densité linéaire et de la relaxation inverse. L'Institut de Monsieur Iyer a étudié ces caractéristiques sur divers types de coton et a conclu que plusieurs influencent la qualité de la fibre en ce qui concerne le traitement mécanique et chimique, mais leur mesure n'est pas encore courante car il n'existe pas de solides corrélations quantitatives avec d'autres caractères mesurés couramment et de plus, ces traits sont difficiles à mesurer.

Selon Monsieur Stanley Anthony des Etats-Unis, les variétés diffèrent entre elles concernant diverses caractéristiques. Le contenu d'humidité et le nettoyage à l'égreneuse comportent divers effets sur les fragments de revêtement de la graine, le contenu et les nœuds des fibres courtes. Il parle des différentes étapes du processus d'égrenage et indique que Cotton Ginning Research Laboratory de Stoneville, MS, a mis au point un système de contrôle du processus d'égrenage qui bénéficie à tous, y compris aux producteurs. Monsieur Anthony indique que les trois composantes les plus importantes du système sont la capacité d'utiliser ou de ne pas utiliser, les machines de nettoyage, un processus d'égrenage optimal en fonction d'un test toutes les trois secondes et la capacité de calibrer automatiquement les capteurs électroniques utilisés pour mesurer la couleur et les matières étrangères. Les producteurs gagnent davantage

que les égreneurs du système de contrôle du processus de l'égrenage.

Monsieur Keith Thompson, de Templeton Process Developments Ltd. du Royaume-Uni, fait une présentation sur le Templeton Rotary Gin. Les objectifs du Templeton Rotary Gin sont d'accélérer la vitesse de l'égrenage à la scie et la qualité de la fibre lors de l'égrenage à rouleaux. Le premier prototype a été mis au point en 1996 et le modèle perfectionné de 1997 fait l'objet de tests étendus à l'heure actuelle. Il existe certains problèmes liés à l'alimentation, mais un alimenteur a été mis au point faisant partie de l'égreneuse. Selon Monsieur Thompson, le Templeton Rotary Gin comporte un certain nombre d'avantages du point de vue qualité par rapport aux systèmes actuels. Il se montre prêt à collaborer avec tous ceux intéressés à essayer le nouveau système d'égrenage.

Concernant le thème du Séminaire technique en

2000, le Comité des recherches en matière de production cotonnière du CCIC envisage cinq thèmes proposés du Secrétariat du CCIC, quatre dans le document de travail et une proposition de l'Australie. Les délégués du Brésil, de l'Egypte, de la Grèce, de l'Afrique du Sud, de la Tanzanie et le représentant du CIRAD-CA, France, soutiennent la proposition de l'Australie. Le Comité décide à l'unanimité de tenir le prochain Séminaire technique sur le thème « Défis mondiaux : environnement, production dans le champ et transformation du coton ». Le Comité accepte également une suggestion du délégué de l'Inde voulant qu'un programme détaillé du Séminaire soit préparé en consultation avec la Commission permanente du CCIC.

Le délégué de l'Australie aimerait connaître l'état d'avancement de la préparation de la troisième Conférence mondiale sur les recherches cotonnières. Il souhaite savoir s'il est possible d'adopter la recommandation faite par le Panel con-

sultatif du secteur privé concernant le fait de tenir ensemble la Réunion plénière et une conférence sur les recherches cotonnières mondiales, l'une après l'autre. Monsieur Rafiq Chaudhry, du Secrétariat, informe les participants que le Secrétariat du CCIC a reçu une invitation de l'Afrique du Sud en vue de tenir, dans ce pays, la troisième Conférence mondiale sur les recherches cotonnières. Vu que le Zimbabwe, qui avait déjà offert d'être l'hôte de cette troisième Conférence, n'a aucune objection, le Comité des recherches en matière de production cotonnière accepte l'invitation de l'Afrique du Sud. L'on propose que la troisième Conférence soit organisée au mois de février, période hors saison dans l'hémisphère du Nord et saison cotonnière pic dans l'hémisphère du Sud. L'Australie et la Grèce, qui étaient les hôtes respectivement, de la première et deuxième conférences, ont offert leur aide à l'Afrique du Sud. Le CIRAD-CA s'engage également à continuer son soutien pour les conférences mondiales.

DOCUMENTS

- | | |
|--|--|
| 1. ² Agenda | 7. WORLD TEXTILE DEMAND - October 1999 |
| 2. ¹ Report of the Chairman of the Standing Committee | 8. WORLD COTTON TRADE - October 1999 |
| 3. ¹ Report of the Executive Director | 9. ² THE ICAC RECORDER - September 1999 |
| 4. ¹ COTTON: Review of the World Situation - September/October 1999 | 10. Survey of Cotton Production Practices - October 1999 |
| 5. COTTON: WORLD STATISTICS - October 1999 | 11. Directory - 1999 |
| 6. THE OUTLOOK FOR COTTON SUPPLY IN 1999/00 | |

- | | |
|--|---|
| 1. ² Ordre du jour | 7. LA DEMANDE TEXTILE MONDIALE - Octobre 1999 |
| 2. ¹ Rapport du Président de la Commission permanente | 8. LE COMMERCE MONDIAL DU COTON - Octobre 1999 |
| 3. ¹ Rapport du Directeur exécutif | 9. ² THE ICAC RECORDER - Septembre 1999 |
| 4. ¹ COTON : Examen de la situation mondiale-Septembre/Octobre 1999 | 10. Enquête sur les pratiques de production de coton - Octobre 1999 |
| 5. COTON : STATISTIQUES MONDIALES - Octobre 1999 | 11. Répertoire - 1999 |
| 6. PERSPECTIVES DE L'OFFRE DE COTON EN 1999/00 | |

- | | |
|--|---|
| 1. ² Agenda | 7. LA DEMANDA MUNDIAL DE TEXTILES - Octubre 1999 |
| 2. ¹ Informe del Presidente del Comité Permanente | 8. EL COMERCIO ALGODONERO MUNDIAL - Octubre 1999 |
| 3. ¹ Informe del Director Ejecutivo | 9. ² THE ICAC RECORDER - Septiembre 1999 |
| 4. ¹ ALGODON: Revista de la Situación Mundial-Septiembre/Octubre 1999 | 10. Encuesta sobre las prácticas de producción del algodón - Octubre 1999 |
| 5. ALGODON: ESTADISTICAS MUNDIALES - Octubre 1999 | 11. Directorio - 1999 |
| 6. PERSPECTIVAS DE LA OFERTA ALGODONERA EN 1999/00 | |

WORKING PAPERS¹

I	Procedural Matters	Déroulement de la 58e Réunion plénière	Asuntos de procedimiento
II	Government Measures Affecting Cotton	Les mesures gouvernementales affectant le coton	Medidas gubernamentales que afectan al algodón
III	Private Sector Advisory Panel	Le Panel consultatif du secteur privé	Panel Consultivo del Sector Privado
IV	Election of Standing Committee Officers	Election du bureau de la Commission permanente	Elección de los funcionarios del Comité Permanente
V	Amendment to the Rules and Regulations: Financial Procedures	Amendement au Règlement statutaire: Procédures financières	Enmienda al Reglamento: Del procedimiento fiscal
VI	Amendment to the Rules and Regulations: Membership	Amendement au Règlement statutaire: Qualité de membre	Enmienda al Reglamento: De los miembros
VII	Topic of the 2000 Technical Seminar	Sujet du Séminaire technique de l'an 2000	Tema del Seminario Técnico del 2000

¹ Available in Arabic, English, French, Russian and Spanish.
Disponibles en anglais, arabe, espagnol, français et russe.
Disponibles en árabe, español, francés, inglés y ruso.

² Available in English, French and Spanish.
Disponibles en anglais, espagnol et français.
Disponibles en español, francés e inglés.

REPRESENTATION LIST

CHAIRMAN

Mr. F. Ronald Rayner

FIRST VICE CHAIRMAN

Mr. Paul Morris

VICE CHAIRMEN

Mr. David Stanford
Mr. Tommy Malone
Mr. Allen Helms Jr.

CHAIRMAN, COMMITTEE ON COTTON PRODUCTION RESEARCH

Mr. Allen Helms Jr.

DELEGATES

MEMBER COUNTRIES

ARGENTINA

Mr. Luis Pellegrino
Advisor
Secretaría de Agricultura, Ganadería, Pesca y Alimentación
Calle Gral. Vedía 465
Resistencia Chaco 3500 - Argentina
Tel. #: (54-3722) 427-464
Fax #: (54-3722) 443-970
Email: lap@arnet.com.ar

Mr. Luis E. Basterra
Undersecretary of Employment
Gobierno de la Provincia de Formosa
Formosa - Argentina

Dr. Amadeo Nicora
Minister
Ministerio de la Producción de la Provincia de Formosa
Formosa- Argentina

Mr. José Luis Storani
Undersecretary of Agriculture
Gobierno de la Provincia del Chaco
M.T. de Alvear 145, piso 6
Resistencia Chaco 3500 - Argentina
Tel. #: (54-3722) 448-033
Fax #: (54-3722) 427-763
Email: jlstorani@xoasisx.com.ar

Mr. Jorge Vartparonian
Treasurer
Cámara Algodonera Argentina
Lavalle, 381, 8 piso, oficina 30
Buenos Aires - Argentina
Tel. #: (54-11) 4314-2492
Fax #: (54-11) 4314-0321
Email: camaraalgodoneraarg@infovia.com.ar

AUSTRALIA

Mr. Ian Thompson
Assistant Secretary
Field Crops Branch
Dep. of Agriculture, Fisheries and Forestry
GPO Box 858
Canberra ACT 2600 - Australia
Tel. #: (61-2) 6272-5497
Fax #: (61-2) 6272-3359
Email: Ian.Thompson@affa.gov.au

Mr. Peter Corish
Chairman
Australian Cotton Industry Council
P.O. Box 753
Goondiwindi QLD 4390 - Australia
Tel. #: (61-7) 4676-5130
Fax #: (61-7) 4676-5182
Email: mundine@mpx.com.au

Mr. Paul Morris
Minister-Counsellor of Agriculture
Embassy of Australia
1601 Massachusetts Ave. NW
Washington DC 20036 - USA
Tel. #: (202) 797-3318
Fax #: (202) 797-3049
Email: paul.morris@dfat.gov.au

Mr. Jim Prendergast
General Manager Sales
Namoi Cotton Cooperative
P.O. Box 58
Wee Waa NSW 2388 - Australia
Tel. #: (61-2) 6790-3000
Fax #: (61-2) 6795-4977
Email: preny@namoicotton.com.au

Mr. Ralph Schulzé
Executive Director
Cotton Research & Develop. Corporation
P.O. Box 282
Narrabri NSW 2390 - Australia
Tel. #: (61-267) 924-088
Fax #: (61-267) 924-400
Email: crdc@mpx.com.au

BELGIUM

Ms. Line Vreven
Counselor
Embassy of Belgium
3330 Garfield Street, NW
Washington DC 20008 - USA
Tel. #: (212) 625-5813
Fax #: (202) 625-7567
Email: vrevenl@diplobel.org

BRAZIL

Mr. Andrew Macdonald
Director
Alpargatas Santista Textil S.A.
Av Maria Coelho Aguiar 215
Bloco A 2o Andar
Sao Paulo 05804-900 - Brazil
Tel. #: (55-11) 848-0020
Fax #: (55-11) 848-0787
Email: macdonald@astextil.com.br

Mr. Tadashi Mine
President
Algodoeira Mine Ltda.
Rua Anhanguera, 991
Sao Paulo CEP 14500-000 - Brazil

Tel. #: (55-16) 729-4000
Fax #: (55-16) 729-6000
Email: mtadashi@mastermedia.com.br

Mr. Sergio Nogueira
President
Fazenda Uirapuru
BR 163 km 626
Nova Mutum Mato Grosso
CEP 78450000 - Brazil
Tel. #: (55-65) 766-1101
Fax #: (55-65) 766-1101
Email: uirapuru@mail.com

CHAD

Mr. Ibrahim Malloum
Sales Manager
Cotontchad
13 rue de Monceau
Paris 75008 - France
Tel. #: (33-1) 4299-5405
Fax #: (33-1) 4299-5386

CHINA (TAIWAN)

Mr. Hsin-Hua Wu
Director Commercial Division
Taipei Economic and Cultural
Representative Office
1360 Post Oak Building
Suite 2150
Houston TX 77056 - USA
Tel. #: (713) 961-9785
Fax #: (713) 961-9809

Mr. Chi-Song Chang
Division Director
Ministry of Economic Affairs
Industrial Development Bureau
41-3 Sinyi Road, Sec 3
Taipei ROC - China (Taiwan)
Tel. #: (886-2) 2754-1255

Mr. Steven S.C. Chen
President & CEO
Tah Tong Textile Co. Ltd.
Room 403, 4th Floor
346 Nanking East Road
Taipei ROC - China (Taiwan)
Tel. #: (886-2) 2752-2244
Fax #: (886-2) 2771-6186

Mrs. Yen-Hsiu Chen
 Researcher
 Ministry of Economic Affairs
 International Corporation Department
 15, Foochon Street
 Taipei ROC - China (Taiwan)
 Tel. #: (886-2) 2392-4618
 Fax #: (886-2) 2321-3275
 Email: estrella@moea.gov.tw

Mr. Shau Ann Lee
 Ministry of Foreign Affairs
 2, Kaitakalan Blvd.
 Taipei ROC - China (Taiwan)
 Tel. #: (886-2) 2348-2522
 Fax #: (886-2) 2361-7694

Mr. Alfred Y.H. Wang
 Senior Executive Assistant
 Taipei Economic and Cultural
 Representative Office Economic Division
 4301 Connecticut Ave, NW; Suite 420
 Washington DC 20008 - USA
 Tel. #: (202) 686-6400
 Fax #: (202) 363-6294
 Email: james.y.wang@usa.net

Mr. Shin-Chuan Yao
 President
 China Textile Institute
 No. 6, Chen-Tian Road
 Tu-Chen City
 Taipei ROC - China (Taiwan)
 Tel. #: (886-2) 2267-0321
 Fax #: (886-2) 2267-5110

COLOMBIA

Mr. Francisco Dávila- Ricciardi
 Executive Director
 CONALGODON
 Calle 87 # 20-27, of 502
 Bogotá - Colombia
 Tel. #: (57-1) 622-8845
 Fax #: (57-1) 621-1209
 Email: conalgod@multi.net.co

Mr. Jorge Castillo
 Engineer Secretary
 CONALGODON
 Fondo de Estabilización de Precios del Algodón
 Calle 87 # 20-27, Of. 502
 Bogotá - Colombia
 Tel. #: (57-1) 622-4872
 Fax #: (57-1) 621-1209
 Email: conalgod@multi.net.co

Mr. Alfonso Liévano
 Second Secretary-Commercial
 Advisor
 Colombian Government Trade Bureau
 1701 Pennsylvania Ave, NW; Suite 560
 Washington DC - USA
 Tel. #: (202) 887-9000
 Fax #: (202) 223-0526

Mr. Armando Morales
 Assistant Manager
 COLDESMOTES
 Carrera 12 # 7-60
 Cerete - Colombia
 Tel. #: (57-47) 747-861
 Fax #: (57-47) 746-061
 Email: amorales@monteria.cetcol.net.co

Mr. Mario Rodríguez
 General Manager
 COALCESAR
 Calle 90 # 18-35, of. 308
 Bogotá - Colombia
 Tel. #: (57-1) 616-8527
 Fax #: (57-1) 616-6890
 Email: conalcesarbogota@starmedia.com

CÔTE D'IVOIRE

Mr. Samba Coulibaly
 General Director
 CIDT
 Avenue Houdaille
 Immeuble Sidam 4ème étage
 Abidjan 01 - Côte d'Ivoire
 Tel. #: (225) 228-515
 Fax #: (225) 222-761
 Email: mar_mao@hotmail.com

Mr. Idrissa Bayo
 Counselor in Charge of Economic Affairs
 Embassy of the Republic of Côte d'Ivoire
 2424 Massachusetts Ave., NW
 Washington DC 20008 - USA
 Tel. #: (202) 797-0310
 Fax #: (202) 265-2454

Mr. Zoumana Fane
 Directeur Commercial
 CIDT
 Avenue Houdaille
 Immeuble Sidam
 Abidjan - Côte d'Ivoire
 Tel. #: (225) 228-515
 Fax #: (225) 222-761
 Email: mar_mao@hotmail.com

Mr. Nagnan Joachim Toure
 Directeur de Cabinet
 Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales
 B.P. V 82
 Abijan - Côte d'Ivoire
 Tel. #: (225) 216-074
 Fax #: (225) 213-797
 Email: mar_mao@hotmail.com

EGYPT

Mr. Nabil Abdel El Marsafawy
 Chairman
 Cotton & International Trade Co.
 25, El Horria Avenue
 Alexandria - Egypt
 Tel. #: (20-3) 493-4154
 Fax #: (20-3) 491-9811

Mr. Ahmed El Gohary
 Chairman
 Council for Cotton, Fiber and Oil Crops
 Ministry of Agriculture
 Cairo - Egypt
 Tel. #: (20-2) 573-3029
 Fax #: (20-2) 572-3442

Dr. Atef M. Hassan
 Minister Plenipotentiary
 Embassy of Egypt
 Economic and Commercial Affairs
 2232 Massachusetts Ave. NW
 Washington DC 20008 - USA
 Tel. #: (202) 265-9111
 Fax #: (202) 328-4517

Mr. Ahmed Mahomoud Massekh
 Consultant
 Ministry of Trade & Supply
 66, El Horria Avenue
 Alexandria - Egypt
 Tel. #: (20-3) 482-2589
 Fax #: (20-3) 484-7032

Dr. Hassan Yhea
 Director
 Institute for Cotton Research
 Gamaa St.
 Giza - Egypt
 Tel. #: (20-2) 572-5035
 Fax #: (20-2) 572-3442

FRANCE

Mr. Michel Fichet
 President
 Groupe Coton et Développement
 13, Rue de Monceau
 Paris 75008 - France
 Tel. #: (33-1) 4299-5425
 Fax #: (33-1) 4299-5476

Mr. Gérald Estur
 General Manager
 Compagnie Cotonnière
 11, Rue de Monceau
 Paris 75008 - France
 Tel. #: (33-1) 539.3-1600
 Fax #: (33-1) 5393-1650

Mr. Didier Mercier
 Director
 Groupe Coton et Développement
 13, Rue de Monceau
 Paris 75008 - France
 Tel. #: (33-1) 4299-5425
 Fax #: (33-1) 4299-5476

Mrs. Sylvie Retana
 Chef du Service Information et Relations Extérieures
 Groupe Coton et Développement
 13, Rue de Monceau
 Paris 75008 - France
 Tel. #: (33-1) 4299-5425
 Fax #: (33-1) 4299-5476

GERMANY

Dr. Josef Schraven
 Head of Division
 Federal Ministry of Economics & Technology
 Bundesministerium für Wirtschaft und Technologie
 Scharnhorst str. 34-37
 Berlin D-10115 - Germany
 Tel. #: (49-30) 2014-7498
 Fax #: (49-30) 2014-5422

Mr. Erwin Ganzer
 Third Secretary
 Embassy of Germany
 Economic Department
 4645 Reservoir Road, NW
 Washington DC - USA
 Tel. #: (202) 298-4335
 Fax #: (202) 298-4386
 Email: ge-embus@ix.netcom.com

Mr. Fritz Alesander Grobien
President
Bremen Cotton Exchange
Albrecht, Muller-Pearse & Co
Baumwollborse, Zi. 106
Wachtstre 17-24
Bremen 28195 - Germany
Tel. #: (49-421) 363-100
Fax #: (49-421) 363-1011
Email: amp@amp-bremen.com

Dr. Hans Christoph Hobe
Managing Director
Furst, Papenburg & Co. GmbH
P.O. Box 10 56 40
Bremen 28056 - Germany
Tel. #: (49-421) 339-590
Fax #: (49-421) 328-279

Mr. Jan Wellmann
Executive Director
Bremen Cotton Exchange
P.O. Box 106727
Bremen D-28067 - Germany
Tel. #: (49-421) 339-7014
Fax #: (49-421) 339-7033
Email: info@baumwollboerse.de

GREECE

Dr. Kiratso Kosmidou D.
Director
Hellenic Cotton Board
Planning - Research
150, Syngrou Ave
Athens 17671 - Greece
Tel. #: (30-1) 921-5347
Fax #: (30-1) 924-9656
Email: cotton@otenet.gr

Dr. Urania Kechagia
Director
Cotton Research Institute
NAGREF
Sindos Thessaloniki 574 00 - Greece
Tel. #: (30-31) 799-444
Fax #: (30-31) 796-513
Email: ok31944@compulink.gr

INDIA

Mr. Ajai Malhotra
Minister of Commerce
Embassy of India
2107 Massachusetts Ave. NW
Washington DC 20008 - USA

Tel. #: (202) 939-9826
Fax #: (202) 797-4693

Dr. K.R. Krishna Iyer
Director
CIRCOT (ICAR)
Department of Agri. Res. & Education
Adenwala Road
Mumbai Maharashtra 400019 - India
Tel. #: (91-22) 414-6002
Fax #: (91-22) 413-0835
Email: circot@vsnl.com

Mr. Suresh Kotak
President
East India Cotton Association Ltd.
Cotton Exchange - 9th Floor
175 Kalbadevi Road
Mumbai 400 002 - India
Tel. #: (91-22) 201-4876
Fax #: (91-22) 201-5578
Email: eica@bom8.vsnl.net.in

Mr. Vishwa Nath
Chairman-cum Managing Director
The Cotton Corporation of India, Ltd.
Kapas Brawan, Plot No. 3A
Sector 10
CBD Belapur
Mumbai 400 614 - India
Tel. #: (91-22) 757-6044
Fax #: (91-22) 757-6030

JAPAN

Mr. Masaki Arai
Assistant Director
Ministry of Foreign Affairs
Developing Economies Division
Economic Affairs Bureau
2-1, Kasumigaseki 2 Chome
Chiyoda-Ku
Tokyo 100-8919 - Japan
Tel. #: (81-3) 3581-5794
Fax #: (81-3) 3592-0504

Mr. Kenichi Dohi
Deputy General Manager
Sumitomo Corporation
Textile Material Department
4-5-33 Kitahama
Chuo-ku
Osaka 540-8666 - Japan
Tel. #: (81-6) 622-7461
Fax #: (81-6) 6220-7485

Mr. Sadahiro Taniguchi
 General Manager
 Planning and Administration Office of Natural Fibers
 TOYOBO Co. Ltd.
 2-8 Dogima Hama 2 Chome
 Kitaku Osaka 530-8230 - Japan
 Tel. #: (81-6) 6348-3790
 Fax #: (81-6) 6348-3800

KOREA, REP. OF

Mr. Cheor Kyo Paek
 Deputy Director
 Ministry of Commerce, Industry and Energy
 Textile & Consumer Goods
 Industries Div.
 Seoul - Korea, Rep. of

Mr. Seung Ho Kim
 Executive Director
 Spinners & Weavers Association of Korea
 Seoul - Korea, Rep. of

MALI

Mr. Lamissa Bayoko
 Representative in Paris
 Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles
 (CMDT)
 11, Re de Monceau
 Paris 75008 - France
 Tel. #: (33-1) 5393-1600
 Fax #: (33-1) 5393-1650

PARAGUAY

Mr. Félix Stiegwardt
 Representative of CADELPA
 TCT Internacional, S.A.
 P.O. Box 1379
 Asunción - Paraguay
 Tel. #: (595-21) 553-438
 Fax #: (595-21) 555-374
 Email: felix@tct.com.py

PHILIPPINES

Mr. Victoriano Leviste
 Agriculture Attaché
 Embassy of the Philippines
 Office of the Agriculture Attaché
 1600 Massachusetts Ave., NW
 Washington DC 20036 - USA
 Tel. #: (202) 467-9422
 Fax #: (202) 467-9421
 Email: philemba@mnsinc.com

POLAND

Mr. Henryk Ogryczak
 Undersecretary of State
 Ministry of Economy
 Plac Trzech Krzyzy 3/5
 Warszawa 00-507 - Poland
 Tel. #: (48-22) 628-0991
 Fax #: (48-22) 621-8030
 Email: ib@gca.org.pl

Mr. Andrzej Dziekonski
 Commercial Attaché
 Embassy of the Republic of Poland
 Office of the Economic Counselor
 1503 21st. Street, NW
 Washington DC 20036 - USA
 Tel. #: (202) 467-6690
 Fax #: (202) 833-8343
 Email: ib@gca.org.pl

Mr. Krzysztof Galas
 Deputy Director
 Ministry of Economy
 Industrial Policy Dept.
 Plac Trzech Krzyzy 3/5
 Warszawa 00-507 - Poland
 Tel. #: (48-22) 693-5792
 Fax #: (48-22) 628-5520
 Email: dziolak@mg.gov.pl

Mr. Tadeusz Jackowski
 Professor, Head
 Technical University Łódź
 Technology & Structure of Yarns
 116, Zeromskiego St.
 Łódź 90-534 - Poland
 Tel. #: (48-42) 631-3332
 Fax #: (48-42) 631-3332
 Email: ib@gca.org.pl

Mr. Ignacy Józkowicz
 President
 Zawiercie Spinning Mill Co.
 95, Obronców Poczty Gdanskiej
 Zawiercie 42-400 - Poland
 Tel. #: (48-32) 672-3151
 Fax #: (48-32) 672-3157
 Email: szef@pzsa.com.pl

Mr. Jerzy Kotwas
 Manager
 Textilimpex - Surmaco Co. Ltd
 Cotton Department
 25, Traugutta St.
 Łódź 90-950 - Poland

Tel. #: (48-58) 620-7598
 Fax #: (48-58) 620-7597
 Email: ib@gca.org.pl

Mr. Zbigniew Roskwitalski
 Director
 The Gdynia Cotton Association
 7, Derdowskiego St.
 Gdynia 81-369 - Poland
 Tel. #: (48-58) 620-7598
 Fax #: (48-58) 620-7597
 Email: ib@gca.org.pl

Mr. Włodzimierz Ziótkowski
 President
 Special Economic Zone Zarnowiec Tczew Ltd.
 39/40 Długi Targ St.
 Gdansk 80-830 - Poland
 Tel. #: (48-58) 620-7598
 Fax #: (48-58) 620-7597

RUSSIA

Mr. Vyacheslav Grushetskiy
 Senior Expert
 Trade Representation of the Russian Federation
 2001 Connecticut Ave. NW
 Washington DC 20008 - USA
 Tel. #: (202) 232-0975
 Fax #: (202) 232-2917
 Email: rustrade@erols.com

SOUTH AFRICA

Dr. Eugene Brock
 Cotton South Africa
 P.O. Box 912232
 Silverton
 Pretoria 0127 - South Africa
 Tel. #: (27-12) 804-1462
 Fax #: (27-12) 804-8616
 Email: henniebruwer@cottonsa.org.za

Mr. Hennie Bruwer
 Chief Executive Officer
 Cotton South Africa
 P.O. Box 912232
 Silverton
 Pretoria 0127 - South Africa
 Tel. #: (27-12) 804-1462
 Fax #: (27-12) 804-8616
 Email: henniebruwer@cottonsa.org.za

Mr. Leonard Venter
 Chairman
 Cotton South Africa
 P.O. Box 912232
 Silverton
 Pretoria 0127 - South Africa
 Tel. #: (27-12) 804-1462
 Fax #: (27-12) 804-8616
 Email: henniebruwer@cottonsa.org.za

SPAIN

Mr. Alfonso Pino
 Agricultural Attaché
 Embassy of Spain
 Office for Agriculture, Fisheries and Food
 2375 Pennsylvania Ave. NW
 Washington DC 20037 - USA
 Tel. #: (202) 728-2329
 Fax #: (202) 728-2320
 Email: eosaaf@erols.com

SUDAN

Dr. Abdin Mohammad Ali
 Director General
 The Sudan Cotton Company Ltd
 P.O. Box 1672
 Khartoum - Sudan
 Tel. #: (249-11) 771-567
 Fax #: (249-11) 770-703
 Email: sccl@sudanmail.net

Mr. Abdel Rahman Abdalla Ali
 Information & Planning Manager
 The Sudan Cotton Company Ltd
 P.O. Box 1672
 Khartoum - Sudan
 Tel. #: (249-11) 771-567
 Fax #: (249-11) 770-703
 Email: sccl@sudanmail.net

Dr. Ahmed Salih Fadlalla
 Coordinator
 National Cotton Research
 Agriculture Research Corporation
 P.O. Box 1672
 Khartoum - Sudan
 Tel. #: (249-511) 432-15
 Fax #: (249-11) 770-703
 Email: sccl@sudanmail.net

SWITZERLAND

Mr. Othmar Nussbaumer
Sr. Vice President
Paul Reinhart, Inc.
709 N. Glenville; Suite 301
Richardson TX 75081 - USA
Tel. #: (972) 301-3239
Fax #: (972) 301-3284
Email: traders@paulreinhartinc.com

TANZANIA

Dr. Joe C.B. Kabissa
General Manager
Tanzania Cotton Lint and Seed Board
P.O. Box 9161
Dar Es Salaam - Tanzania
Tel. #: (255-51) 128-347
Fax #: (255-51) 112-894
Email: tclb@tancotton.co.tz

Mr. Thomas W. Fille
Regulatory Manager
Tanzania Cotton Lint and Seed Board
P.O. Box 9161
Dar Es Salaam - Tanzania
Tel. #: (255-51) 128-347
Fax #: (255-51) 112-894
Email: tclb@tancotton.co.tz

Dr. J. Haki
Tanzania Cotton Lint and Seed Board
P.O. Box 9161
Dar Es Salaam - Tanzania
Tel. #: (255-51) 128-347
Fax #: (255-51) 112-894
Email: tclb@tancotton.co.tz

Mr. Peter Kapingu
Cotton Coordinator
Ministry of Agriculture and Cooperatives
c/o Tanzania Cotton Lint and Seed Board
P.O. Box 9161
Dar Es Salaam - Tanzania
Tel. #: (255-51) 128-347
Fax #: (255-51) 112-894

TOGO

Mr. Tchambakou Ayassor
Managing Director
Société Togolaise du Coton
SOTOCO, BP 219
Lome - Togo
Tel. #: (228) 400-153
Fax #: (228) 400-033

Mr. Silah Arateme
Commercial Director
Société Togolaise du Coton
SOTOCO
BP 219
Lome - Togo
Tel. #: (228) 400-153
Fax #: (228) 400-033

Mr. Messan Ewovor
Technical Director
Société Togolaise du Coton
SOTOCO
BP 219
Lome - Togo
Tel. #: (228) 400-153
Fax #: (228) 400-033

TURKEY

Mr. Bulent Sahinalp
Senior Commercial Counselor
Embassy of Turkey
2525 Massachusetts Ave, NW
Washington DC 20008 - USA
Tel. #: (202) 612-6780
Fax #: (202) 238-0629
Email: dtwas@erols.com

Mr. Fatih Dogan
Member of Board
Mediterranean Exporters Union
Undersecretariat of Foreign Trade
P.O. Box P.O. Box 298
Adana 01120 - Turkey
Tel. #: (90-322) 454-1624
Fax #: (90-322) 453-5286

Mr. Sebahattin Gazanfer
General Secretary
Aegean Exporter's Unions
1375 Sok, no. 25-3
Izmir Alsancak 362120 - Turkey
Tel. #: (90-232) 421-8699
Fax #: (90-232) 463-3041
Email: eib01@egenet.com.tr

Mr. Oktay Gencer
Director
University of Çukurova
Cotton Research and Application Center
Adana 01330 - Turkey
Tel. #: (90-322) 338-6797
Fax #: (90-322) 338-6797
Email: ogencer@cu.edu.tr

Mr. A. Riza Oktay
 Head of Textile Department
 Undersecretariat of Foreign Trade
 General Directorate of Export
 Ihracat Gen. Med
 Ankara Emek 06510 - Turkey
 Tel. #: (90-312) 121-8207
 Fax #: (90-312) 212-8881

Mr. Ray Butler
 Editor
 Cotton Outlook
 458 New Chester Road
 Rock Ferry, Birkerhead
 Merseyside L42 2AE - England
 Tel. #: (44-151) 644-6400
 Fax #: (44-151) 644-8550
 Email: editor@cotlook.com

UGANDA

Mrs. Jolly Sabune
 Managing Director
 Cotton Development Organization
 P.O. Box 7018
 Kampala - Uganda
 Tel. #: (256-41) 236-394
 Fax #: (256-41) 232-975
 Email: cdo@starcom.co.ug

Mr. Nicholas Earlam
 Managing Director
 Plexus Cotton Limited
 265-279 Martins Building
 4 Water Street
 Liverpool L2 3SP - England
 Tel. #: (44-151) 227-1206
 Fax #: (44-151) 236-4705
 Email: postmaster@plexus-cotton.demon.co.

Mr. Thakore Patel
 Executive Committee Member
 Uganda Cotton Ginners & Exporters Association
 P.O. Box 7018
 Kampala - Uganda
 Tel. #: (256-41) 345-202
 Fax #: (256-41) 345-193

Mr. Nigel Meredith Jones
 Chairman
 The Meredith Jones Group
 Yorkshire House, 1st. Floor
 Chapel Street
 Liverpool L3 9AG - England
 Tel. #: (44-151) 236-3563
 Fax #: (44-151) 236-6699
 Email: charlie@amjons.co.uk

Mr. James Rwampwany
 Ginning Consultant
 Cotton Development Organization
 P.O. Box 7018
 Kampala - Uganda
 Tel. #: (256-41) 230-309
 Fax #: (256-41) 232-975

Mr. Derek Russell
 Cotton Scientist
 Natural Resources Institute
 Chatham Maritime
 Chatham Kent ME44TB - England
 Tel. #: (44-1634) 880-088
 Fax #: (44-1634) 880-066
 Email: d.a.russell@gre.ac.uk

Dr. Lastus Serunjogi
 Cotton Breeder
 National Agricultural Research Organization
 Saari
 PO Soroti - Uganda
 Tel. #: (256-45) 611-92
 Fax #: (256-45) 614-44
 Email: saaridir@infocom.co.ug

Mr. Peter N. Scott
 President
 Liverpool Cotton Association
 620 Cotton Exchange Building
 Edmund St.
 Liverpool L3 9LH - England
 Tel. #: (44-151) 236-6041
 Fax #: (44-151) 255-0174
 Email: staff@lca.org.uk

UNITED KINGDOM

Mr. Julian R.R. Ebsworth
 Assistant Director
 Department of Trade and Industry
 151 Buckingham Palace Road
 London SW1W 955 - England
 Tel. #: (44-207) 215-1890
 Fax #: (44-207) 215-5801
 Email: julian.ebsworth@trdv.dti.gov.uk

Mr. Keith Thompson
 Managing Director
 Templeton Process Developments Ltd.
 7 Stokes Drive, Sleaford
 Lincolnshire NG34 8BA - England
 Tel. #: (44-1529) 415-419
 Fax #: (44-1529) 415-410

Mr. Robert Williams
 Director General
 Liverpool Cotton Association
 620 Cotton Exchange Building
 Edmund St.
 Liverpool L3 9LH - England
 Tel. #: (44-151) 236-6041
 Fax #: (44-151) 255-0174
 Email: staff@lca.org.uk

Mr. Alastair I. Wilson
 First Secretary
 Embassy of the United Kingdom
 Agriculture & Trade Policy
 3100 Massachusetts Ave. NW
 Washington DC 20008 - USA
 Tel. #: (202) 588-6685
 Fax #: (202) 588-7901

UNITED STATES

Mr. Larry Blum
 Director
 USDA/FAS
 Cotton, Oilseeds, Tobacco and Seeds Div.
 1400 Independence Ave. SW, Stop 1050
 Washington DC 20250 - USA
 Tel. #: (202) 720-9517
 Fax #: (202) 690-1171

Mr. Andrew Levin
 Agricultural Economist
 USDA/FAS
 Cotton, Oilseeds, Tobacco and Seeds Division
 1400 Independence Ave, SW, Stop 1050
 Washington DC 20250 - USA
 Tel. #: (202) 720-9488
 Fax #: (202) 690-1171

Mrs. Mary E. Atienza
 Deputy Administrator
 USDA
 Cotton Program
 14th & Independence Ave. SW; Room 2641
 Washington DC 20250 - USA
 Tel. #: (202) 720-3193
 Fax #: (202) 690-1718
 Email: mary.atienza@usda.gov

Mr. Wayne Bjorlie
 Director
 USDA/FAS
 Fiber Analyst
 1400 Independence Ave. SW, Stop 0515
 Washington DC 20250 - USA

Tel. #: (202) 720-7954
 Fax #: (202) 690-1346

Mr. Donald Conlin
 Chairman Emeritus
 Board of Trade of the City of New York
 4 World Trade Center, 8th Floor
 New York NY- USA
 Tel. #: (212) 742-5090
 Fax #: (212) 742-5120

Mr. Neal Gillen
 Executive Vice President
 American Cotton Shippers Association
 1725 K Street, NW; Suite 1404
 Washington DC 20006 - USA
 Tel. #: (202) 296-7116
 Fax #: (202) 659-5322

Mr. Allen Helms Jr.
 Chairman American Cotton Producers of NCC
 P.O. Box 179
 Clarksdale Arkansas 72325 - USA
 Tel. #: (901) 274-9030
 Fax #: (901) 725-0510
 Email: cbrown@cotton.org

Mr. Keth Henley
 Director
 Cotlook Ltd
 5100 Poplar Ave; Suite 2604
 Memphis TN 38137 - USA
 Tel. #: (901) 767-7901
 Fax #: (901) 767-7908
 Email: cotlook@bellsouth.net

Mr. Tommy Malone
 President
 American Cotton Shippers Association
 c/o Allenbere Cotton Co
 P.O. Box 3254
 Cordova TN 38088 - USA
 Tel. #: (901) 383-5000
 Fax #: (901) 383-5010

Mr. William May
 Senior Vice President
 American Cotton Shippers Association
 Foreign & Domestic Operations
 88 Union Ave.; Suite 1204
 Memphis TN 38103 - USA
 Tel. #: (901) 525-2272
 Fax #: (901) 527-8303

Mr. Jarral Neeper
Asst. Vice President
Calcot Ltd.
Economics Department
1601 E. Brundage Ln.
Bakersfield GA 93302 - USA
Tel. #: (661) 327-5961
Fax #: (661) 861-9870
Email: jto@igalaxy.net

Mr. F. Ronald Rayner
President
National Cotton Council
1918 North Parkway
Memphis TN 38112 - USA
Tel. # (901) 274-9032

Ms. Carol Skelly
Agricultural Economist
USDA/World Agriculture Outlook Board
Fiber Group
14 & Independence Ave. SW
Stop 3812; Room 5133-S
Washington DC 20250 - USA
Tel. #: (202) 720-9808
Fax #: (202) 690-1805

Mr. David Stanford
Vice President
Plains Cotton Cooperative Association
Marketing Department
P.O. Box 2827
Lubbock TX 79408 - USA
Tel. #: (806) 763-8011
Fax #: (806) 762-7335
Email: david.stanford@pcca.com

Mr. Patrick Steel
Associate Administrator
USDA/FAS
1400 Independence Ave, NW
Washington DC 20250 - USA

Mr. Allen Terhaar
Executive Director
National Cotton Council of America
1521 New Hampshire Ave. NW
Washington DC 20036 - USA
Tel. #: (202) 745-7805
Fax #: (202) 483-4040
Email: aterhaar@cotton.org

Mrs. Janet Troy
Vice President
New York Board of Trade
Marketing and Communications
Four World Trade Center
New York NY 10048 - USA
Tel. #: (212) 742-6107
Fax #: (212) 742-5026
Email: troy@nybot.com

Mr. Dean Turner
Senior Vice President
Cotton Incorporated
Global Product Marketing
4505 Creedmoor Rd.
Raleigh NC 27612 - USA
Tel. #: (919) 510-6181
Fax #: (919) 510-6124
Email: dturner@cottoninc.com

Mr. Joseph Walker
First Vice President
American Cotton Shippers Association
c/o Joseph Walker & Co.
P.O. Box 11359
Columbia SC 29211 - USA
Tel. #: (803) 799-5330
Fax #: (803) 799-5334

Ms. Amy Winton
Division Chief
U.S. Department of State
Agricultural Trade Division
2201 C Street, NW
Washington DC 20520 - USA
Tel. #: (202) 647-1490
Fax #: (202) 647-1894

UZBEKISTAN

Mr. Malhmudjon Askarov
First Deputy Minister
Ministry of Foreign Economic Relations
75, Buyuk Ipak Yuli
Tashkent 700077 - Uzbekistan
Tel. #: (998-71) 268-7292
Fax #: (998-71) 268-7296

Mr. Umarkhodja Azizkhojaev
General Director
Scientific Production Center
Pakhtasanoatilm
8, Usman Nosir Street
Tashkent 700070 - Uzbekistan
Tel. #: (998-71) 256-0421
Fax #: (998-71) 256-0833

Mr. Sherzod Guzairov
Counselor
Embassy of Uzbekistan
1746 Massachusetts Ave., NW
Washington DC 20036 - USA
Tel. #: (202) 887-5300
Fax #: (202) 293-6804
Email: guzairov@aol.com

Mr. Ilkhom Khaydarov
Head of Division
Ministry of Foreign Economic Relations
75, Buyuk Ipak Yuli
Tashkent 700077 - Uzbekistan
Tel. #: (998-71) 268-7292
Fax #: (998-71) 268-7296

Mr. Tursinboe Komilov
Chief of Department
State Department of Cotton Seeds
4, Navoy Street
Tashkent 700004 - Uzbekistan
Tel. #: (998-71) 241-3381
Fax #: (998-71) 241-3292

Mr. Yerkin Maksudov
General Director
Uzbek Center "Sifat"
109, Kizil Shark
Mannon Uygur Str.
Tashkent 700020 - Uzbekistan
Tel. #: (998-71) 243-0665
Fax #: (998-71) 243-2658

Mr. Tair Yuldashev
Senior Expert
Cabinet of Ministry
5, Mustakillik Maydony
Tashkent - Uzbekistan
Tel. #: (998-71) 241-0020
Fax #: (998-71) 139-4771

ZIMBABWE

Mr. Pascal Mpunzwana
General Manager
The Cotton Company of Zimbabwe
Eastern Division
P.O. Box 2697
Harare - Zimbabwe
Tel. #: (263-4) 726-902
Fax #: (263-4) 708-573

Mr. Silvestor R. Nguni
Managing Director
The Cotton Company of Zimbabwe
P.O. Box 2697
Harare - Zimbabwe
Tel. #: (263-4) 726-902
Fax #: (263-4) 708-573
Email: snguni@cottco.co.zw

Mr. Douglas Pascoe
Chief Executive
Commercial Cotton Growers Association
P.O. Box EH 191
Emerald Hill
Harare - Zimbabwe
Tel. #: (263-4) 309-845
Fax #: (263-4) 309-844

Mr. Lloyd Sithole
Counselor
Embassy of Zimbabwe
1608 New Hampshire
Washington 20009 DC - USA
Tel. #: (202) 332-7100
Fax #: (202) 265-7921

OBSERVERS**MEMBER COUNTRIES****AUSTRALIA**

Mr. Simon McInnes
 Company Secretary
 Australian Cotton Industry Council Ltd
 Level 2, 490 Crown Street
 Surry Hills,
 Sydney New South Wales 2010 - Australia
 Tel. #: (61-2) 9360-8500
 Fax #: (61-2) 9360-8555
 Email: simonm@cottonaustralia.com.au

Mr. David Swallow
 Conference Co-ordinator
 Cairns 2000 ICAC Plenary
 Organizing Committee
 68 Wiare Circuit
 Orange NSW 2800 - Australia
 Tel. #: (61-2) 6361-8908
 Fax #: (61-2) 6361-8908
 Email: swallow@ix.net.au

EGYPT

Mr. Amin Abaza
 Managing Director
 Modern Nile Cotton Co.
 68, Gameat Al Dowal Al Arabia Str.
 Mohandessin Giza - Egypt
 Tel. #: (20-2) 336-1516
 Fax #: (20-2) 336-1481
 Email: mncc@internetegypt.com

Mr. Salah Abd el Wanis
 Project Consultant
 GTZ
 Cotton Sector Promotion Program
 4 d, El Gezira Street
 Zamalek Cairo 11211 - Egypt
 Tel. #: (20-2) 336-5416
 Fax #: (20-2) 336-5415
 Email: cspp@idsc.gov.eg

Mr. Edgar Ariza-Niño
 Agricultural Economist
 Ministry of Agricultural & Land Reclamation
 Agricultural Policy Reform Program
 Cairo - Egypt

Mr. Samir Awadala
 Commercial Consultant
 Cotton & International Trade Co.
 25, El Horria Avenue
 Alexandria - Egypt
 Tel. #: (20-3) 493-1099
 Fax #: (20-3) 491-9811

Dr. Heinz Burgstaller
 Team Leader
 GTZ
 Cotton Sector Promotion Program
 4 d, El Gezira Street
 Zamalek Cairo 11211 - Egypt
 Tel. #: (20-2) 336-5416
 Fax #: (20-2) 336-5415
 Email: cspp@idsc.gov.eg

Mr. Mohamed Eltabbakh
 Head of Supply and Import Sector
 Textile Industries Holding, Co.
 40 Safia Zgloul St.
 Alexandria - Egypt
 Tel. #: (20-3) 486-3493
 Fax #: (20-3) 484-7498

Dr. Schoen Helmut
 Agro-Economist
 GTZ
 Cotton Sector Promotion Program
 4 d, El Gezira Street
 Zamalek Cairo 11211 - Egypt
 Tel. #: (20-2) 336-5419
 Fax #: (20-2) 336-5415
 Email: cspp@idsc.gov.eg

Mr. Mohamed Montasser
 Executive Managing Director
 Talaat Harr Cotton Company
 12, Kamel El-Kelany St.
 Alexandria - Egypt
 Tel. #: (20-3) 495-0607
 Fax #: (20-3) 495-0606
 Email: tallat@cns-egypt.com

Mr. El Sayed Fouad Nasr
Chairman & Managing Director
Al Kahira Cotton Co.
12, Mohamed Tallat Nooman Str.
Alexandria - Egypt
Tel. #: (20-3) 480-5418
Fax #: (20-3) 480-9975

Mr. Bakir Oteifa
Chairman of Minister's Counselor
GTZ Cotton Sector Promotion Program
4 d, El Gezira Str.
Cairo Zamalek 11211 - Egypt
Tel. #: (20-2) 336-5416
Fax #: (20-2) 336-5415

Ms. Nehal Shoukrey
Reporter
El Ahram News Paper
Cairo - Egypt
Tel. #: (20-2) 493-1099
Fax #: (20-2) 578-6126

Mr. Magdi Mourah Taha El Aref
Director General
Textile Consolidation Fund
7, El-Taher Street
Fawala
Cairo Abdin - Egypt
Tel. #: (20-2) 392-5716
Fax #: (20-2) 392-8013
Email: moimw2@idsc1.gov.eg

FRANCE

Mr. Marc Renner
Directeur
ENSITM
11, Rue Alfred Werner
Mulhouse 68093 - France
Tel. #: (33-3) 8933-6320
Fax #: (33-3) 8943-3919
Email: m.renner@univ-mulhouse.fr

GERMANY

Dr. Helmuth Harig
Director
Faserinstitut Bremen e.V.
Wachtstrasse 17-24
Bremen 28195 - Germany
Tel. #: (49-421) 360-8910
Fax #: (49-421) 339-8499
Email: harig@fibre.uni-bremen.de

INDIA

Mr. Bhadrakumar Bangdiwala
Director
East India Cotton Association Ltd.
M/S B. Shripatlal Bangdiwala & Co.
S-35 Cotton Exchange Building
Cotton Green
Bombay Sewri 400033 - India
Tel. #: (91-22) 372-9528
Fax #: (91-22) 201-5578

Mr. V. Hanumantharaya Chowdary
Chairman
A.P. State Coop. Marketing Federation Ltd.
Hyderabad - India

Mrs. Kiran Soni Gupta
Managing Director
Rasjasthan State Corp.
Marketing Federations Ltd.
Jaipur - India

Mr. Lakashmishander D. Joshi
Director
India

Mr. Bhupendra Patel
Vice Chairman
Grujarat State Co-operative
Cotton Federation Ltd.
"Grujcot House" 43, Shrimali Society
Shrimali Society, Nr-Mithakhali Six Road
Nanrang Pura
Ahemdabad - Gruj. - India
Tel. #: (91-79) 646-9129
Fax #: (61-79) 646-8466

Mr. H.M. Patel
Director
Gujarat State Co-operative
Cotton Federation Ltd.
India

Mr. N. Rama Rao
Managing Director
The Maharastra State Co-operative
Cotton Growers Marketing Federation Ltd.
Khetan Bhavan, 6th Floor, 198
Jamshetji Tata Road
Churchgate Mumbai 400 020 - India
Tel. #: (91-22) 283-5878
Fax #: (91-22) 287-5232

Mr. D.C. Rosaiah
Managing Director
India

Mr. Pradeepkumar Sekhsaria
Director
Satyanarayan Sekhsaria & Co
Div. of Basantlal Banarsital Ltd.
11 A Mittal Chambers
Nariman Point
Mumbai 400-021 - India
Tel. #: (91-22) 202-2930
Fax #: (91-22) 202-2853
Email: bbpltd@bom4.vsnl.net.in

Mr. Marmadashanker M. Sharma
Managing Director
All India Cooperative Cotton Federation, Ltd.
408-E Sakar-I
Nr. Gandhidram Railway Station
Ellisbridge
Ahmedabad 380 006 - India
Tel. #: (91-79) 658-2254
Fax #: (91-79) 658-2254

Mr. Priyadarahi Thakur
Managing Director
National Agricultural Coop.
Marketing Federation of India Ltd.
New Delhi - India

KOREA, REP. OF

Mr. Sang Keon Lee
General Manager
Daewoo Corporation
C.P.O. Box 2810
Jung-Gu Seoul- Korea
Tel. #: (82-2) 759-2769
Fax #: (82-2) 759-3780
Email: dwctas3@silk.org

NIGERIA

Mr. Alhaji Sani Dangote
Executive Vice Chairman
Nigerian Textile Mills Plc.; Plot. no. 3
Oba Akran Avenue
Ikeja Industrial Estate
Lagos - Nigeria
Tel. #: (234-1) 497-6850
Fax #: (234-1) 496-1898
Email: dansugar@alpha.linkserve.com

PAKISTAN

Mr. Kausar Javed
President
Ncott International Ltd.
401 Kashif Centre
Shahra-e-Faisal
Karachi - Pakistan
Tel. #: (92-21) 568-6111
Fax #: (92-21) 566-2265
Email: ncottint@cyber.net.pk

Mr. Nasir Zuberi
Chief Executive
Alfa Trade International
627 Masbrique Centre
6th floor, block 14
Gulshan Iobal
Karachi - Pakistan
Tel. #: (92-21) 491-0041
Fax #: (92-21) 492-0043
Email: alphatrade@pienet.net

UNITED STATES

Mr. W. Stanley Anthony
USDA-ARS
Cotton Ginning Laboratory
P.O. Box 256
Stoneville MS 38776 - USA

Mr. Gary Barton
Director, Biotechnology Communications
Monsanto Company
Public Affairs; B2NK
800 N. Lindbergh Blvd.
St. Louis MO 63167 - USA
Tel. #: (314) 694-7233
Fax #: (314) 694-4228
Email: gary.f.barton@monsanto.com

Mr. Harry Bell
Former President
South Carolina Farm Bureau Federation
P.O. Box 13
Ward SC - USA
Tel. #: (803) 275-2235

Ms. Elisabeth A. Brechbill
Senior Consultant
Sparks Companies, Inc.
6708 Whittier Ave.
McLean VA 22101 - USA
Tel. #: (703) 734-8787
Fax #: (703) 893-1065
Email: bbrechbill@sparksco.com

Mr. Craig Brown
VP Producer Affairs
National Cotton Council
1518 N Parkway
Memphis TN - USA
Tel. #: (901) 274-9030
Fax #: (901) 725-0510

Mr. Phillip Burnett
Executive Vice President & CEO
National Cotton Council of America
P.O. Box 820285
Memphis TN 38182-0285 - USA
Tel. #: (901) 274-9030
Fax #: (901) 725-0510
Email: pburnett@cotton.org

Ms. Ellen Carpenter
Meeting Manager
National Cotton Council
1918 N. Parkway
Memphis TN 38112 - USA
Tel. #: (901) 274-9030
Fax #: (901) 725-0510
Email: ecarpenter@cotton.org

Mr. Charles Chewning, Jr.
Vice President
Cotton Incorporated
Fiber Management Research
4505 Creedmoor Road
Raleigh NC 27612 - USA
Tel. #: (919) 510-6206
Fax #: (919) 832-8003
Email: CChewning@cottoninc.com

Mr. William Crawford
President & CEO
Cotton Board
871 Ridgeway Loop; Suite 100
Memphis TN 38120 - USA
Tel. #: (901) 683-2500
Fax #: (901) 683-9574

Mr. Richard Davis
Editor
Carolina Farmer
Farm Progress Co.
700 Private St.
Wilson NC 27893 - USA
Tel. #: (252) 237-4422
Fax #: (252) 237-8999
Email: rdavis@coastalnet.com

Mr. Steve Dyer
President
Dyer Cotton Company, Inc.
P.O. Box 16564
Greenville SC 29606 - USA
Tel. #: (864) 239-0020
Fax #: (864) 239-4156
Email: sdyer@mtci.net

Mr. Peter Egli
President
Volcot America, Inc.
2020 North Central Ave.; Suite 695
Phoenix AZ 85016 - USA
Tel. #: (602) 307-9290
Fax #: (602) 307-9299
Email: petere@volcot.com

Mr. Jeffrey Elder
Cotton Merchandising Manager
J.G. Boswell Company
101 W. Walnut Street
Pasadena CA 91103 - USA
Tel. #: (626) 583-3021
Fax #: (626) 583-3020
Email: jelder@jgboswell.com

Mr. John Ellis
Marketing Analyst
J.G. Bowell Company
101 W. Walnut Street
Pasadena CA 91103 - USA
Tel. #: (626) 583-3023
Fax #: (626) 583-3020
Email: jellis@jgboswell.com

Mr. Dean Ethridge
Director
Texas Tech University
International Textile Center
P.O. Box 45019
Lubbock TX 79409 - USA
Tel. #: (806) 747-3790
Fax #: (806) 747-3796
Email: d.ethridge@ttu.edu

Mr. Joseph Fermon
Chairman and CEO
Continental Eagle Corporation
Avenue de Bronqueville, 57, bte 1
Brussels 1200 - Belgium
Tel. #: (32-2) 733-6675
Fax #: (32-2) 734-4734

Mr. Roger Fermon
President
Continental Eagle Corporation
P.O. Box 1000
Prattville AL 36067 - USA
Tel. #: (334) 365-8811
Fax #: (334) 361-7627

Mr. Hossein Ghorashi
Senior Vice President
Zellweger Uster, Inc.
R&D/Engineering
456 Troy Circle
Knoxville TN 37919 - USA
Tel. #: (423) 588-9716
Fax #: (423) 588-5894
Email: ghorashh@zuk.com

Mr. Scott Gibson
Market Manager
BASF Corporation
8912 Brandon Station Rd.
Raleigh NC 27613 - USA
Tel. #: (919) 870-5364

Mr. Jim Grueff
Assistant Deput Administrator
USDA
Washington DC - USA
Tel. #: (202) 720-4055

Ms. Barbara Hagenbaugh
Reporter
Reuters
1333 H St. NW
Washington DC 20005 - USA
Tel. #: (202) 898-8394
Fax #: (202) 863-1049
Email: barbara.hagenbaugh@reuters.com

Mr. David Hegwood
O'Mara & Associates
Washington DC - USA
Tel. #: (202) 822-1630

Mr. George Herron
Vice President
Dan River Inc.
Cotton Procurement
P.O. Box 261
Danville VA 24543 - USA
Tel. #: (804) 799-7373
Fax #: (804) 799-7599

Mr. Jay Johnson
Agricultural Statistician
National Agricultural Statistics Service
USDA
1400 Independence Avenue SW; Room 5801-S
Washington DC 20250 - USA
Tel. #: (202) 720-5944
Email: jvjohnson@nass.usda.gov

Jimmy Johnson
Product Manager
Bayer Corporation
Marketing Department
6700 Corporate Drive; Suite 200
Kansas City MO 64120 - USA
Tel. #: (816) 242-4848
Fax #: (813) 242-4747
Email: jimmy.johnson.b@bayer.com

Ms. Sharon Johnson
Cotton Analyst
Frank Schneider & Co.
8453 Dunwoody Place
Atlanta GA 30350 - USA
Tel. #: (770) 640-3780
Fax #: (770) 640-3798
Email: johnsoncrump@mindspring.com

Mr. Andrew Jordan
Director Technical Services
National Cotton Council
P.O. Box 820285
Memphis TN 38182 - USA
Tel. #: (901) 274-9030
Fax #: (901) 725-0510

Ms. Vaughn Jordan
International Program Director
Cotton Council International
1521 New Hampshire Ave., NW
Washington DC 20036 - USA
Tel. #: (202) 745-7805
Fax #: (202) 483-4040
Email: vjordan@cotton.org

Ms. Priscilla Joseph
Agro Economist
USDA/FAS
14th and Independence Ave., NW
Washington DC 20250 - USA
Tel. #: (202) 720-9490
Fax #: (202) 690-7171
Email: joseph@fas.usda.gov

Mr. Rudy Kagi
CEO/President
Zellweger Uster, Inc.
456 Troy Circle
Knoxville TN 37919 - USA
Tel. #: (423) 588-9716
Fax #: (423) 588-0616
Email: kagir@zuk.com

Mr. Don Kimmel
Vice-President
Delta & Pine Land Company
Sales & Marketing
P.O. Box 157
Scott MS 38772 - USA
Tel. #: (662) 742-4531
Fax #: (662) 742-3795

Mr. Auvie Kincer
Sales Manager
Continental Eagle Corporation
International Regional
P.O. Box 100
Prattville AL 36067 - USA
Tel. #: (334) 365-8811
Fax #: (334) 361-7627
Email: international@coneagle.com

Mr. Robert Lange
VP Domestic Sales
Continental Eagle
201 Gin Shop Hill Road
Prattville AL 36067 - USA
Tel. #: (334) 365-8811
Fax #: (334) 361-7627

Mr. Larry Lively
President
Cotton Warehouse Association of America
P.O. Box 77
Memphis TN 38101 - USA
Tel. #: (901) 524-4016
Fax #: (901) 524-4023

Mr. David Mrozinski
Vice President
Continental Eagle Corporation
International Sales
P.O. Box 1000
Prattville AL 36067 - USA
Tel. #: (334) 365-8811
Fax #: (334) 361-7607
Email: international@coneagle.com

Mr. Sean Mulford
Vice President
Dyer Cotton Co.
200 Westfield St.
Greenville SC 29601 - USA
Tel. #: (864) 239-0020
Fax #: (864) 239-4156
Email: smulford@mtci.net

Mr. Louie Perry Jr.
President
Southern Cotton Growers Association, Inc.
P.O. Box 866
Dahconega 30533 - USA
Tel. #: (706) 864-6131
Fax #: (706) 864-5919

Ms. Stacy Plato
Director of Administration
Plato Industries, Inc.
2020 Holmes Rd.
Houston TX 77045 - USA
Tel. #: (713) 797-0406
Fax #: (713) 795-4665
Email: plato@nol.net

Mr. Thomas A. Plato
President
Planto Industries Inc.
2020 Holmes Rd.
Houston TX 77045 - USA
Tel. #: (713) 797-0406
Fax #: (713) 795-4665
Email: plato@nol.net

Dr. Jeanne Reeves
Associate Director
Cotton Incorporated
Agricultural Research
4505 Creedmoor Road
Raleigh NC 27612 - USA
Tel. #: (919) 510-6192
Fax #: (919) 510-6124
Email: jreeves@cottoninc.com

Dr. Richard Rudolph
Regional Development Manager
Bayer Corporation
Research and Development; PMB 357
Peachtree Parkway North
Peachtree City GA 30269 - USA
Tel. #: (770) 632-9440
Fax #: (770) 632-4424
Email: richard.rudolph.b@bayer.com

Mr. Paul Ruh
President
Paul Reinhart, Inc
709 N. Glenville, Suite 301
Richardson TX 75081 - USA
Tel. #: (972) 301-3231
Fax #: (972) 301-3283
Email: traders@paulreinhartinc.com

Mr. Ross Rutherford
Marketing Manager
Lummus Corporation
One Lummus Drive
P.O. Box 4259
Savannah GA 31407
Tel. #: (912) 447-9000
Fax #: (912) 447-9295

Ms. Odyil Santos
Reporter
Bridge News
141 W. Jackson; Suite 3050
Chicago IL 60604 - USA
Tel. #: (312) 454-3488
Fax #: (312) 454-3485
Email: osantos@bridge.com

Mr. Richey Seaton
Executive
Georgia Cotton Commission
P.O. Box 1464
Perry GA 31069 - USA
Tel. #: (912) 988-4235
Fax #: (912) 988-4273
Email: gactn@alltel.net

Mr. William Simmons
International Sales Representative
Lummus Company
Sales Department
One Lummus Drive
P.O. Box 4259
Savannah GA 31422 - USA
Tel. #: (912) 447-9000
Fax #: (912) 447-9295
Email: bill.simmons@lummus.com

Mr. Sam Smith
International Sales Representative
Lummus Corporation
P.O. Box 4259
Savannah GA 31407 - USA
Tel. #: (912) 447-9000
Fax #: (912) 447-9295
Email: sam.smith@lummus.com

Mr. William Spencer
Editor
Cotton International
65 Germantown Court # 220
Cordova TN 38018 - USA
Tel. #: (901) 756-8822
Fax #: (901) 756-8879
Email: bill_spencer@meinsternet.com

Mr. Donald W. Van Doorn
Senior Vice President & Chief Technical Officer
Lummus Corporation
P.O. Box 4259
Savannah GA 31407 - USA
Tel. #: (912) 447-9003
Fax #: (912) 447-9259
Email: don.vandoorn@lummus.com

Mr. Vincent Varisano
Economist
Commodity Futures Trading Commission
One World Trade Center; Suite 3747
New York NY 10048 - USA
Tel. #: (212) 466-5926
Fax #: (212) 466-5723
Email: vvarisano@cftc.gov

Mr. Gregory Wakefield
Vice President
Wakefield Inspection Services, Inc.
601 Whitehills Dr.; Suite D
Rockwall TX 75087 - USA
Tel. #: (972) 722-0925
Fax #: (972) 722-1010
Email: greg@wakefieldusa.com

Mr. Tom Walker
AVP Marketing
New York Board of Trade
Four World Trade Center
New York NY 10048 - USA
Tel. #: (212) 742-6103
Fax #: (212) 742-6311
Email: trwalker@idt.net

Mr. Adolph Weil
President
Weil Brothers - Cotton Inc.
P.O. Box 20100
Montgomery AL 36120 - USA
Tel. #: (334) 244-1800
Fax #: (334) 271-4238
Email: aweil3@aol.com

Mr. Frank Weuthensby
President
Affinity Trading LLC
2289 Kirby Rd.
Memphis TN 38119 - USA
Tel. #: (901) 683-7995
Fax #: (901) 683-7889

Dr. Rod Wing
Molecular Biologist
Clemson University
Clemson SC - USA
Tel. #: (864) 656-7288

Mr. David Winkles
President
South Carolina Farm Bureau Federation
Administrative Department
P.O. Box 754
Columbia SC 29202-0754 - USA
Tel. #: (803) 936-4210
Fax #: (1-800) 421-6515
Email: scfbsaraha@aol.com

Ms. Shelley Woods
Product Manager
FMC Corporation
N. America Agricultural Products Group
1735 Market Street, 23rd Floor
Philadelphia PA 19103 - USA
Tel. #: (215) 299-6201
Fax #: (215) 299-6810
Email: shelley_woods@fmc.com

Mr. J. Berry Worsham
President & CEO
Cotton Incorporated
4505 Creedmoor Road
Raleigh NC 27612 - USA
Tel. #: (919) 782-6330
Fax #: (919) 881-9874
Email: bworsham@cottoninc.com

ZIMBABWE

Mr. Chikor Ernest Tongai
National Chairman
Cotton Association
Zimbabwe Farmers Union
102 Fifth Avenue
CNR 2nd. Street
P.O. Box 3755
Harare - Zimbabwe
Tel. #: (263-4) 251-861
Fax #: (263-4) 250-925

OBSERVERS**INTERNATIONAL ORGANIZATIONS****CICCA**

Mr. John Anderson
Chairman
CICCA
620 Cotton Exchange Building St.
Liverpool L3 9LH - England
Tel. #: (44-151) 236-6041
Fax #: (44-151) 255-0174
Email: staff@lca.org.uk

CIRAD-CA

Mr. Jean-Philippe Deguine
Head of the Cotton Program
CIRAD-CA
B.P. 5035
Montpellier Cedex 1 - France
Tel. #: (33-4) 6761-5876
Fax #: (33-4) 6761-5666
Email: jean-philippe.deguine@cirad.fr

Mr. Richard Frydrych
CIRAD - CA
Avenue Val Montferrand
BP 5035
Montpellier 34032 - France
Tel. #: (33-4) 6761-5800
Fax #: (33-4) 6761-5667
Email: richard.frydrych@cirad.fr

FAO

Mrs. Paola Fortucci
Chief
FAO
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Raw Materials, Tropic and Horticultural Product Services
Commodities and Trade Division
Viale delle Terme di Caracalla
Rome 00100 - Italy
Tel. #: (39-6) 5705-4201
Fax #: (39-6) 5705-4495
Email: paola.fortucci@fao.org

WORLD BANK

Mr. John Baffes
Economist
World Bank
Prospects Group (Commodities Team)
1818 H St. NW
MC 4-817
Washington DC 20433 - USA
Tel. #: (202) 458-1880
Fax #: (202) 522-2578
Email: jbaffes@worldbank.org

OBSERVERS
NON-MEMBER COUNTRIES

CHINA (MAINLAND)

Mr. Rongxiang Ding
Chief Representative
China National Textile Imp/Exp Corp.
Chinatex Memphis Office
7615 Chapel Ridge Dr.
Cordova TN 38018 - USA
Tel. #: (901) 759-1168
Fax #: (901) 759-0205
Email: cntexmem@aol.com

COSTA RICA

Mr. Patrick F. Deprez
President
Compañía Algodonera, S.A.
COMALSA
P.O. Box 620-1250
Escazu San José - Costa Rica
Tel. #: (506) 289-8124
Fax #: (506) 228-0579
Email: comalsadal@aol.com

SINGAPORE

Mr. Jagdish Parihar
Vice President
Olam International Ltd.
9 Temasek Boulevard
11-02 Suntec Tower 2 - Singapore
Tel. #: (65) 339-4100
Fax #: (65) 339-9755
Email: jagdish@olamnet.com

VIETNAM

Dr. Hoang Ngoc Binh
Deputy Director
NHA HO CRC
115-17, D2 St.
North of Van Thanh
Ward 25, Binh Thanh Dist.
Ho Chi Minh City - Vietnam
Tel. #: (84-8) 899-2667
Fax #: (84-8) 899-2861
Email: bongvietnam@hcm.vnn.vn

Dr. Nguyen Huu Binh
Director General
Vietnam Cotton Company
103 Le Loi Street
Go Vap District
Ho Chi Minh City - Vietnam
Tel. #: (84-8) 899-2861

SECRETARY GENERAL

Dr. Terry P. Townsend

SECRETARIAT

Mr. Federico Arriola
Administrative Officer

Dr. Rafiq Chaudhry
Head, Technical Information Section

Mr. Andrei Guitchounts
Economist

Mr. Ioannis Kaltsas
Statistician

Ms. Carmen S. León
Survey Manager

Mr. John Mulligan
Manager, Information Systems

Mr. Carlos Valderrama
Economist

INTERPRETERS

Mr. Guillermo Baserva
Spanish Interpreter
P.O. Box 99
Orlean, VA 20128 - USA
Tel. #: (540) 364-3711
Fax #: (540) 364-7332

Mr. Vladimir Goldgor
Russian Interpreter
5500 Friendship Blvd.
Suite 923 N
Chevy Chase, MD 20815 - USA
Tel. #: (301) 718-7134
Fax #: (301) 718-0114

Mr. Manning Hudson
French Interpreter
P.O. Box 507
Cerrillos, NM 87010 - USA
Tel. #: (505) 660-4363

Ms. Shuckran Kamal
Arabic Interpreter
P.O. Box 305
Vienna, VA 22183 - USA
Tel. #: (703) 242-0740
Fax #: (703) 242-0750

Ms. Mokha Laget
French Interpreter
P.O. Box 507
Cerrillos, NM 87010 - USA
Tel. #: (505) 660-4363

Mr. Eugene Ostrovsky
Russian Interpreter
12625 Thunder Chase Dr.
Reston, VA 22071 - USA
Tel. #: (703) 435-1975
Fax #: (703) 481-3772

Ms. María Cristina Quesada
Spanish Interpreter
Calle Teque Teque
Residencias Monterrey, Torre A, 9A
Colinas de la California
Caracas 1070 - Venezuela
Tel. #: (58-2) 256-3776
Fax #: (58-2) 256-3776

Mr. Magdy Rizk
Arabic Interpreter
4527 Windson Arms Ct.
Annadale, VA 22003 - USA
Tel. #: (703) 642-8843
Fax #: (703) 642-5212

ORGANIZING COMMITTEE / SUPPORT STAFF

Ms. Sue Beckman (USDA/FAS)
Ms. Jessy Bryan (USDA/FAS)
Ms. Cookie Clarke (State Department)
Mr. Leon Jones (USDA/FAS)
Mr. Al Sumter (USDA/FAS)
Mr. David Wick (State Department)